

JACQUES CASTONGUAY

**La Seigneurie
de Philippe Aubert de Gaspé
Saint-Jean-Port-Joli**



FIDES

JACQUES CASTONGUAY

Titulaire d'un doctorat de l'Université de Montréal, Jacques Castonguay est doyen de la faculté des arts et de l'administration du Collège militaire royal de Saint-Jean. Auteur de deux volumes importants en psychologie, il s'intéresse aussi à l'histoire depuis de nombreuses années. Petit-fils d'Alice Duval, dont le père fut notaire de Philippe Aubert de Gaspé et l'oncle, « seigneur » de Saint-Jean-Port-Joli, il a consacré les loisirs de ces dernières années à préparer le présent volume. Au cours de séjours prolongés durant son enfance et son adolescence dans ce village charmant qu'on a convenu d'appeler la Capitale de l'Artisanat, et plus récemment sur la ferme qu'il possède au cœur de ce que fut la seigneurie de l'auteur des *Anciens Canadiens*, il a accumulé une documentation intéressante et souvent originale qu'il livre aujourd'hui à nos lecteurs.

Au nombre de ses publications les plus récentes, il convient de mentionner les ouvrages suivants :

Dictionnaire de la psychologie et des sciences connexes, français-anglais, anglais-français, Paris, Maloine S.A., Saint-Hyacinthe, Edisem, 1972.

Les Bataillons et le dépôt du Royal 22e Régiment, 1945-1965, Québec, La Régie du R 22e R, 1974.

Les Défis du Fort Saint-Jean, Saint-Jean, Les Éditions du Richelieu, 1975.

*Illustration de la couverture :
Moulin seigneurial de la rivière Trois-Saumons. (Peinture de Jean Castonguay)*

**La Seigneurie
de Philippe Aubert de Gaspé
Saint-Jean-Port-Joli**

Directeur de la collection «Loisirs et culture»:

Raymonde Simard-Martin

Maquette de la couverture:

Roch Tanguay

Hors-texte [planches-couleurs]:

Emile Castonguay (peinture)

Jean Castonguay (peinture)

Claude Castonguay (peinture)

Jacques Castonguay (photo)

Photographies et sigles:

Archives Nationales du Québec (ANQ)

Collection de l'auteur (JC)

Collection Raynald Duval (RD)

ISBN: 0-7755-0644-3

Numéro de la fiche de catalogue de la Centrale des Bibliothèques — CB: 77-9329

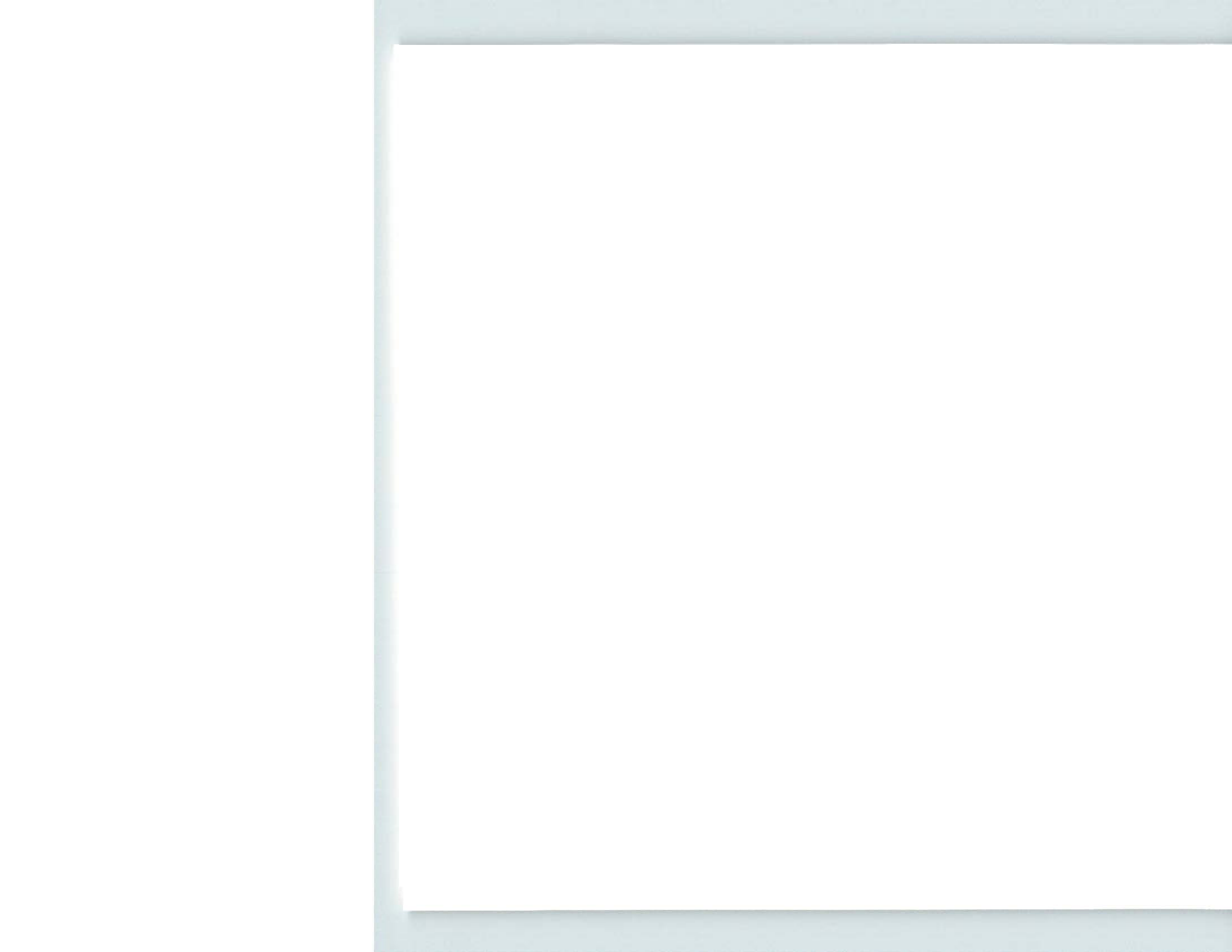
Tous droits de reproduction, d'édition, d'impression, de traduction, d'adaptation et de représentation, en totalité ou en partie, réservés en exclusivité pour tous les pays. La reproduction d'un extrait quelconque de cet ouvrage, par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique, en particulier par photocopie ou par microfilm, est interdite sans l'autorisation écrite de la Corporation des Editions Fides.

© La Corporation des Editions Fides — 1977

A MARTHE

Tous ces braves gens tâchaient
de faire oublier à leur seigneur
des malheurs qu'eux-mêmes
avaient pourtant éprouvés,
mais qu'on aurait pu croire
qu'eux seuls avaient mérités.

Philippe Aubert de Gaspé



Introduction

C'est en m'intéressant à l'histoire de la milice durant le Régime français et après la Conquête, plus particulièrement à Saint-Jean-Port-Joli, que j'ai eu l'idée d'écrire ce livre. Dès le début de mes recherches, j'ai constaté que la plupart des seigneurs de Port-Joly avaient été officiers de milice, et qu'il en avait été ainsi de plusieurs Duval dont l'histoire m'intéressait également. De là à écrire un ouvrage sur les seigneurs, seigneuses et officiers de milice de Saint-Jean-Port-Joli, il n'y avait qu'un pas, et j'ai décidé de le franchir, avec d'autant plus de plaisir que je possédais quelques documents inédits que j'ai pu mettre ainsi en valeur.

Ma grand-mère Castonguay, née à Saint-Jean-Port-Joli en 1854 et qui vécut jusqu'à l'âge de 97 ans, avait bien connu Philippe Aubert de Gaspé. Grâce à son père, Louis Zéphirin Duval, qui fut durant une quinzaine d'années le notaire de l'auteur des *Anciens Canadiens*, elle avait visité plus d'une fois le manoir du seigneur et ne se faisait pas trop prier pour en parler. Bien plus, après l'abolition de la tenure seigneuriale en 1854, c'est à son oncle, Narcisse Duval, qui acheta des de Gaspé les *rentes constituées*, que revint l'honneur de porter officieusement durant plusieurs années le titre de «seigneur» de Saint-Jean-Port-Joli et de la Demi-lieue.

L'admiration de ma grand-mère pour les seigneurs de son village natal était aussi partagée par mon père, qui avait lu et relu les ouvrages de M. de Gaspé dans des volumes autographiés par leur auteur. Le souvenir qu'il en avait gardé l'avait d'ailleurs amené à conserver précieusement quelques documents préparés par son grand-père ou par le notaire Simon Fraser à l'intention des derniers seigneurs de Saint-Jean. Il avait également fait sculpter par Médard Bourgault un magnifique tableau représentant le manoir seigneurial détruit par le feu durant son enfance. Cette sculpture sur bois, suspendue dans notre maison d'été, fut, durant plusieurs années, témoin de nos jeux à Saint-Jean-Port-Joli et ensuite à Saint-Michel-de-Bellechasse. Jean, mon frère aîné, peintre à ses heures, comme plusieurs de la famille, fit aussi un croquis de la résidence seigneuriale, lequel fut reproduit, en 1946, dans *Ma Paroisse* de Gérard Ouellet. Il est également l'auteur de deux tableaux illustrant le présent volume.

Le nom de Saint-Jean-Port-Joli formé de l'union de deux termes complexes, le premier désignant le patron de la paroisse, saint Jean-Baptiste, le second celui de la seigneurie, Port-Joly, s'est écrit de plusieurs façons. Après avoir longtemps hésité, j'ai choisi de l'écrire de la manière qui prévaut actuellement dans les documents officiels et qui me paraît plus conforme au bon usage.

C'est à dessein que j'ai omis de m'arrêter aux seigneurs de l'Isle-à-la-Peau ou de la Demi-lieue. Du point de vue seigneurial, ce fief a toujours conservé son autonomie propre, même si à partir de 1790 il a appartenu aux de Gaspé, tandis que du point de vue paroissial, il ne fut rattaché à Saint-Jean qu'en 1775, ayant fait partie jusque-là de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Je voudrais enfin remercier tous ceux qui m'ont aidé, d'une manière ou d'une autre, à préparer ce travail, en particulier, l'historien Gérard Ouellet, le notaire Emile Dechêne, le généalogiste Marcel Gauthier et l'antiquaire Germain Miville-Deschênes.

* * *

Noël Langlois (1651-1693) «*bon charpentier*», *premier seigneur*

C'est le 25 mai 1677, il y a déjà trois cents ans, qu'eut lieu le premier événement majeur qui allait amener progressivement la naissance de Saint-Jean-Port-Joli, patrie de Philippe Aubert de Gaspé. Ce jour-là, à Québec, le comte de Frontenac concéda à Noël Langlois-dit-Traversy un fief de:

deux lieues de terre de front le long du fleuve St Laurent du côté sud à commencer depuis les terres qui appartiennent à la Demoiselle la Combe en remontant led. fleuve jusqu'à la concession de la demoiselle geneviève Couillard avec deux lieues de profondeur¹.

Cette concession, faite «aux droits et redevances accoutumés, et au désir de la coutume de Paris», fit de Noël Langlois le premier seigneur de Port-Joly. Connue d'abord sous le nom de Traversy ou de Langlois, sa seigneurie porta ce nom dès 1680. Elle porta également plus tard les noms de Saint-Jean, de Trois-Saumons et finalement de St Jean Port Joly. Bornée à l'ouest par le fief de l'Islet-Saint-Jean, aujourd'hui simplement l'Islet, et à l'est par le fief de l'Isle-à-la-Peau ou de la Demi-lieue, elle s'étendait donc le long du fleuve sur une distance d'environ six milles ou onze kilomètres². Selon Philippe Aubert de Gaspé, elle était limitée au sud par une ligne passant au milieu du lac Trois-Saumons³.

1. Nous reproduisons en appendice (A) à ce volume le texte intégral de l'acte de concession de la seigneurie de Port-Joly par le comte de Frontenac.

2. Selon Léon Roy, *Les terres de la Grande-Anse, des Aulnaies et du Port-Joly*, Lévis, P.Q., 1951, p. 257. «elle aurait eu 183½ arpents d'étendue, au lieu de 168 (ou 2 lieues de front), stipulés dans l'acte de concession».

3. *Mémoires*, N.S. Hardy, Libraire-Editeur, 1885, p. 181.

Le souvenir que l'on conserve de la société qui fréquentait les manoirs, la description que l'on a faite des réceptions données à cette époque, sans oublier les rentes et les cens payés par les censitaires, nous ont habitués à imaginer les seigneurs menant une vie facile, heureuse et généralement à l'abri des misères humaines. Pourtant la réalité fut souvent tout autre. L'histoire des seigneurs de Saint-Jean-Port-Joli, pour ne mentionner que celle-là, n'est pas faite que d'assiettes de porcelaine, de perdrix, de pigeons, de chaises en acajou, de dentelles ou de soirées paisibles au coin du feu. Loin de là. Plus d'un seigneur a connu le dénuement matériel et la souffrance morale.

Noël Langlois-dit-Traversy était de condition plutôt modeste. Son père, qui portait lui aussi le nom de Noël, était originaire de Saint-Léonard-des-Parcs (Orne), en Normandie. Né en 1603, du mariage de Guillaume Langlois et de Jeanne Millet, ce dernier arriva très tôt en Nouvelle-France⁴. Il eut l'honneur d'être le quatrième colon à contracter mariage au pays⁵. La ville de Montréal n'était pas encore fondée et Trois-Rivières s'apprêtait à voir le jour, lorsque le 25 juillet 1634, il épousa à Québec Françoise Grenier⁶. De cette union naquirent dix enfants. Noël, appelé à devenir le premier seigneur de Port-Joly, était le benjamin. Il vint au monde le 7 décembre 1651.

Noël Langlois père exerça deux professions fort répandues à l'époque le long du Saint-Laurent. Sur le fleuve, il navigua en qualité de pilote, tandis que sur la côte de Beauport, en compagnie de ses enfants, il exploita la terre que lui avait concédée Robert Giffard en 1637⁷. Il ne faisait pas partie de la minorité instruite de son temps, on sait en effet qu'il signait simplement «N», mais il comptait parmi les chrétiens qui se faisaient remarquer par leurs vertus. Suivant Pierre-Georges Roy, «dans le *Catalogue des bienfaiteurs de Notre-Dame de Recouvrance de Québec pour qui il faut prier et les recommander aux prières du peuple*, nous voyons qu'en 1657 Noël Langlois donna à l'église de Notre-Dame de Recouvrance une nappe de toile jaune d'une aune ou environ,

4. Emile Vaillancourt, *La Conquête du Canada par les Normands*, Montréal, Ducharme, 1933, p. 145. Selon l'abbé Gaulier, dans *Canada, Perche et Normandie*, vol. II, p. 28, Noël Langlois serait né à Honfleur en 1606.

5. *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. XV, p. 19.

6. Ce mariage eut lieu en présence de Robert Giffard et de Noël Juchereau, à Notre-Dame-de-Recouvrance de Québec, la première église du Canada, incendiée le 14 juin 1640. Elle était située à quelques pas de la cathédrale actuelle, à l'est de la Librairie Garneau.

7. La dernière minute de Jean de Lespinasse, commis au greffe, en date du 29 juin 1637, est un acte de concession de Robert Giffard à Noël Langlois.

pour servir à couper le pain béni»⁸. Comme beaucoup de ses contemporains, il se maria plus d'une fois. Après la mort «tragique»⁹ de Françoise Grenier, survenue le 1er novembre 1665, il épousa à Château-Richer, le 16 juillet de l'année suivante, une vieille connaissance originaire elle aussi de Normandie et qui était nulle autre que Marie Crevet, belle-mère de son fils Noël¹⁰. Marie-Anne fut le seul enfant à naître de cette alliance. Noël Langlois père mourut à Beauport le 14 juillet 1684. Le lendemain, jour de sa sépulture, on pouvait lire dans le registre paroissial: «Noël Langlois, âgé d'environ quatre-vingts ans et *plus ancien* habitant du pays, décédé le jour de devant dans la piété chrétienne, après avoir reçu tous les sacrements de l'Eglise, et *mené une vie exemplaire avec l'approbation de toute la paroisse.*»¹¹

* * *

Noël Langlois, fils, premier seigneur de Port-Joly, connu d'abord une enfance heureuse sur la terre paternelle. A l'exemple de son père, il exerça deux métiers et se maria deux fois. On lui attribuait le qualificatif de «bon charpentier», même s'il s'intéressait aussi à la terre. Non seulement Frontenac lui concéda un fief, mais son père, un an avant de mourir, lui fit don de «la moitié de sa terre, de quatre arpents de front», l'autre moitié étant partagée également entre ses autres enfants¹². En tant que seigneur, l'activité de Noël Langlois fut cependant plutôt discrète. On sait qu'avant 1677, il avait fait faire certains travaux sur son fief et que Jean Lerouge, arpenteur juré, en avait tracé les bornes¹³, mais quatre ans après qu'il lui fut concédé, il n'y avait encore que «deux âmes» à Port-Joly¹⁴.

8. *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XXII, no 8, p. 245.

9. On ne sait exactement comment est morte Françoise Grenier, si ce n'est qu'elle est «décédée d'une façon tragique» (*Partage des biens de Noël Langlois*, le 10 juin 1683, greffe Michel Fillion, notaire royal).

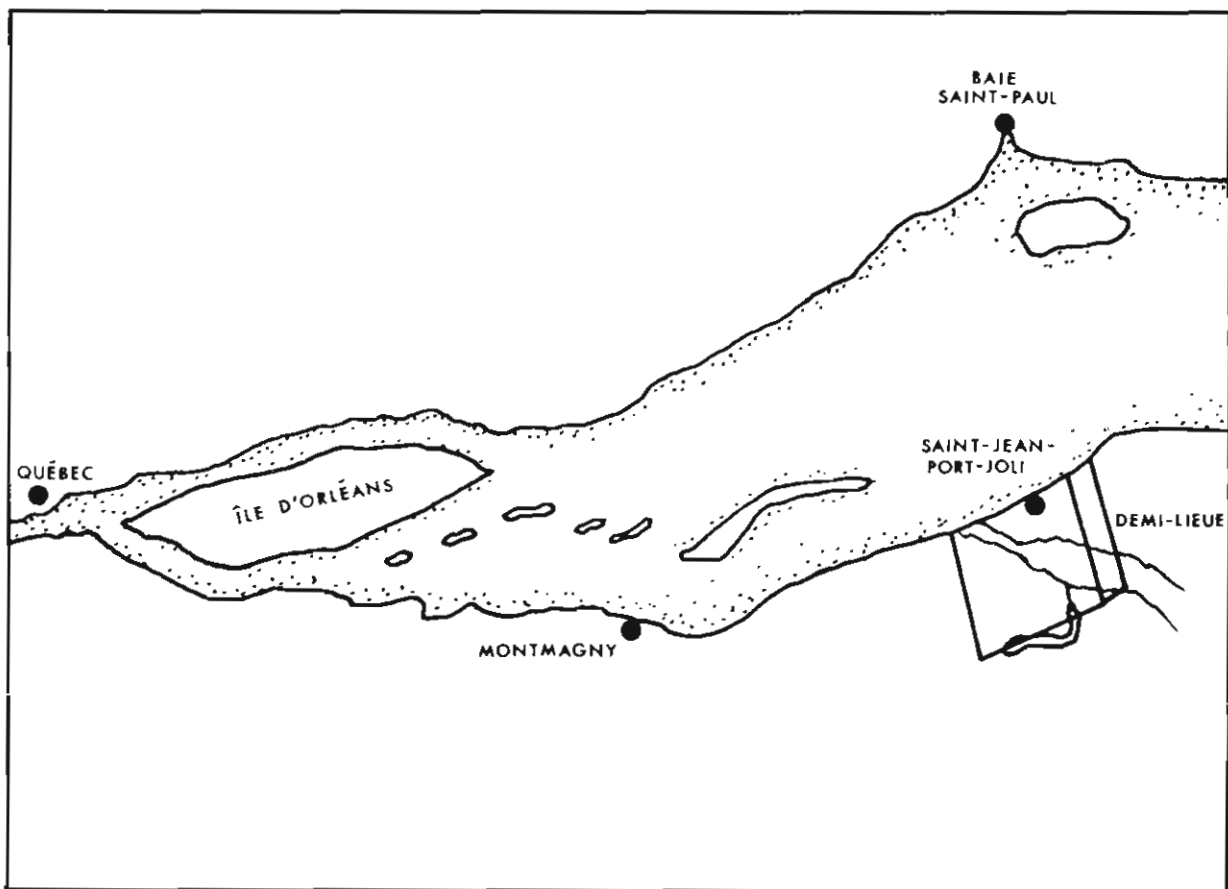
10. Marie Crevet, originaire de Benouville, diocèse de Bayeux, en Normandie, arriva à Québec en 1636. Elle avait épousé en premières noces Robert Caron. Elle mourut à la Baie Saint-Paul, à l'âge de 86 ans, le 22 novembre 1695 (Voir *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. XII, no 9).

11. L'italique est de nous.

12. Greffe du notaire Fillion, 10 juin 1683.

13. Voir en appendice le document relatif à la concession faite par Frontenac à Noël Langlois.

14. *Le Plan Général de l'état présent des Missions du Canada fait en l'année 1683*.



Le recensement de 1681 précise que ces deux colons étaient âgés de 26 ans, possédant chacun un fusil et deux arpents de terre en *valeur*. Il n'y avait ni manoir, ni moulin, ni seigneur en résidence, alors que la seigneurie de la Rivière-Ouelle, située pourtant plus à l'est, avait déjà tout cela et même plus, depuis 1679. Pour développer un fief, il fallait être ou riche ou très entreprenant. Or Noël Langlois ne fut probablement ni l'un, ni l'autre. Il concéda sa première terre à Jean-Nicolas Durand le 26 octobre 1680, et sa seconde à Joseph Caron son beau-frère, six ans plus tard, le 5 octobre 1686¹⁵. Ces deux terres se trouvaient aux abords de la rivière Trois-Saumons, la première à l'est, l'autre à l'ouest. Ces concessions furent les premières et aussi les dernières faites par lui. Les dettes s'ajoutant aux dettes, il se vit contraint, le 19 novembre 1686, neuf ans après être devenu seigneur, de vendre son fief pour la somme de «1160 livres, plus un justeaucorps de 40 livres, comme vin de marché»¹⁶, à Charles Aubert de la Chesnaye, à qui il devait déjà 960 livres¹⁷. Ce dénouement, l'intendant du Chesneau semblait l'avoir anticipé en écrivant au ministre ces paroles peu flatteuses, le 10 novembre 1679: «Ce Noël Langlois, de bon charpentier, est devenu fainéant, parce qu'ayant une seigneurie il a cru être devenu gentilhomme, ce qui fera dans la suite une famille à charge à la colonie.» Ce jugement sévère de l'intendant demande toutefois à être nuancé. On sait que Jacques du Chesneau n'aimait pas Frontenac et ne se gênait pas pour désapprouver tout ce que faisait ce dernier¹⁸. Or comme la concession du fief de Port-Joly à Noël Langlois avait été faite par le gouverneur lui-même, aux yeux de l'intendant ce ne pouvait être vraiment une bonne affaire.

Noël Langlois survécut sept ans à la vente de sa seigneurie. Officier de milice, il mourut à Beauport le 9 octobre 1693, à l'âge de 42 ans. De son premier mariage avec Aymée Caron, fille de Robert Caron et de Marie Crevet¹⁹, il avait eu cinq enfants, quatre filles et un

15. Joseph Caron était le fils de Robert Caron et de Marie Crevet. Il arriva à la rivière Trois-Saumons vers 1680.

16. Pierre-Georges Roy, *Noël Langlois senior et Noël Langlois junior*, dans *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XXII, no 8, p. 246.

17. Quelques textes attestent la présence discrète des Langlois à Port-Joly. Noël et un de ses fils y eurent une habitation. On sait également que Jean, frère du jeune seigneur, s'y fit aussi réserver un domaine.

18. Voir article sur Jacques du Chesneau, dans *Bulletin des Recherches*, vol. IX, no 6, pp. 182 et 183.

19. Marie Crevet épousa en secondes noces, comme on l'a dit, Noël Langlois père, le 27 juillet 1666.

Louis de Buade Frontenac

Culberson

Charles Aubert de la Chesnaye (1632-1702) *homme d'affaires, deuxième seigneur*

Deuxième seigneur de Port-Joly, Charles Aubert de la Chesnaye ne fut pas un homme ordinaire, loin de là, malgré que ses derniers jours eurent quelque ressemblance avec ceux de Noël Langlois. Il naquit le 12 février 1632, «d'honnêtes gens» d'Amiens nommés Jacques Aubert et Marie Goupy. Il s'embarqua pour le Canada en 1655 en qualité de délégué d'un groupe de marchands rouennais. Bien que «tout pauvre», à en croire le testament qu'il laissa à sa mort, il devint vite le plus gros commerçant de la Nouvelle-France au XVIIe siècle et le plus grand propriétaire foncier de son époque.

Tout ce qui pouvait contribuer au développement économique du pays et peut-être aussi à rehausser son prestige personnel intéressait vivement de la Chesnaye. Son champ d'activité s'étendait non seulement à la traite des fourrures, comme c'était le cas pour la plupart des commerçants de son temps, mais aussi à l'exploitation agricole et forestière, à la pêche et au commerce en général. La résidence spacieuse qu'il possédait rue Sault-au-Matelot, à Québec, de même que son vaste entrepôt regorgeant de marchandises de toutes sortes importées de France, auraient suffi à eux seuls à lui assurer une place enviable au sein de la colonie naissante. Des voiliers, dont il était le propriétaire ou le copropriétaire, voguaient sans arrêt entre Québec et Laroche. Riches de fourrures ou de poissons au départ du Canada, ils revenaient de France les soutes remplies de tous les biens de consommation imaginables à l'époque. Aussi l'inventaire qu'il dut faire de son avoir, en 1681, s'élevait à plus de 476,000 livres, soit \$1,150,000 en monnaie d'aujourd'hui. Ce qui était une somme fort importante, surtout si l'on songe que 40,000 livres au XVIIe siècle constituaient une «grosse fortune»¹. Malheureusement pour lui, des entreprises un peu trop osées le menèrent quelquefois au bord de la faillite et devaient finalement lui réserver une fin plutôt imprévisible.

1. Le marquis de Denonville dans une lettre à Louis XIV parlait de la «grosse fortune» de M. de Chailly qui possédait 40,000 livres.

Riche propriétaire terrien, il travaillait sans relâche à étendre son patrimoine à la vérité déjà fort important. En s'opposant occasionnellement à l'intendant Talon, il réussissait malgré tout à ne pas s'en faire un ennemi irréductible et à en obtenir de nouvelles concessions. La liste des terres et fiefs dont il fit l'achat ou qui lui furent concédés durant sa vie est fort impressionnante. Charles Aubert de la Chesnaye posséda en partie ou en totalité les seigneuries de Beaupré, de Repentigny, de Rivière-du-Loup, de Kamouraska, de Madawaska sur la rivière Saint-Jean, de Yamaska, du Bic, de Percé, et de Blanc-Sablon qui comprenait une partie du Labrador et de Terre-Neuve. Et l'on sait qu'il fut également propriétaire d'un grand domaine à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, de plusieurs terres sur le coteau Sainte-Geneviève, de deux sous-fiefs situés à l'Ange-Gardien et à Château-Richer et finalement des seigneuries de Saint-François et de Port-Joly. Pendant que son commerce le retenait à Québec ou à Laroche, métayers ou locataires s'affairaient sur bon nombre de ces seigneuries, surtout les plus immédiatement rentables.

* * *

Ce que l'on appelait aux XVII^e et XVIII^e siècles le coteau Sainte-Geneviève est cette longue colline qui sépare de nos jours la haute ville et la basse ville de Québec à partir de la côte d'Abraham jusqu'aux limites de Sainte-Foy. Les terres situées au sommet de ce coteau, entre ce qui est aujourd'hui la rue Saint-Jean, le chemin Sainte-Foy et le chemin Saint-Louis, étaient très convoitées au début de la colonie. On le comprend facilement: situées en banlieue de ce qui était alors la ville de Québec et partant moins exposées aux incursions des Iroquois, elles pouvaient être exploitées plus avantageusement. Aussi trouvèrent-elles rapidement des propriétaires. Entre 1636 et 1668 M. de Montmagny et M. de Lauzon y établirent plusieurs colons venus de Normandie ou de la région parisienne.

Charles Aubert de la Chesnaye, arrivé à Québec en 1655, ne fut pas le dernier à prendre conscience de la valeur du coteau Sainte-Geneviève. Aussi dès 1659, il se porta acquéreur, pour la somme de 1,000 livres, d'une terre de 70 arpents située à l'ouest de l'actuelle rue Belvédère, et entre 1668 et 1678, grâce à des achats successifs, il devint propriétaire d'à peu près tout le quadrilatère délimité aujourd'hui par l'avenue des Braves à l'est, la paroisse de Sainte-Foy à l'ouest, les chemins Saint-Louis et Gomin au sud, et le coteau Sainte-Geneviève au nord².

2. Ivanhoe Caron, *Les censitaires du coteau Sainte-Geneviève [Banlieue de Québec] de 1636 à 1800*, dans *Bulletin des Recherches historiques*, vol. XVII (nos 4-6), 1921.



Charles Aubert de la Chesnaye, seigneur de Port-Joly de 1686 à 1702.

ANQ Coll. initiale

C'est ainsi d'ailleurs que de la Chesnaye devint seigneur des fiefs Saint-Jean et Saint-François que Jean Bourdon avait laissés en héritage à ses fils, Jean François, sieur de Dombourg, et Jacques, sieur d'Autray. Il ne conserva toutefois qu'un an la seigneurie de Saint-François. Le 19 novembre 1678, il la revendit pour la somme de 3,400 livres à Gaston Guay, premier ancêtre canadien des Castonguay³.

* * *

Charles Aubert de la Chesnaye acheta de Noël Langlois la seigneurie de Port-Joly qui resta en sa possession du 19 novembre 1686 au 20 septembre 1702. Durant cette période de seize ans, aux censitaires établis par Langlois, vint d'abord s'ajouter en 1691 François Duval-dit-Dupont-laut, ancêtre du notaire Zéphirin Duval, mon arrière-grand-père, qui administra durant plusieurs années les biens de Philippe Aubert de Gaspé. Fils de Guillaume Duval, seigneur du Ponthaut, et de Marie Giguelle de Ponsot, en Bretagne, il fut le premier colon à s'établir là où se trouve présentement le coeur du village de Saint-Jean⁴. C'est aussi à cette époque que Noël Durand (1701), Jean Leclerc-dit-Francoeur (1691), Jacques Chouinard-dit-Sansoucy (1698), Anthoine Jean (1699), Jacques Soulard (1696), Charles Bélanger (1701), François Boucher (1701) et Jean de Lavoye (1701) se virent concéder des terres à Saint-Jean-Port-Joli⁵. On sait qu'Aubert de la Chesnaye était généreux et qu'il n'hésitait pas à dépenser pour mettre en valeur ses seigneuries les plus rentables. D'où sans doute l'intérêt subit des colons pour cette seigneurie demeurée jusque-là peu exploitée.

On le devine, pour le seigneur de la Chesnaye l'acquisition d'un fief ne signifiait pas nécessairement la construction d'un manoir. Pas plus à Port-Joly qu'ailleurs. Les affaires le retenant à Québec ne manquaient pas; en plus de l'administration de ses domaines et de son commerce avec l'Europe, nul doute que son hôtel de la Maison Blanche, sa boulangerie et son important moulin sur le chemin de Notre-Dame-des-Anges, outre sa résidence tout

3. Pierre-Georges Roy, *Inventaire des Concessions en fief et seigneurie*, Archives de la Province de Québec, Vol. II, 1927, p. 34.

4. Dans le *Dictionnaire national des Canadiens français* de l'Institut généalogique Drouin, T. I, on lit Ponthou, tandis que dans le *Dictionnaire Généalogique* de l'abbé Cyprien Tanguay, vol. 3, p. 583, on lit Ponsot. Le registre des mariages que j'ai consulté à la Rivière-Ouelle indique bien Ponsot.

5. Léon Roy, *Les Terres de la Grande-Anse, des Aulnaies et du Port-Joly*, Lévis, 1951, p. 271.

près des quais, l'empêchaient de s'occuper personnellement de ses fiefs éloignés de la ville et d'y résider, ne fut-ce que quelques mois par année. Il semble cependant probable que le moulin seigneurial de la rivière Trois-Saumons ait été construit à cette époque, aux environs de 1700.

Même si les femmes n'étaient pas nombreuses au Canada au XVII^e siècle, il semble que les premiers seigneurs de Port-Joly n'eurent pas de difficulté à se marier ou à se remarier. Noël Langlois convola deux fois, avons-nous dit; pour sa part, Charles Aubert de la Chesnaye se maria trois fois et son fils Pierre deux fois. Catherine-Gertrude, fille de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert, n'avait que 15 ans lorsqu'elle épousa de la Chesnaye, le 6 février 1664. Lui en avait 30. Ce premier mariage fut cependant de très courte durée, le temps de donner naissance à un enfant, le 17 novembre suivant. Dès le 18 on inhumait madame de la Chesnaye, à Québec, dans la chapelle Saint-Joseph de l'église paroissiale.

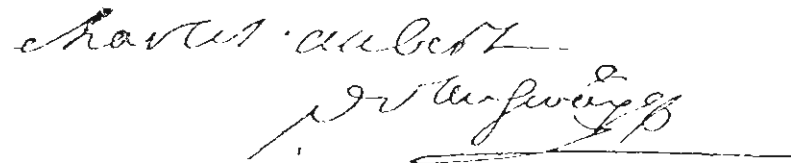
Quatre ans plus tard, le 10 janvier 1668, le jeune seigneur convolait de nouveau, cette fois à Beauport. Son union avec Marie-Louise, fille de Jean Juchereau de la Ferté et de Marie Giffard dura onze ans. Ayant donné naissance à six enfants, sa deuxième épouse mourut à Larochele le 7 mars 1679. Mais Charles Aubert de la Chesnaye n'était pas homme à demeurer longtemps célibataire. Il avait tout pour plaire y compris le prestige et la richesse. Un an et quelques mois après la mort de Marie-Louise Juchereau de la Ferté, exactement le 11 août 1680, il se remariait avec Marie Angélique, fille de Pierre Denys de la Ronde et de Catherine le Neuf. Cette dernière eut onze enfants et survécut à son mari. Ce n'est que le 8 novembre 1713 qu'on l'inhuma dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu où son conjoint reposait depuis déjà onze ans.

Les archives conservent plusieurs documents faisant état de la générosité du deuxième seigneur de Port-Joly. Il ne se faisait pas prier pour prêter de l'argent aux seigneurs moins fortunés que lui et même aux habitants dans le besoin. A l'occasion de l'incendie qui détruisit en 1682 une partie de la basse ville de Québec, on sait qu'il prêta de fortes sommes à ses concitoyens éprouvés. On raconte que Mgr de Laval lui-même dut recourir à son aide pour financer sa seigneurie de la côte de Beaupré.

Charles Aubert de la Chesnaye, anobli par Louis XIV en mars 1693, membre du Conseil Souverain et seigneur de Port-Joly et autres lieux, mourut à Québec le 20 septembre 1702. Bien qu'il fût un jour reconnu coupable de profits illégaux et qu'on l'accusât aussi de faire de la contrebande avec les Anglais, il laissa le souvenir d'un homme bon, charitable et soucieux du bien-être de ses concitoyens. Habillé plutôt modestement, vivant dans une

résidence à l'aspect impressionnant mais en réalité austère, il donnait tous les signes du paroissien dévôt. Peu après son arrivée au Canada, on rapporte qu'il prêta aussi 6,000 livres pour la construction d'un presbytère et qu'il accepta également les responsabilités de marguillier. Membre de la Congrégation de la Sainte-Vierge, on sait qu'il ne lisait que des livres pieux, saint François de Sales étant son auteur préféré.

A sa mort, Aubert de la Chesnaye laissa de grands biens, mais aussi d'importantes dettes. Dépensant sans compter, il avait finalement perdu tout contrôle de ses obligations financières. Aussi crut-il pouvoir demander peu avant sa mort d'être enterré dans le cimetière des *Pauvres* de l'Hôtel-Dieu de Québec où deux de ses filles étaient religieuses. Le règlement de sa succession fut fort compliqué et rendit même nécessaire la liquidation de ses dernières seigneuries. C'est ainsi d'ailleurs qu'en 1709 le fief de Port-Joly fut de nouveau vendu.



Charles Aubert de la Chesnaye
1709

Signature de Charles Aubert de la Chesnaye, 1664.

Pierre Aubert de Gaspé (1676-1731) *agriculteur, troisième seigneur*

Le 18 août 1708, six ans après la mort de Charles Aubert de la Chesnaye, Jacques Raudot, intendant de la Nouvelle-France, se vit contraint d'ordonner la vente aux enchères de la seigneurie de Port-Joly¹. Le règlement de la succession avait eu raison des derniers immeubles encore en la possession du seigneur au moment de son décès. Pour payer d'importantes dettes accumulées au cours des années par un administrateur généreux nettement dépassé par l'importance de ses affaires, il avait fallu absolument tout liquider. Mais bien qu'il y eût vente, le fief demeura cette fois à l'intérieur de la même famille. Charles Aubert de la Chesnaye eut dix-huit enfants de ses trois mariages avec Catherine-Gertrude Couillard, Marie-Louise Juchereau de la Ferté et Marie-Angélique de la Ronde. Pierre Aubert de Gaspé, troisième enfant de Marie-Louise, en fit l'acquisition pour la somme de 705 livres, le 5 novembre 1709.

Né à Larochelle en 1676, Pierre Aubert fut le premier seigneur de Port-Joly à prendre le surnom de *de Gaspé*². Bien avant d'avoir été anobli, son père signait *de la Chesnaye*. Aussi bien en France qu'au Canada c'était une habitude fort répandue durant l'ancien régime de faire ainsi usage de surnoms, sans que la particule ait une signification nobiliaire³. Souvent, pour se distinguer, les enfants prenaient le nom d'un fief, d'une

1. Pierre-Georges Roy, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie...*, vol. III, p. 170.

2. On sait que de la Chesnaye vécut à Larochelle de 1672 à 1678. C'est durant cette période que naquit son fils Pierre. En raison d'une contradiction entre l'acte de sépulture et le recensement de 1681, on ne s'entend pas sur la date de sa naissance qui peut être 1672 ou 1676.

3. Yves F. Zoltvany semble oublier ce fait lorsqu'il écrit que Charles Aubert de la Chesnaye «fut fortement attiré vers la noblesse. Bien que simple roturier, à son nom de Charles Aubert il ajouta bientôt celui de la Chesnaye. Cette soif de faire partie des gens de condition peut aider à comprendre son ardeur...». (*Dictionnaire biographique du Canada*, Les Presses de l'Université Laval, vol. II, 1969, p. 35).

seigneurie ou d'une terre appartenant à leurs parents. Et c'est ainsi que Pierre-Aubert, en prenant le surnom de *de Gaspé*, avait dû songer à la seigneurie de Percé que Talon, en 1672, concéda conjointement à son père, à son beau-père (Pierre Denys de la Ronde) et à Charles Bazire⁴.

La personnalité de chacun des seigneurs de Saint-Jean-Port-Joli est nette et bien définie. Pas moyen de se méprendre. Succédant à de la Chesnaye, homme d'affaires et commerçant, Pierre Aubert de Gaspé fut pour les censitaires de Port-Joly un maître intéressé avant tout à l'agriculture. Contrairement à son père, il passa la plus grande partie de sa vie sur ses terres. Il ne pouvait passer pour un pur étranger pour les habitants de la Côte-du-Sud, car non seulement on savait qu'il était le fils de Charles Aubert de la Chesnaye, seigneur de Port-Joly de 1686 à 1702, mais on s'était habitué à le voir occasionnellement dans les parages. Sa signature qui apparaît quatre fois dans les registres paroissiaux de la Rivière-Ouelle en 1701 et 1702, aussi bien durant les mois d'été que d'hiver et d'automne⁵, permet d'affirmer qu'il a au moins séjourné quelque peu, soit dans cette paroisse, soit à la Grande-Anse (Sainte-Anne-de-la-Pocatière) où son père possédait un important domaine. On sait que du point de vue religieux la Grande-Anse relevait encore de la Rivière-Ouelle à cette époque. Aussi, le 18 janvier 1701, lorsque Pierre Aubert de Gaspé appose sa signature pour la première fois dans le registre des mariages de cette paroisse, c'est à l'occasion du mariage de Madeleine Menier, fille d'André Menier qui de 1692 à 1703 loua la terre de de la Chesnaye à la Grande-Anse. Pierre Aubert de Gaspé héritera de cette propriété en 1702⁶.

Malheureusement pour Port-Joly, au moment d'acheter sa seigneurie en 1709, Pierre Aubert de Gaspé a l'esprit ailleurs. Sa première femme Jacqueline-Catherine, fille de Nicolas Juchereau de Saint-Denys et de Marie Thérèse Giffard, qu'il avait épousée le 19 décembre 1699, est morte depuis déjà six ans⁷. Il n'a que 33 ans et est sans enfant.

4. Interrogé sur l'origine de son nom, Philippe Aubert de Gaspé répondit un jour que c'était reçu dans la famille que le nom de *de Gaspé* avait été transmis par un de ses ancêtres, propriétaire d'un fief dans le district de Gaspé. Voir Pierre-Georges Roy, *La famille Aubert de Gaspé*, Lévis, 1907, p. 73.

5. On a remarqué sa signature à l'occasion de quatre mariages, soit ceux des 18 janvier, 22 et 24 novembre 1701, et du 28 août 1702.

6. Pierre Jean, père et fils, qui habitèrent Port-Joly vers 1713, louèrent ce domaine de Pierre Aubert de Gaspé en 1708, à la suite de Charles et Jean Miville.

7. Elle mourut à Québec le 3 juin 1703 et fut enterrée dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu, tout comme Charles Aubert de la Chesnaye et sa dernière épouse, Marie-Angélique de la Ronde.

Naturellement comme la plupart des veufs de cette époque, il n'a pas l'intention de demeurer seul bien longtemps. Depuis déjà quelques années, il éprouve d'ailleurs beaucoup d'affection pour une jeune femme vivant tout près de Québec. Le malheur veut toutefois que cette personne soit Madeleine-Angélique Legardeur de Tilly, cousine de sa première femme. Et l'Eglise est stricte en pareil cas: pas de mariage possible sans une dispense d'ailleurs rarement accordée. Aubert de Gaspé insiste auprès de l'évêque, mais bien inutilement. Les services rendus par son père à Mgr de Laval ne peuvent entrer en ligne de compte et ses requêtes demeurent sans réponse. Mais le jeune seigneur ne se sent pas battu pour autant. Puisqu'on ne peut ou ne veut rien faire pour lui en Nouvelle-France, il ira en France même où l'Eglise, lui a-t-on dit, est plus puissante et plus généreuse. En



*Moulin seigneurial, le long de la rivière Trois-Saumons,
où habita Ignace-Philippe Aubert de Gaspé,
à la suite de l'incendie de son manoir en 1759.*

Photo JC

1709, avant de voguer vers l'Europe chercher le précieux document, il signe une convention avec le père de sa fiancée, Pierre-Noël Legardeur de Tilly:

M. de Gaspé donne entrevifs à sa future une somme de 3090 livres et une autre somme de 2000 livres à cause de mort. Il a recherché la donataire en mariage et sur la parole qu'elle lui a donnée il y a plusieurs années et qu'ils n'ont pas exécutée à cause du degré de parenté qui est entre eux, il passe à l'ancienne France aux fins d'obtenir la dispense qui leur est refusée en ce pays. S'il ne peut obtenir la dispense, la somme de 3090 livres ci-haut donnée retournera au donateur qui payera cependant 150 de rente à la future. S'il meurt au cours du voyage, la future gardera les 2000 livres. S'il obtient la dispense, le père promet que sa fille épousera M. de Gaspé⁸.

Deux autres années s'écouleront avant qu'on assiste aux noces de M. de Gaspé avec Madeleine-Angélique Legardeur de Tilly. Ils s'épouseront finalement à Beauport, le 12 octobre 1711. Pierre Aubert de Gaspé n'a pas eu d'enfants de sa première femme; il en aura cependant huit de la seconde. Non sans épreuves toutefois. On sait que le taux de mortalité infantile était élevé en Nouvelle-France au XVIII^e siècle. Les de Gaspé semblent pourtant avoir été plus éprouvés à ce chapitre que la majorité de leurs contemporains. Marie-Françoise-Charlotte, née le 6 juillet 1715, mourut le 9 juin 1716. Pierre-Joseph, né le 5 février 1717, mourut le 16 novembre de la même année. Madeleine-Barbe, née le 31 mai 1720, mourut à l'âge de 16 ans. Jean-Baptiste, né le 7 mai 1726, mourut le 29 juin suivant. Enfin un cinquième enfant, demeuré anonyme celui-là, mourut le jour même de sa naissance, le 10 mai 1723. Seulement trois enfants atteignirent l'âge adulte, deux femmes qui se firent religieuses, et Ignace-Philippe qui assurera la succession de ses parents.

Pierre Aubert de Gaspé vécut d'abord à Québec, en compagnie de ses frères et soeurs, rue Sault-au-Matelot. On sait aussi qu'il séjourna à la Rivière-Ouelle ou à la Grande-Anse en 1701 et 1702. On le retrouvera ensuite à Saint-Antoine-de-Tilly où son futur beau-père, Pierre-Noël Legardeur de Tilly, avait acheté, en 1700, le fief du sieur de Villieu. Après la mort de ses beaux-parents c'est là que Pierre Aubert de Gaspé passera la majeure partie de son temps.

8. Joseph-Edmond Roy, *L'Histoire du notariat au Canada*, vol. 1, p. 223, cité par P.-G. Roy, dans *La famille Aubert de Gaspé...*, p. 74.



On sait assez peu de choses touchant ses activités à Saint-Jean-Port-Joli. En 1709, selon la carte de Catalogne, il n'y avait que cinq colons dans le fief acheté cette année-là par M. de Gaspé⁹. Douze ans plus tard, en 1721, le procès-verbal du procureur Collet n'en mentionnait que huit¹⁰. Il y avait bien un moulin en opération à la rivière Trois-Saumons, mais les colons hésitaient à s'installer sur des terres où ils rencontraient «des roches qui s'estendent dans la profondeur jusqu'à huit et dix arpents dans certains endroits»¹¹. C'est d'ailleurs pour pallier à cette difficulté que l'intendant, à la suite du rapport Collet, demanda au seigneur de concéder à chaque censitaire six arpents de front le long du fleuve au lieu de trois seulement. Par cette mesure, il espérait également encourager les colons à améliorer les voies de communication avec l'Islet à l'ouest, et la Demi-lieue à l'est. La route de «deux lieues de long et de vingt-quatre pieds de large» tracée en 1713 par le grand voyer, Pierre Robineau de Bécancour, tardait à prendre forme. Les habitants établis à l'ouest de la seigneurie avaient rendu à peu près praticable le chemin de terre qui les reliait à leurs voisins, mais ils n'avaient rien fait de plus. Le fleuve demeurait toujours la voie de communication la plus facile avec Québec. François Duval-dit-Duponlout dont la terre se trouvait en plein centre de la seigneurie, réussissait sans doute parfois à se rendre par terre à l'Islet, où il possédait un banc à l'église Notre-Dame de Bonsecours, mais c'était à ses risques et périls qu'il le faisait. Au printemps et à l'automne, le courant de la rivière Port-Joly qu'il devait traverser à gué menaçait d'entraîner à la mer la voiture et ses occupants. Ainsi en était-il de Pierre Jean, de son fils et de Charles Bélanger, qui tous trois vivaient alors à l'est de la rivière.

Le troisième seigneur de Port-Joly a-t-il songé à venir vivre auprès de ses censitaires du bas du fleuve? C'est peu probable. Retenu à Saint-Antoine-de-Tilly, il faisait généralement confiance à Jacques Chouinard qui sur place veillait tant bien que mal à ses intérêts. Sans appartenir à cette race de seigneurs qu'on a qualifié de «vampires», «d'accapareurs et de spéculateurs de terres»¹², Pierre Aubert de Gaspé ne semblait pas davantage être un des

9. Léon Roy, dans *Les Terres de la Grande-Anse...*, énumère toutefois une douzaine de concessions qui auraient été faites avant cette date.

10. Nicolas Durand, Jacques Chouinard, Joseph Caron, Joseph Leclerc-dit-Francoeur, Pierre Jean, Charles Bélanger, Pierre Jean, fils, et François Duval (Voir L. Roy, *Les Terres de la Grande-Anse...*, p. 270).

11. *Procès-verbal de Mathieu-Benoist Collet*, 1721.

12. Clément Dumesnil, *De l'abolition des droits féodaux et seigneuriaux au Canada et sur le mode à employer pour accorder une juste indemnité aux seigneurs*, Montréal, Imprimé par J. Starke et Cie, 1849, pp. 21 et 23.

seigneurs généreux et adulés par leurs censitaires dont parle l'auteur des *Anciens Canadiens* dans ses *Mémoires*¹³. C'est du moins ce que suggère une ordonnance de l'intendant Gilles Hocquart datée du 21 février 1731. A la demande du seigneur, Hocquart condamne plusieurs habitants de Port-Joly à s'acquitter au plus tôt de leurs obligations de censitaires. Il leur est ordonné non seulement de tenir *lieu et feu* sur leur terre et de passer des contrats, si ce n'est pas déjà fait, mais encore de payer tous les arrérages de cens et rentes et aussi de payer en argent, si le seigneur l'exige, le chapon dû pour chaque arpent de front possédé. Mécontents, les habitants croyaient ne pas avoir à payer les chapons en argent, et pas du tout les cens et rentes, du moins pour les années précédant 1725, puisqu'il leur avait fallu attendre jusqu'à cette date pour voir le seigneur borner leurs terres comme il était tenu de le faire, dans certains cas depuis 1709. La liste des personnes visées par l'ordonnance est importante. En fait elle comprend la plupart des censitaires de Pierre Aubert de Gaspé à Port-Joly: «François Duval dit Dupont Lot, tant pour luy que pour quatre de ses enfants, François Pierre Jean, Pierre Chouinart, autre Pierre Chouinard, la veuve Leclerc, Estienne Leclerc, Pierre Fortin, Louis Martin, Eustache Chouinart, François Durand, Joseph Fortin.»¹⁴

Mais Pierre Aubert de Gaspé n'eut certes pas le temps d'entrer en possession de ce qui lui était dû. Trois semaines après la publication de cette ordonnance, 15 mars 1731, il était terrassé par la maladie. Le docteur et le curé accoururent à son chevet, mais ni les soins de l'un, ni les prières de l'autre ne purent le soustraire à son destin. Pierre Aubert de Gaspé expira cinq jours plus tard. Ses restes reposent aujourd'hui sous le banc seigneurial de l'église de Saint-Antoine-de-Tilly qu'il a fréquentée pendant une vingtaine d'années.



Signature de Pierre Aubert de Gaspé, 1723.

13. Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, Québec, N.S. Hardy, Libraire-Editeur, 1885, ch. 17.

14. *Ord. de 1730 à 1731*, no 19, folio 58.

Madeleine-Angélique Legardeur de Tilly qui survécut plusieurs années à son mari, assumait alors la relève. En qualité de seigneuresse, on le verra plus loin, durant plus de vingt ans elle poursuivit l'oeuvre de son père à Saint-Antoine-de-Tilly, et celle de Pierre Aubert de Gaspé à Port-Joly et à Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

* * *

Ignace-Philippe Aubert de Gaspé (1714-1787) *officier, quatrième seigneur*

Ignace-Philippe Aubert de Gaspé vécut à une époque troublée. Né à Saint-Antoine-de-Tilly le 5 avril 1714, il fut témoin des luttes et des tensions qui déchirèrent la France et l'Angleterre au XVIII^e siècle. Il connut les tentatives d'expansion territoriale, l'escalade des ouvrages de fortifications, la guerre de la Succession d'Autriche qui s'étendit à l'Amérique en 1744, l'affreuse guerre de la Conquête, et même l'invasion des «Américains» en 1775-1776. A l'instar de ses contemporains et jusqu'en 1760, il substitua la vie de garnison à la vie de manoir et foula beaucoup plus les champs de bataille que les champs de blé ou d'avoine de sa seigneurie. Ainsi après avoir eu un seigneur «charpentier», un seigneur commerçant et un seigneur agriculteur, Port-Joly eut un seigneur soldat.

La carrière militaire du quatrième seigneur de Saint-Jean-Port-Joli est impressionnante. L'état de ses services publié par son petit-fils, Philippe Aubert de Gaspé, l'atteste¹. Dès l'âge de 13 ans, il est cadet dans le détachement des troupes de la marine et «fait exactement le service dans les garnisons jusqu'en 1735», date à laquelle il quitte les casernes pour participer dans la région du lac Michigan à une campagne dirigée contre les Renards. Quatre ans plus tard, promu enseigne en second, il fait partie de l'expédition du baron de Longueuil destinée à réduire les Natchez et les Chicachas. Enfin de 1742 à la fin de la Conquête, il fait campagne contre les Anglais. On le voit alors combattre successivement en Acadie, dans la région des Grands-Lacs, au lac Champlain, et finalement à Québec. Après trois ans de service sous les ordres de M. de Verchères à Michilimakinac, il participe en 1745 à l'expédition de M. de Ramesay en Acadie. A peine est-il promu lieutenant, qu'on l'envoie construire un fort sur la rivière Saint-Jean. Il y demeura deux ans et demi, en qualité de commandant. On le retrouve ensuite au sud des Grands-Lacs où il prend part à l'attaque et à la prise du fort Nécessity. L'année suivante,

1. Nous reproduisons en appendice ce document publié par Philippe Aubert de Gaspé dans ses *Mémoires*.

il est en garnison au fort Niagara. Promu capitaine en 1756, il est envoyé dans la région du lac Champlain à la tête d'une compagnie des troupes de la marine. C'est là qu'en 1757, sous le commandement du marquis de Montcalm, il participe à la prise du fort George, et l'année suivante, à la célèbre bataille de Carillon. Enfin, après la chute de Québec, on le retrouve à Sainte-Foy où, à la tête d'une compagnie de grenadiers, il s'aligne avec les troupes victorieuses de Lévis. Trente-trois ans de loyal service qui méritèrent au capitaine de Gaspé d'être nommé, le 24 mars 1761, Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

De tous les combats auxquels participa Ignace-Philippe Aubert de Gaspé, l'attaque du fort Nécessité revêtit un caractère particulier. Non seulement cet événement marqua l'ouverture des opérations qui aboutirent à la conquête du Canada par les Anglais, mais il mettait en cause les deux beaux-frères du jeune seigneur et nul autre que George Washington appelé à devenir premier président des États-Unis. Cette affaire alimenta d'ailleurs durant plus d'un siècle les conversations quelquefois animées du manoir seigneurial de Saint-Jean-Port-Joli. Au moment de rédiger les notes qui accompagnent le texte principal des *Anciens Canadiens*, Philippe Aubert de Gaspé, petit fils d'Ignace-Philippe ne manquera pas d'y consacrer plusieurs pages.

Au début de l'été 1754, la presse d'outre-frontières fit état d'un événement apparemment sans importance. Dans le bassin de l'Ohio supérieur, le major George Washington avait repoussé, lisait-on, une poignée de «Français» qui s'étaient trop aventurés en territoire britannique et un chef indien avait abattu et scalpé le commandant ennemi. Au Canada, la version des faits était toutefois fort différente: Villiers de Jumonville, qui avait reçu la mission de sommer les Anglais d'évacuer les possessions françaises, avait été assassiné froidement par Washington. «La tradition dans ma famille est que Jumonville se présenta porteur d'une sommation (...), lit-on dans *Les Anciens Canadiens*, qu'il éleva son pavillon de parlementaire, montra ses dépêches et que néanmoins le commandant anglais (G. Washington) ordonna de faire feu sur lui et sur sa petite escorte et que Jumonville tomba frappé mort, ainsi qu'une partie de ceux qui l'accompagnaient.»²

Louis Coulon de Villiers, frère de Jumonville, est chargé de venger la mort de son frère et de repousser l'agresseur anglais. Ignace-Philippe Aubert de Gaspé, qui a épousé à Québec, le 30 juin 1745, Marie-Anne Coulon de Villiers, soeur de Jumonville, fait aussi partie de l'expédition. L'attaque a lieu le 3 juillet. Washington et ses hommes enfermés

2. Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*, Québec, Desbarats et Derbyshire, 1963, p. 397.

dans le fort Nécessity ne sont cependant pas en état de se battre et le combat est de courte durée. Le commandant anglais s'avoue rapidement vaincu et signe une capitulation dans laquelle il avoue, à deux reprises, avoir assassiné Jumonville. Philippe Aubert de Gaspé reproduit partiellement cet aveu dans *Les Anciens Canadiens*:

Ce 3 juillet 1754, à huit heures du soir. Capitulation accordée par M. de Villiers, capitaine d'infanterie, commandant des troupes de S.M.T.C., à celui des troupes anglaises actuellement dans le fort Nécessité qui avait été construit sur les terres du domaine du roy:

Savoir: comme notre intention n'a jamais été de troubler la paix et la bonne harmonie (sic) qui régnait entre les deux princes amis, *mais seulement de venger l'assassin* (sic) qui a été fait sur un de nos officiers porteur d'une sommation et sur son escorte, etc.

Nous lisons ensuite à l'article VII de cette capitulation:

Que comme les Anglais ont en leur pouvoir un officier, deux cadets, et généralement les prisonniers *qu'ils ont fait dans l'assassinat* du Sieur de Jumonville, etc. Fait double sur un des postes de notre blocus, etc.

James Mackay
G. Washington

Coulon Villiers³

Comme on le sait, Washington tenta de se disculper. Il soutint d'abord que selon lui *la guerre lui semblait exister* et qu'il y eut surprise et escarmouche. Harcelé de questions par la presse, contredit par des témoins, au moment de rédiger ses mémoires Washington délaissera sa première version de l'affaire pour parler alors d'espionnage. Quoi qu'il en soit, Washington, écrit Philippe Aubert de Gaspé, «n'aurait jamais dû signer un écrit où les mots *assassin* et *assassinat* lui sont jetés à la figure». A moins naturellement qu'il ait accepté momentanément de se reconnaître coupable du crime dont on l'accusait...

* * *

3. Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens...*, p. 399.

Loulou de Villiers

Marie Anne Villiers



Maison Ouellet construite vers 1740. Elle fut exceptionnellement épargnée par les Anglais lors de «l'incendie de la Côte-du-Sud» en 1759. Route longeant le fleuve, tout près de la route Elgin, à l'est de la Demi-lieue.

Photo JC

Ignace-Philippe Aubert de Gaspé, en participant à l'expédition destinée à venger Jumonville tué dans des circonstances qu'on préfère aujourd'hui ne pas évoquer outre-frontières, a inscrit son nom dans une page importante de l'histoire du continent nord-américain. Quatre ans plus tard, en prenant part à la célèbre bataille de Carillon, il inscrivit aussi son nom en lettres d'or dans les annales militaires du Canada. On sait que l'admiration du marquis de Montcalm pour les troupes levées au Canada était mince. Peu d'officiers canadiens, malgré une tenue souvent héroïque, réussirent à attirer son attention. Passionné par la tactique des batailles rangées à l'europpéenne, la seule d'ailleurs qu'il connaissait, le général avait peu de respect pour les troupes de la marine ou les miliciens canadiens qui excellaient dans la guérilla à l'indienne. Néanmoins, le 9 juillet 1758, la journée même de la déroute des troupes anglaises sur le lac Saint-Sacrement, il trouvait moyen d'écrire au gouverneur:

Les Canadiens nous ont fait regretter de n'en avoir pas en plus grand nombre. M. le chevalier de Lévis s'en loue beaucoup; M. de Raymond et les autres officiers, de Saint-Ours, de La Naudière, de Gaspé, se sont signalés. Je n'ai eu que le mérite de me trouver général de troupes aussi valeureuses⁴.

Ignace-Philippe Aubert de Gaspé compte donc parmi le petit nombre de militaires canadiens dont le mérite fut reconnu ouvertement par le marquis de Montcalm.

* * *

De 1740 à la Conquête du Canada, la vie de garnison et les campagnes contre les Indiens et les Anglais empêchèrent presque totalement les Canadiens de vaquer à leurs affaires personnelles. Les épouses, les enfants et les vieillards se retrouvaient souvent seuls sur des terres en friche ou mal cultivées. Tel fut aussi le cas des de Gaspé. Pendant que le seigneur Ignace-Philippe parcourait les champs de bataille ou veillait derrière les parapets des forts échelonnés de l'Acadie aux Grands-Lacs, son épouse, demeurée à Québec, menait souvent seule son propre combat. Pour les de Gaspé, mettre au monde des enfants et les mener à l'âge adulte fut une expérience plutôt douloureuse. On sait qu'Ignace-Philippe Aubert de Gaspé fut le seul mâle d'une famille de huit enfants à atteindre l'âge adulte. Lui-même et son épouse, Marie-Anne Coulon de Villiers, ne furent guère plus chanceux avec leurs

4. Montcalm à Vaudreuil, 9 juillet 1758, APC.

propres enfants. Sur dix à naître de leur mariage, cinq moururent en bas âge et une fille à l'âge de 17 ans, Marie-Anne Joseph. Pierre-Ignace, leur sixième enfant, qui deviendra lui aussi seigneur de Saint-Jean-Port-Joli, naquit le 17 août 1758, un peu plus d'un mois après la victoire de Carillon.

* * *

La guerre de la Conquête fut cruelle et dévastatrice de bien des manières. Des documents de cette époque rédigés tant d'un côté de la barricade que de l'autre, rappellent que les crimes de guerre ont existé bien avant les conflits du XXe siècle. Le général Wolfe, qui avant de quitter l'Angleterre à destination du Canada s'était permis d'écrire gentiment qu'il aurait le plaisir «de voir la vermine canadienne saccagée et pillée»⁵, tint parole. On sait qu'après coup, même son successeur, le général James Murray, parlant de cette guerre, n'hésita pas à la qualifier effectivement de «guerre de pillage». Et si encore il n'y avait eu que du pillage, mais on sait que des atrocités furent commises, qui laissèrent d'amers souvenirs.

L'historien François-Xavier Garneau, un contemporain et ami de Philippe Aubert de Gaspé, a résumé dans ces quelques lignes les événements de l'été 1759:

Après avoir battu la ville en ruine, Wolfe se jeta sur les campagnes. Il fit brûler toutes les paroisses, et couper les arbres fruitiers sur la côte de Beauport, depuis le sault Montmorency jusqu'au cap Tourmente, sur la rive gauche du Saint-Laurent. Il fit subir le même sort (aux villages de l'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne, Saint-Joachim) et aux établissements de la baie Saint-Paul, celui de la Malbaie, et l'île d'Orléans qui fut dévastée d'un bout à l'autre. Les paroisses sur la rive droite du fleuve, depuis Berthier jusqu'à la Rivière-du-Loup, au-dessous de Québec, espace de vingt-trois lieues, furent saccagées et incendiées à leur tour, ainsi que la Pointe-Lévis, Saint-Nicolas, etc. Wolfe choisissait la nuit pour commettre ces ravages, qu'il portait partout où il pouvait mettre le pied; il faisait enlever les femmes et les enfants, les vivres et les bestiaux⁶.

5. Cité par Guy Frégault, *La guerre de la conquête, 1754-1760*, Coll. Histoire de la Nouvelle-France, Montréal, Fides, 1975, p. 335.

6. F.-X. Garneau, *Histoire du Canada*, Montréal, Editions de l'Arbre, 1944, vol. V, p. 261.

La seigneurie de Saint-Jean-Port-Joli située sur la rive sud du fleuve ne fut donc pas épargnée, pas plus, comme l'écrivait Mgr de Pontbriand au roi d'Angleterre, le 5 novembre 1759, que les «trente-six lieues de pays établi, qui ont été à peu près également ravagées et qui comptent dix-neuf paroisses, dont le plus grand nombre a été détruit. Ces quartiers n'ont aucune denrée à vendre, et ne seront pas rétablis d'ici à plus de vingt ans dans leur ancien état.»⁷



Rivière Trois-Saumons. On aperçoit à gauche le toit du moulin banal et à droite la maison Couillard qui survécut à l'incendie de 1759.

Photo JC

7. Texte cité par Gérard Ouellet, dans *Sainte-Anne-de-la-Pocatière, 1672-1972*, pp. 75 et 76.

Philippe Aubert de Gaspé a également raconté dans *Les Anciens Canadiens* ce qu'il advint alors de la seigneurie de son grand-père:

Deux détachements de l'armée anglaise étaient débarqués à la Rivière-Ouelle, au commencement de juin 1759. Quelques habitants de la paroisse, embusqués sur la lisière du bois, les avaient accueillis par une vive fusillade, et leur avaient tué quelques hommes. Le Commandant, exaspéré de cet échec, résolut d'en tirer une éclatante vengeance. Les deux détachements avaient remonté la rivière et étaient venus camper vers le soir près d'un ruisseau qui se décharge dans l'anse de Sainte-Anne, au sud-ouest du collège actuel. Le lendemain au matin, le commandant, prêt à ordonner la marche d'une des compagnies, appela le lieutenant et lui dit:

– Vous mettez le feu à toutes les habitations de ces chiens de Français que vous rencontrerez sur votre passage; je vous suivrai à petite distance (...). Toutes les habitations et leurs dépendances d'une partie de la Rivière-Ouelle, des paroisses de Sainte-Anne et de Saint-Roch, le long du fleuve Saint-Laurent, n'offraient déjà plus que des ruines fumantes (...). La presque totalité des habitations de la première concession de la paroisse de Saint-Jean-Port-Joli avait été réduite en cendres, et l'ordre d'arrêter la dévastation n'arrivait pourtant pas (...). Le moulin, sur la rivière des Trois-Saumons, ne fut bientôt qu'un monceau de cendres (...). De Locheill, après avoir pris les précautions nécessaires à la sûreté de sa compagnie, se dirigea vers l'ancien manoir de ses amis, qui n'offrait plus qu'une scène de désolation⁸.

«L'incendie de la Côte du Sud», pour utiliser l'expression de l'auteur des *Anciens Canadiens*, n'épargna à Saint-Jean qu'une petite chapelle construite vers 1737, à environ un mille à l'ouest de l'église actuelle, et une maison qu'on peut encore voir à l'est du village, à la hauteur d'*Elgin Road*, où les Anglais avaient pu se sustenter.

Le lendemain de cette guerre sans pitié, Ignace-Philippe Aubert de Gaspé se réfugia au milieu de ses censitaires de Saint-Jean-Port-Joli. Ruiné comme eux, il s'établit en compagnie de son épouse, de ses filles Geneviève (11 ans) et Marie-Anne (6 ans), et de son fils Pierre-Ignace (2 ans), dans ce qui restait de son moulin le long de la rivière

8. Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*, Québec, Desbarats et Derbyshire, 1863, pp. 202, 203, 205 et 207.

Trois-Saumons⁹. A en croire *Les Anciens Canadiens*, cette période de la vie du seigneur fut vraiment misérable:

C'était un bien pauvre logement, que trois chambres exiguës, réservées dans un moulin, pour sa famille jadis si opulente! Cependant tous supportaient avec courage les privations auxquelles ils étaient exposés; le capitaine de Gaspé seul, tout en travaillant avec énergie, ne pouvait se résigner à la perte de sa fortune; les chagrins le minaient; pendant l'espace de six ans, jamais sourire n'effleura ses lèvres. Ce ne fut que lorsque son manoir fut reconstruit, et qu'une certaine aisance reparut dans le ménage, qu'il reprit sa gaieté naturelle¹⁰.

Le premier de Gaspé à voir le jour à Saint-Jean-Port-Joli naquit dans ce moulin, le 29 août 1762. Baptisé sous les noms de Louis-Ignace, il y mourut 8 mois plus tard, le 23 avril 1763.

Il n'est pas facile de savoir durant combien d'années exactement la famille de Gaspé vécut le long de la rivière Trois-Saumons. Le passage des *Anciens Canadiens* qu'on vient de citer suggère peut-être six ans. Certains croient qu'elle y demeura tout au plus quatre ou cinq ans. Ce qui semble certain c'est que le seigneur, dès qu'il le put, entreprit de reconstruire son manoir et qu'il dut en prendre possession entre 1764 et 1766 au plus tard. Plus modeste que le premier décrit par Philippe Aubert de Gaspé comme «une bâtisse d'un seul étage, à comble raide, longue de cent pieds, flanquée de deux ailes de quinze pieds avançant sur la cour principale», il était situé au nord du chemin du roi, à proximité du four à pain qu'on peut encore voir de nos jours entre la rivière Port-Joly et la rivière Trois-Saumons. Ignace-Philippe Aubert de Gaspé et sa famille y demeurèrent près d'un quart de siècle. Bien qu'il fût incendié en 1909, après la mort du dernier des seigneurs de Gaspé, quelques photographies et dessins en perpétuent heureusement le souvenir.

* * *

9. On lit dans le récit que fait Philippe Aubert de Gaspé de «l'incendie de la Côte du Sud» que «le moulin sur la rivière Trois-Saumons, ne fut bientôt qu'un monceau de cendres» (*Les Anciens Canadiens*, Montréal, Beauchemin, 1949, p. 125). Ce fait est-il historique? L'absence de traces de ce feu a laissé croire à certains que le récit emprunte plus, en ce qui a trait au moulin seigneurial, au roman qu'à l'histoire.

10. Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens...*, p. 263.

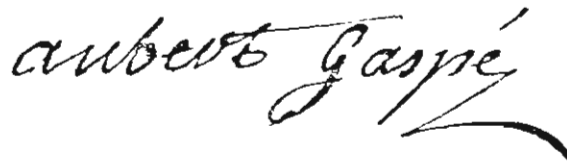


Le quart de siècle passé à Saint-Jean-Port-Joli par Ignace-Philippe Aubert de Gaspé fut plutôt paisible, sauf au moment de l'invasion *américaine* de 1775-1776. Arrivant trop tôt après la prise du Canada par les Anglais et seulement au lendemain de l'Acte de Québec, cet événement causa bien des déchirements au sein de la population. Fallait-il embrasser la cause des rebelles américains ou demeurer fidèles au nouveau régime? Ceux qui avaient vécu *l'incendie de la Côte du Sud* et qui continuaient à croire à une intervention éventuelle de la France, eurent bien de la difficulté, on le devine, à prendre les armes, pour défendre la Couronne britannique. Un certain nombre crurent même qu'il fallait au contraire collaborer avec l'envahisseur, malgré les menaces d'excommunication de leur évêque qui n'hésitait pas à priver de sépulture chrétienne les délinquants. Le mariage entre Canadiens et Anglais proposé par Mgr Briand leur apparaissait impossible. La réponse de Blanche d'Haberville à Archibald Cameron de Locheill, dans *Les Anciens Canadiens*, s'inspirait de sentiments semblables:

Est-ce lorsque la torche incendiaire que vous et les vôtres avez promené sur ma malheureuse patrie, est à peine éteinte, que vous me faites une telle proposition! Est-ce lorsque la fumée s'élève encore de nos masures en ruine que vous m'offrez la main d'un des incendiaires? (...) Il y a maintenant entre nous un gouffre que je ne franchirai jamais¹².

Le procès-verbal de l'enquête menée en 1776, par les commissaires Baby, Taschereau et Williams, indique qu'à Saint-Jean-Port-Joli, tout comme dans les paroisses avoisinantes, la collaboration avec l'ennemi fut plutôt généreuse. On reviendra sur ce sujet en parlant plus loin des officiers de milice.

Ignace-Philippe Aubert de Gaspé mourut à son manoir de Saint-Jean le 26 janvier 1787. Agé de 72 ans, il fut inhumé, selon son désir, dans l'église paroissiale. Madame de Gaspé lui survécut peu de temps. Décédée le 17 mars 1789, elle fut ensevelie le surlendemain à côté de son époux.



Signature d'Ignace-Philippe Aubert de Gaspé, 1766.

12. Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens...*, pp. 303 et 305.

Pierre-Ignace Aubert de Gaspé (1758-1823) *«haut torie», cinquième seigneur*

Né à Québec le 14 août 1758, Pierre-Ignace Aubert de Gaspé était trop jeune au moment de la Conquête pour comprendre ce qu'il advint à l'époque de la seigneurie de Saint-Jean-Port-Joli. Il ne put cependant échapper totalement aux conséquences pénibles de cette guerre qui raya la Nouvelle-France de la carte. Le lendemain de la capitulation, au lieu de connaître le confort et l'aisance du manoir seigneurial, il se retrouva avec les siens entre les quatre murs avariés du moulin de la rivière Trois-Saumons. C'est là qu'il fit l'expérience de la misère et de la pauvreté. À côté d'un père ruiné et inconsolable et d'une mère affligée par la perte de plusieurs enfants en bas âge, il grandit dans un dénuement inconnu jusque-là de sa famille.

La reprise graduelle de l'agriculture et de la colonisation sur la Côte-du-sud devait toutefois améliorer rapidement la situation des de Gaspé. Le paiement plus régulier des cens et des rentes et aussi leur augmentation leur rendirent de nouveau une certaine aisance. C'est ainsi qu'ils purent bientôt envisager la reconstruction de leur manoir, à la vérité plus humble que l'ancien. Ce deuxième manoir joua néanmoins un rôle prépondérant dans la vie sociale et économique de Saint-Jean. Durant près de cent cinquante ans, il fut fréquenté à la fois par la petite bourgeoisie de l'époque et par les fermiers de la région.

Pierre-Ignace Aubert de Gaspé, à l'instar de plusieurs fils de la petite bourgeoisie québécoise eut l'avantage d'étudier au Séminaire de Québec. C'est là qu'il se trouvait à l'automne de 1775, lorsque les troupes commandées par Benedict Arnold et Richard Montgomery envahirent le Canada. Pour un fils de seigneur, qui fréquentait par surcroît une institution dirigée par le clergé, s'opposer à l'envahisseur allait de soi. L'Acte de Québec qui avait dispensé les Catholiques du serment du test et maintenu la tenure seigneuriale et la dime, l'exigeait. C'est du moins ce que croyaient les deux aristocraties civile et religieuse particulièrement bien servies par cette loi.

Comme on le sait, grâce à la résistance acharnée du fort Saint-Jean sur le Richelieu, le général Richard Montgomery prit trois mois à franchir la distance qui le séparait de Québec. Ce délai devait conserver la colonie à la Couronne britannique. Pendant que les troupes «américaines» s'enlisaient à Saint-Jean, le lieutenant-gouverneur Cramahé mettait tout en oeuvre pour préparer la défense de la capitale. Lui qui ne pouvait compter que sur cent soldats en septembre, réussit finalement à constituer une armée de dix-neuf cents hommes. Il faut dire, cependant, que Mgr Jean-Olivier Briand ne fut pas étranger à l'affaire. Plein de reconnaissance pour l'Acte de Québec, l'évêque appuyait sans réserve, on l'a dit, l'autorité civile. Sa parole menaçante se faisait entendre partout à travers la province. Prendre les armes n'était rien moins qu'un impérieux devoir auquel aucun homme valide n'avait le droit de se soustraire. Bien plus, la collaboration avec l'envahisseur rendait indigne de la réception des sacrements et de la sépulture ecclésiastique¹. Une telle insistance, on s'en doute, finit par franchir les murs massifs du Séminaire de Québec pour atteindre les adolescents qui s'y trouvaient.

Pierre-Ignace Aubert de Gaspé qui n'avait alors que 17 ans, fut parmi les premiers à troquer son *suisse* de séminariste pour la capote du milicien. Autant il croyait au régime seigneurial, autant il respectait la parole de son évêque. Durant l'attaque du 31 décembre 1775, le jeune de Gaspé se trouvait donc derrière les barricades de la capitale. Pour lui qui n'avait pas été témoin de l'incendie de la Côte-du-Sud, le rapprochement avec Archibald Cameron de Locheill n'avait rien d'impossible.

Devenu adulte, M. de Gaspé partagera son temps entre la seigneurie de Saint-Jean-Port-Joli et la ville où il avait fait ses études. A Saint-Jean, c'est le fief de son père et la milice qui retinrent surtout son attention, tandis qu'à Québec ce sont les affaires de l'état et du gouvernement. De tous les seigneurs de l'endroit, Pierre-Ignace Aubert de Gaspé fut peut-être le plus présent à ses censitaires. Si l'on en juge par le lieu de naissance ou de décès de ses enfants, on a raison de le croire. A l'exception de Philippe-Joseph qui fut appelé à lui succéder au manoir seigneurial, tous les enfants nés de son mariage avec Catherine Tarieu de Lanaudière, fille de l'honorable Charles Tarieu de Lanaudière et de

1. Philippe Aubert de Gaspé rappelle dans *Les Anciens Canadiens* (Ed. 1863, p. 381) que plusieurs collaborateurs furent alors inhumés hors des cimetières paroissiaux: «On remarquait autrefois plusieurs de ces tombes, le long de la Côte du Sud. C'étaient celles d'un certain nombre de Canadiens rebelles, qui pendant la guerre de 1775, avaient pris part et cause pour les Américains; et auxquels leurs curés avaient été obligés, quoique bien à regret, de refuser la sépulture ecclésiastique.»

Catherine Le Moyne de Longueuil², sont nés à Saint-Jean-Port-Joli. Tout comme ce fut le cas pour son grand-père et son père, lui aussi eut la douleur de perdre plusieurs enfants en bas âge. Cinq sur sept de ses enfants n'atteignirent pas l'âge adulte et moururent au manoir qui les avait vu naître. Catherine, qui fut inhumée dans l'église paroissiale, y mourut aussi à l'âge de 7 ans, le 7 décembre 1803. Quant à Antoine-Thomas il y naquit quatre jours avant la fête de Noël 1790. On sait par *Les Anciens Canadiens* que M. de Gaspé séjourna également à Québec durant l'hiver, mais il semble également certain que le manoir, à cette époque, demeurait ouvert à l'année longue³.



Le four à pain du manoir seigneurial incendié en 1909. On peut encore le voir de nos jours, à l'ouest du village, au bord de la route longeant le fleuve. Propriété de Maurice Leclerc.

Photo JC

2. Leur mariage eut lieu à Québec le 26 janvier 1786.

3. Pierre-Ignace Aubert de Gaspé mourut lui-même au manoir seigneurial en plein hiver, le 13 février 1823.

C'est à la mort de sa mère en 1789, que Pierre-Ignace Aubert de Gaspé assumait l'entière responsabilité de la seigneurie de Saint-Jean-Port-Joli. Il ne fait pas de doute que son intérêt pour elle fut grand. En effet, dès 1790, il entreprit d'en étendre les limites en achetant le fief de l'Islet-à-la-Peau, une étendue de terre d'une «*demye lieue de front*» et de «*deux lieues de profondeur*» qui se trouvait à l'est de Saint-Jean, entre la route à Caronette (ou Coronet), où se trouve aujourd'hui le Petit Fribourg, propriété des Miville-Deschênes, et *Elgin Road*⁴. Après avoir été réunis en 1775 pour former la paroisse de Saint-Jean-Port-Joli, ces deux fiefs, grâce aux de Gaspé, furent aussi amalgamés du point de vue seigneurial quinze ans plus tard.

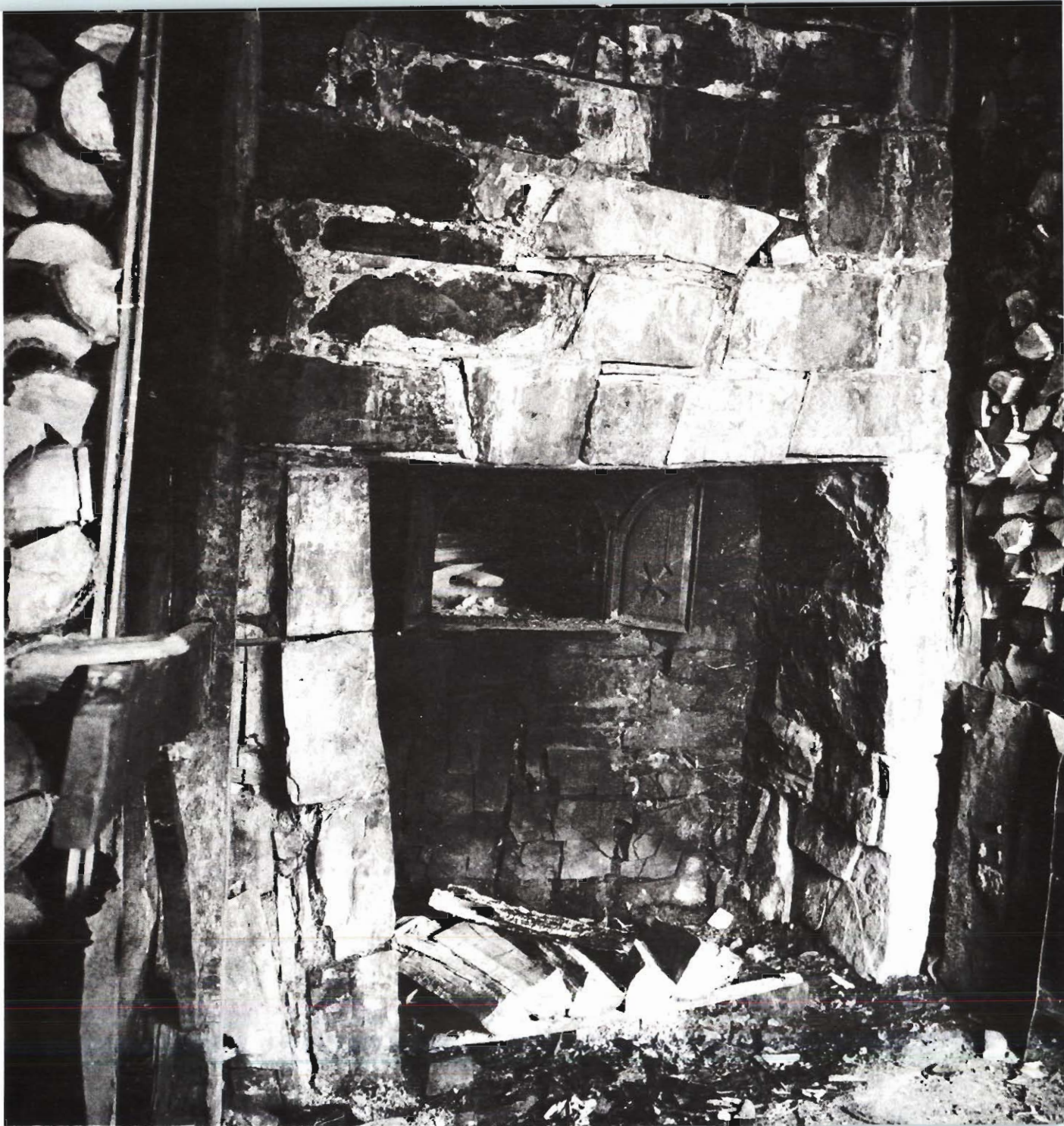
Durant la période de 1789 à 1842, Saint-Jean continue à se développer au rythme amorcé sous le seigneur précédent. Non seulement la deuxième concession est habitée, mais le défrichement de la troisième concession va bon train. La population qui ne cesse de s'accroître rend même l'église trop petite. En 1815, on doit l'allonger de trente pieds vers l'ouest.

L'activité des grands voyers augmente elle aussi en conséquence⁵. Dès 1789, Jean Renaud trace à la hauteur de la deuxième concession, à l'est, ce qui sera la Côte-des-Chênes, et autorise dans la même région la construction d'un chemin menant du 2^e au 3^e rang. L'année suivante, à sa demande, un chemin est également ouvert entre le 2^e rang et la «route du nord-ouest». Enfin en 1798, pendant que les habitants du 3^e rang réclament une route en direction nord, le grand voyer, Gabriel Elzéar Taschereau, rappelle au lieutenant François Leclerc, inspecteur des chemins et des ponts de Saint-Jean, qu'il doit, dès les semences terminées, faire parachever les routes et les chemins autorisés dans toutes les concessions, en prenant soin de faire creuser des fossés partout où la chose est nécessaire et «de ne souffrir aucune pierre et caillou sur les dits chemins». Ce rappel n'était pas sans besoin. Charles Duval-dit-Duponleau le savait mieux que tout autre. Bien que le tracé de la route menant du 2^e rang à l'église avait été décidé en 1764, il pouvait encore voir, trente-cinq ans plus tard, et à son grand déplaisir, les habitants emprunter sa terre pour se rendre aux services religieux. En 1796, Henry Marie Duval-dit-Duponleau avait

4. Ce fief porta aussi le nom de Pocatière, de Demi-lieue, de Rhéaume et de d'Auteuil.

5. Voir ici Pierre-Georges Roy, *Inventaire des procès-verbaux des grands voyers*, Beauceville, l'Éclairer Limitée Editeur, 1930, vol. IV, pp. 280-290; 1932, vol. VI, pp. 224-227.

*L'intérieur du four à pain situé au sud du manoir incendié
en 1909. ANQ Coll. initiale* →



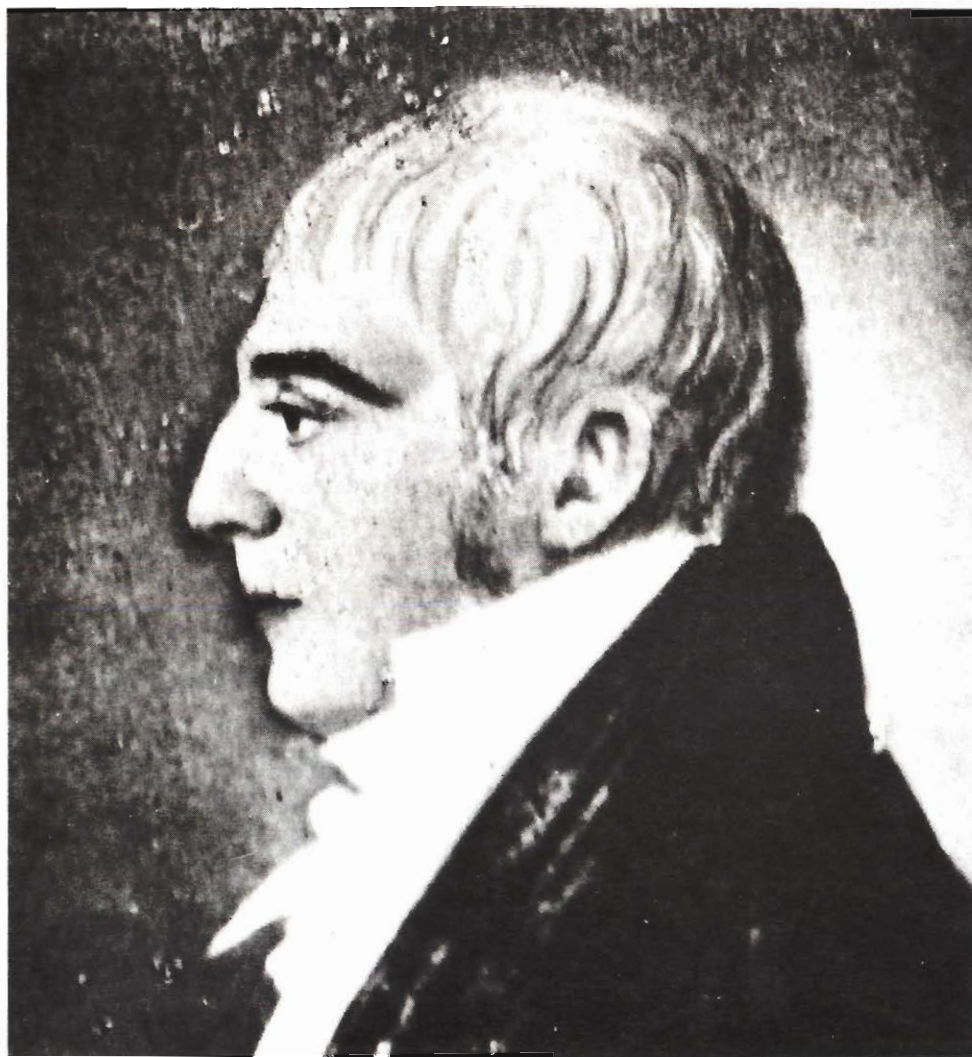
fait face à une situation semblable et avait dû finalement céder un lopin de terre utilisé par les paroissiens pour se rendre au presbytère et à l'église⁶.

La croissance du commerce allant de pair avec l'expansion de l'agriculture et le développement rural et paroissial, les habitants pouvaient déjà à cette époque trouver au village tous les articles de mercerie dont ils avaient besoin. Le magasin général des Verreau était particulièrement bien garni. En 1811, les cultivateurs les plus fortunés pouvaient aisément y trouver de quoi impressionner les «créatures», et les «créatures» de quoi attirer l'attention des hommes⁷. Sur les étagères figuraient non seulement des bottines et des chaussons, mais aussi des souliers d'orignal et des souliers «françois». A côté des mouchoirs de soie noire, on trouvait entre autres choses des bas et des châles rouges, jaunes ou noirs, des coiffes, des perruques et des bonnets, des chapeaux en maroquin ou en paille, quelques paires de fausses manches, des bricoles et des ceintures. Les couturières, et elles étaient nombreuses, étaient aussi gâtées. A côté des pelotes de laine et de coton, se trouvaient de nombreuses pièces de flanelle et de drap fin et moins fin, et des verges et des verges de casimir, de *fléchine*, d'*indienne* et de *baptiste*, sans oublier les ciseaux, la dentelle, le ruban, la laine, le fil, les épingles et les boutons. La cuisinière y trouvait pour sa part des plats de terre, des terrines de dimensions diverses, des pots gros et petits, des verres de toutes sortes, des carafes, des poêlons et des cafetières. Comme ceux qui savaient lire et écrire étaient peu nombreux à l'époque, les livres étaient plutôt rares. Quelques catéchismes, quatre recueils de cantiques, un *Pensez-y-bien*, six copies de l'*Histoire de Jean de Calais* et seize calendriers prenaient place à côté d'un *grement de bureau* et d'un paquet de *papier à encre*. De toute façon les jeux de cartes étaient plus nombreux et se vendaient beaucoup mieux que les livres. Ne lisant à peu près pas, on jouait plutôt aux cartes autour de la table de la cuisine, durant les longues soirées d'hiver. Les jeunes regardaient jouer les moins jeunes et les minutes et les heures s'écoulaient à la douce chaleur du poêle à bois.

Durant cette période, le fleuve ne cessa pas pour autant de servir de voie de communication entre Saint-Jean et Québec. A l'embouchure de la rivière Trois-Saumons, de nombreuses goélettes et quelques vaisseaux de plus fort tonnage continuaient à approvisionner les censitaires de M. de Gaspé, ou transportaient vers la ville les surplus de grain ou de bois, si toutefois il s'en trouvait. A partir de 1810, une partie importante de la

6. *Procès-Verbal qui fixe un passage pour aller à l'Eglise et au Presbitère de la paroisse St Jean port joli dans le Comté de Devon, 10 aoust 1796.* Archives de l'auteur.

7. Inventaire du magasin H. Verreau, 28 décembre 1811, Archives de l'auteur.



*Pierre-Ignace Aubert de Gaspé, seigneur de Saint-Jean-Port-Joli de 1789 à 1823.
ANQ Coll. initiale*

production des frères Harrower qui opérèrent alors une distillerie tout près du moulin banal, sur un terrain loué par le seigneur, faisait aussi partie de la cargaison à destination de Québec. Joseph Bouchette dans son *Relevé topographique du Canada* y décrit ainsi ce qu'il vit à Saint-Jean en 1812:

A l'embouchure de la Rivière Trois-Saumons sont placés très avantageusement les moulins et la distillerie qui appartiennent à M. Harrower; la dernière est un établissement d'une grandeur considérable, pourvu de toutes les commodités pour conduire de grandes entreprises; à la marée haute, des vaisseaux pontés de 20 tonneaux peuvent monter jusqu'aux bâtiments. Il y a un beau pont sur la rivière. A l'embouchure de la Rivière des Trois-Saumons le rivage est plat et couvert d'un grand nombre de rochers détachés qui se continuent à une grande distance. On a du Saint-Laurent une vue très agréable des moulins et objets qui les entourent, laquelle est encore embellie par l'aspect charmant des beautés naturelles des environs⁸.

* * *

La fidélité de Pierre-Ignace Aubert de Gaspé à la Couronne britannique ne fut jamais mise en doute. Après avoir pris les armes contre les Américains en 1775 et 1776, il ne cessa de s'intéresser à la milice qui constituait à l'époque une entité importante. Promu colonel, il commanda la Division de Saint-Jean-Port-Joli. En 1812, sa loyauté au nouveau régime lui valut également un siège au Conseil législatif. A une époque où le problème des écoles et de la langue française était une question aussi brûlante qu'aujourd'hui, il réussissait généralement à se faire respecter aussi bien par les Canadiens que par les Britanniques. Si l'histoire a conservé de lui le souvenir d'un orateur plutôt pompeux, on n'a pas oublié tant s'en faut la sagesse de ses prises de position.

Philippe, le fils aîné de Pierre-Ignace, dit de son père dans ses *Mémoires* qu'il était un «haut torie» et un «royaliste» qui préférait George III à Napoléon. Ce qui ne l'amena pourtant pas à nier ses origines. D'une grande franchise et d'un tempérament bouillant, il lui arrivait en effet de ne pas partager l'opinion de «messieurs les Anglais» et il ne manquait pas l'occasion de le leur faire savoir. La prise de bec avec le colonel Pye, au

8. Cité par Gérard Ouellet, dans *Ma Paroisse...*, pp. 100 et 101.

château Saint-Louis, également racontée dans les *Mémoires*⁹, dit tout cela et bien davantage. Sans renoncer au passé, Pierre-Ignace Aubert de Gaspé cherchait toutefois à ne pas paraître déloyal à ceux qu'il considérait comme ses nouveaux maîtres.

Le manoir de Saint-Jean-Port-Joli qui avait été témoin de plusieurs décès en quelques années, le fut une fois de plus le 13 février 1823. C'était au tour du cinquième seigneur de Saint-Jean-Port-Joli de quitter les siens. Comme son père et quatre de ses enfants, il fut inhumé dans l'église paroissiale. L'abbé H.R. Casgrain, dans ses *Biographies canadiennes*, raconte l'incident suivant qui aurait précédé les funérailles de M. de Gaspé:

L'auteur des *Anciens Canadiens* me rapportait, au sujet de la mort de son père, une anecdote assez singulière. Son père avait un cheval favori, nommé *Carillon*, qui avait été le compagnon ordinaire de ses courses. Lorsqu'on l'attela pour conduire le cercueil à l'église, on eût dit que le fidèle animal ne voulait pas se séparer de son maître: il se mit à hennir, et refusa obstinément d'avancer, quoiqu'il n'eût jamais été rétif auparavant. On fut obligé de le reconduire à l'étable, et d'atteler à sa place un autre cheval¹⁰.

Les témoignages d'estime publiés à cette occasion suggèrent aussi qu'il ne dut guère être facile cette fois aux *habitants* de Saint-Jean de se séparer de leur seigneur. On pouvait lire, par exemple, dans *La Gazette de Québec* du 17 février 1823:

Juste et libéral envers ses censitaires, il n'a jamais dans l'espace de quarante ans qu'il a géré ses seigneuries, intenté une seule poursuite contre eux.

Catherine Tarieu de Lanaudière survécut plusieurs années à son mari. Ayant rendu «foi et hommage à sa Majesté» pour les seigneuries de Saint-Jean-Port-Joli et de la Demi-lieue, en qualité de seigneresse elle poursuivit durant près de vingt ans l'oeuvre des de Gaspé sur la Côte-du-Sud.

9. *Mémoires*, chapitre 8.

10. H.-R. Casgrain, *Oeuvres complètes*, Tome Deuxième, *Biographies canadiennes*, Montréal, Beauchemin & Valois, 1885, p. 252.

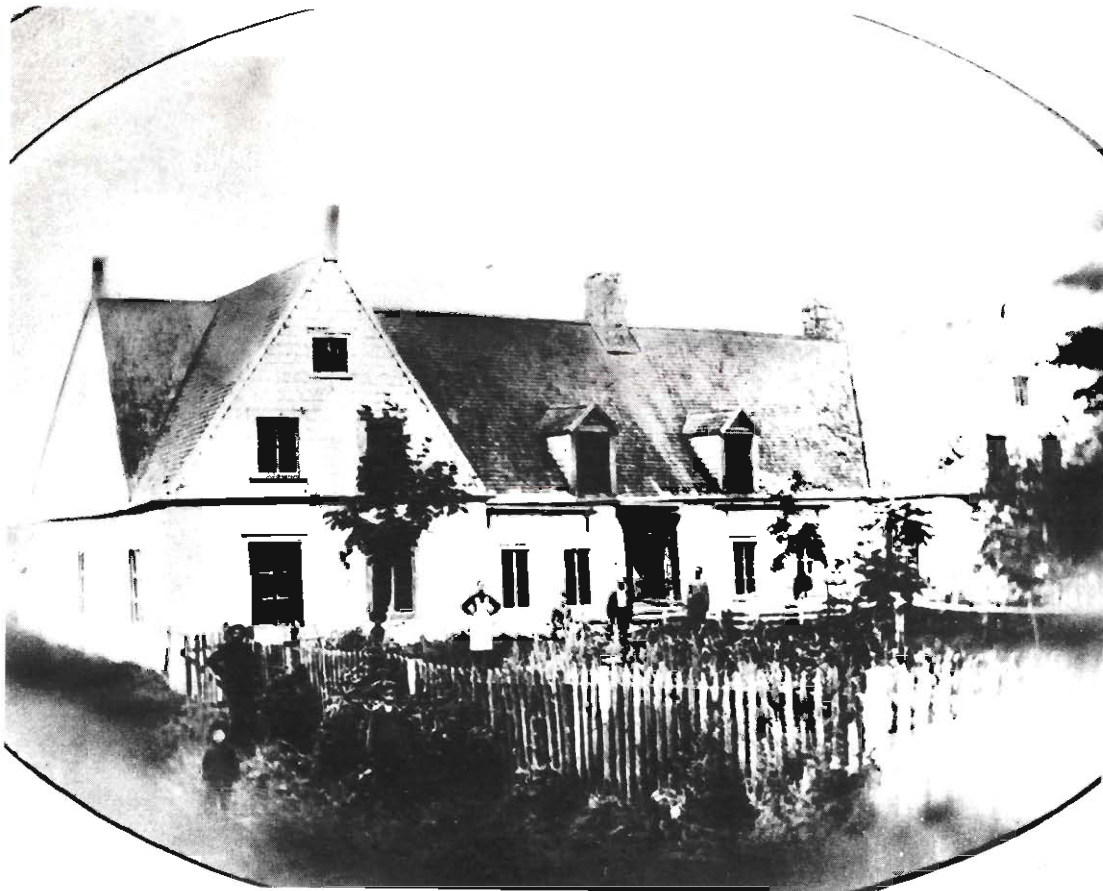
Aussi peu avantagée que son mari, Pierre Aubert de Gaspé, elle reçut bien peu d'argent de ses censitaires et semble avoir vécu assez modestement. Ce fut d'ailleurs le cas du père et surtout du grand-père dont la pauvreté à la fin de sa vie confinait à la misère. C'est ainsi que le 3 août 1732, elle se vit contrainte de vendre une partie du domaine que lui avait légué son mari à la Grande-Anse (la Pocatière): «30 arpents labourables, maison et grange». Dix ans plus tard, soit le 10 octobre 1742, elle dut une autre fois amputer cette propriété d'une cinquantaine d'arpents. Enfin en 1747, la situation étant devenue intenable à Port-Joly, elle crut devoir s'en plaindre à l'intendant: plusieurs censitaires «ne payent aucunes rentes, ni ne tiennent feu et lieu, ni défrichent, ni ne mettent en valeur les terres à eux concédées depuis quelques années». La requête de madame de Gaspé ne resta pas sans réponse. Le 20 novembre, l'intendant ordonnait à Pierre Dancosse et à Noël Le Blond de tenir lieu et feu à Port-Joly, et à Guillaume Le Normand de payer les cens et rentes dus à la seigneuresse, sinon il se verrait forcé de sévir. Mais deux ans se passèrent sans que rien ne se fit. C'est pourquoi le 3 juillet 1749, François Bigot ordonna de réunir leur terre au domaine seigneurial et autorisa madame de Gaspé à les concéder de nouveau. Entre-temps, soit en 1748, la seigneuresse toujours à court d'argent semble-t-il, avait dû vendre à Philippe Noël son fief de Saint-Antoine-de-Tilly.

La seigneurie de Port-Joly fut toutefois épargnée. A la mort de Madeleine-Angélique Legardeur de Tilly, en 1753, elle échut à Ignace-Philippe Aubert de Gaspé, l'unique survivant mâle de ses huit enfants.

* * *

Ignace-Philippe Aubert de Gaspé dont le manoir fut incendié par les troupes anglaises en 1759, mourut à Saint-Jean-Port-Joli le 26 janvier 1787. Son épouse, Marie-Anne Coulon de Villiers, lui survécut un peu plus de deux ans. Aussi sait-on bien peu de chose sur les activités de madame de Gaspé après la mort du seigneur, sinon qu'elle continua l'oeuvre de son mari à Saint-Jean, elle demeura au milieu de ses censitaires et mourut au manoir seigneurial. Elle fut inhumée dans l'église paroissiale le 19 mars 1789.

Marie-Anne Coulon de Villiers appartenait elle aussi, comme sa belle-mère Madeleine-Angélique Legardeur de Tilly, à l'une des grandes familles de la Nouvelle-France. Fille de Nicolas-Antoine Coulon, sieur de Villiers, et d'Angélique Jarret de Verchères, elle était, on



*Le manoir de Saint-Jean-Port-Joli construit le lendemain de la Conquête
pour remplacer la résidence seigneuriale brûlée par les Anglais en 1759.
Peu après la mort de Philippe Aubert de Gaspé,
il devint la propriété de Moïse Leclerc.
ANQ Coll. initiale*

l'a mentionné plus haut, la soeur de Jumonville et de Louis Coulon de Villiers, deux officiers des troupes de la Marine dont l'histoire a retenu fidèlement le souvenir. Le premier, pour avoir été abattu le 28 mai 1754, en compagnie de neuf autres Canadiens, par un détachement de troupes de la milice coloniale, commandée par le major George Washington; le second, pour s'être emparé le 3 juillet suivant du fort Necessity et avoir obtenu la signature du futur président des Etats-Unis au bas d'un document où le major se reconnaissait coupable de l'assassinat de Jumonville. On doit à Pierre Rigaud de Vaudreuil, gouverneur général de la Nouvelle-France, ce témoignage non équivoque sur la famille du vainqueur du fort Necessity: «La famille du Sieur de Villiers s'est en tout temps distinguée dans le service et aucun d'eux n'a péri qu'en combattant l'ennemi.»

Dans ses *Mémoires*, Philippe Aubert de Gaspé rattache les Coulon de Villiers à la famille du grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, les Villiers de L'Isle Adam. Pierre-Georges Roy croit, pourtant, que M. Coulon de Villiers était originaire de «Mantes, petite ville située sur la rive gauche de la Seine, non loin de Versailles» et qu'il descendait de Nicolas Coulon anobli vers 1590¹. «Les Coulon de Villiers canadiens», conclut l'historien, «étaient donc nobles.»

* * *

De la mort de Pierre-Ignace Aubert de Gaspé, son mari, le 13 février 1823, à son propre décès le 15 avril 1842, donc durant un peu plus de dix-neuf ans, Catherine Tarieu de Lanaudière fut «seigneuresse et propriétaire de la moitié des Fiefs et Seigneuries de St Jean Port Joli et de L'Isle à la Peau, et usufruitière sa vie durant de l'autre moitié des dits Fiefs et Seigneuries»². Née à Québec le 17 février 1767, elle épousa le 28 janvier 1786, Pierre-Ignace Aubert de Gaspé, fils d'Ignace-Philippe Aubert de Gaspé et de Marie-Anne Coulon de Villiers. Aussi bien par sa naissance que par sa vie, elle s'est révélée une grande dame, admirée et aimée de tous. Si le régime seigneurial au Canada s'est mérité quelque respect, c'est à des personnes semblables à elle qu'il le doit.

1. Pierre-Georges Roy, *A travers les mémoires de Philippe Aubert de Gaspé*, Montréal, G. Ducharme, 1943, pp. 6 et 7.

2. *Acte de foi et hommage de William Power, fondé de procuration de dame Catherine Tarieu de Lanaudière, le 19 mars 1832*, dans *Fois et hommages, régime anglais*, cahier No 3, folio 415.

Catherine Tarieu de Lanaudière avait plus d'une raison d'être remarquée de la société québécoise. Par son père, elle descendait de Thomas-Xavier Tarieu de Lanaudière, un officier remarquable du Régiment de Carignan qui appartenait à la vieille noblesse française et qui fut premier seigneur de Sainte-Anne-de-la-Pérade, lieutenant et capitaine des gardes du gouverneur de Frontenac, postes fort convoités, et aussi commandant de Montréal en 1674 et 1675. Si son grand-père, Pierre-Thomas Tarieu de la Pérade, a laissé, de son côté, le souvenir d'un militaire plutôt médiocre et d'un seigneur grincheux impliqué dans d'interminables procès, en revanche figure parmi les héroïnes de la Nouvelle-France, sa grand-mère, Marie-Madeleine de Verchères, dont les historiens ont tant chanté le courage et les prouesses. Enfin elle eut pour père l'honorable Charles-François-Xavier Tarieu de Lanaudière, un officier remarquable qui s'illustra au cours des combats de la Conquête et qui mérita à Carillon, en compagnie d'Ignace-Philippe Aubert de Gaspé, le père de son mari, une mention spéciale du marquis de Montcalm. Membre du Conseil législatif, il avait épousé en premières noces Louise-Geneviève des Champs de Boishébert, et en secondes Marie-Catherine, fille de Charles Le Moyne, baron de Longueuil. Catherine Tarieu de Lanaudière, seigneuresse de Saint-Jean-Port-Joli, fut la troisième enfant à naître de ce second mariage et Charles Louis, le célèbre chevalier de Lanaudière, le premier à naître du mariage de son père avec Louise Geneviève de Boishébert.

Philippe Aubert de Gaspé fut l'aîné des enfants de Pierre-Ignace Aubert de Gaspé et de Catherine Tarieu de Lanaudière. Si dans ses oeuvres, il parle de son père avec respect voire avec humour à l'occasion, lorsqu'il évoque le souvenir de sa mère, ce n'est jamais qu'avec beaucoup d'égards et de déférence. La décrivant comme une *femme d'esprit au jugement sain*³, il ne cache pas l'affection qu'il a pour elle. L'anecdote suivante ne laisse d'ailleurs pas de doute sur ses sentiments à son égard:

Ma mère avait perdu une petite fille de six ans, mon unique soeur; elle en eut tant de chagrin que nous n'avons jamais osé prononcer le nom de l'enfant en sa présence. Près de dix ans après cette perte cruelle, j'entrai, par distraction, dans sa chambre à coucher, sans frapper à la porte: je la trouvai tout en larmes, assise sur le tapis près d'une commode, dont le tiroir inférieur, toujours soigneusement fermé à clef, était alors ouvert.

— Qu'avez-vous, ma chère mère, lui dis-je en l'embrassant?

— Je n'ai plus, dit-elle, que ce petit soulier, qui me la rappelle, que je baise et que j'arrose souvent de mes larmes!

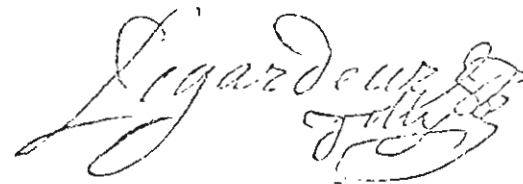
3. Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, Québec, N.S. Hardy, Libraire-Editeur, 1885, p. 514.

En effet, ma famille, aussitôt après la mort de l'enfant, avait cru devoir faire disparaître tous les objets dont la vue pourrait nourrir la douleur de la mère, mais sa tendresse ingénieuse en avait soustrait ce petit soulier à l'insu de tout le monde⁴.

Les sentiments de Philippe Aubert de Gaspé pour sa mère étaient aussi ceux des censitaires de Saint-Jean-Port-Joli pour leur seigneuresse. Attentive à leurs besoins durant plus d'un demi-siècle, elle s'était attiré le respect et l'affection de tous, et peut-être plus encore des pauvres que des riches. A sa mort survenue à Québec, neuf jours après celle de sa soeur Marie-Louise, son inséparable compagne au manoir seigneurial, on pouvait lire dans le *Canadien* du 15 avril 1842:

Pendant plus de cinquante ans, sa main charitable répandit à Saint-Jean-Port-Joli ses bienfaits sur l'humanité souffrante, aussi méritait-elle à juste titre, le nom de «mère des pauvres» que ses censitaires lui donnaient.

Catherine Tarieu de Lanaudière, dernière seigneuresse de Saint-Jean-Port-Joli et indéniablement la plus grande, fut inhumée dans l'église paroissiale, le 18 avril 1842.



4. Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*, Québec, Desbarats et Derbishire, 1863, p. 392.

Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871) *homme d'esprit et de lettres, sixième seigneur*

Du début de la conquête du Canada par les Anglais à l'abolition de la tenure seigneuriale, l'élite de la société que formaient les seigneurs perdit beaucoup de son importance et de son éclat. Plusieurs de ces gentilshommes laissèrent leur peau sur les champs de bataille, tandis que d'autres, ruinés, périrent lentement dans la misère et la pauvreté. On sait qu'Ignace-Philippe Aubert de Gaspé et son fils, Pierre-Ignace, réussirent péniblement à se tirer de cette situation et à vivre finalement comme des *nobles*. Ce qui signifiait au Canada se nourrir de la terre, posséder un «manoir», organiser occasionnellement de belles réceptions, occuper le banc seigneurial, avoir préséance sur les laïques au cours de cérémonies religieuses et, au terme de la vie, être enseveli dans l'église paroissiale. Ainsi en fut-il également de Philippe, l'aîné des enfants de Pierre-Ignace Aubert de Gaspé, qui, en dépit des trois ans passés derrière les barreaux de la prison de Québec, réussit à redorer le blason de cette aristocratie dont le cœur, au milieu du XIXe siècle, achevait de battre.

Dans *Les Anciens Canadiens* et dans ses *Mémoires*, Philippe Aubert de Gaspé nous parle, à l'occasion, de son père et de son grand-père, cinquième et quatrième seigneurs de Saint-Jean-Port-Joli. Il y est également question de lui-même. La lecture des *Mémoires* nous apprend entre autres que le «petit Philippe» est né à Québec le 30 octobre 1786, sous le «toit de sa grand-mère maternelle, veuve du Chevalier Charles Tardieu de Lanaudière». Cette dernière possédait alors une résidence sur les Remparts, là où fut construit plus tard le palais archiépiscopal. Il devait y demeurer trois mois, après quoi on l'amena au manoir seigneurial de Saint-Jean-Port-Joli reconstruit par son grand-père vers 1764. C'est là que devait s'écouler une partie de son enfance, sans doute les années les plus belles de sa vie, celles qu'il raconte d'ailleurs avec un plaisir non dissimulé:

Je trouvais la vie pleine de charme pendant mon enfance, ne m'occupant ni du passé ni encore moins de l'avenir. J'étais heureux! Que me fallait-il de plus! Je laissais bien, le soir, avec regret tous les objets qui m'avaient amusé, mais la

Lafleur. Ce Lafleur était (...) le gamin le plus redoutable de la cité, lorsqu'il sortait de son élément naturel: querelleur, batailleur, il se faisait craindre de tous les enfants de son âge et même de ceux qui étaient plus âgés que lui⁴.

Durant trois ans, Philippe Aubert de Gaspé, «fils de monsieur», à la peau «tendre comme un officier», eut des compagnons «à la peau dure comme du cuir tanné», pour utiliser le langage de son ami Lafleur. A leur contact, il apprit mille choses plus intéressantes pour lui à cet âge-là que les règles de grammaire des vieilles filles Chôlette. Il apprit à sonner la cloche du couvent des récollets pour faire endiabler les pauvres moines, à parader en costume d'évêque dans les rues de Québec, à faire enrager les *goddam Jack-tars*⁵ des vaisseaux ancrés en face de la ville, et aussi, à l'occasion, à se faire rosser, à se faire déchirer ses habits, à se faire *pommader* ou boucher les deux yeux et à se faire voler ses chelins. Toute une vie racontée avec humour dans les *Mémoires*:

Je fus assez déniaisé au bout de six à sept mois pour hurler avec les loups, pour rendre coup de griffe pour coup de griffe; bref je devins un gamin formidable et des plus turbulents⁶.

* * *

Son inscription au Séminaire de Québec en 1798 devait cependant mettre un terme à ce qu'on a appelé «l'âge d'or de sa gaminerie». Plus question de taquiner les récollets ou de s'amuser aux dépens de l'évêque qui lui ouvrait les portes de son institution. Plus question non plus de bagarres ou d'espiègleries, du moins de façon habituelle. Durant huit ans, sous l'oeil vigilant des ecclésiastiques, c'est l'étude des humanités et de la philosophie qui retint surtout son attention. Sans le savoir, il se préparait ainsi de façon lointaine à devenir l'un des grands hommes d'esprit et de lettres de son époque.

Au sortir du Séminaire de Québec, ayant pris goût à la vie intellectuelle, Philippe Aubert de Gaspé choisit l'étude de la loi. Sous la direction de Jonathan Sewell, alors procureur général, et ensuite d'Olivier Perrault, il acquit rapidement une bonne formation

4. *Ibid.*, pp. 143 et 162.

5. Lire «damnés matelots».

6. Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires...*, p. 157.



juridique et fut admis au barreau le 15 août 1811. L'année suivante, de lieutenant de milice qu'il était depuis ses études au Séminaire en 1804, il fut promu capitaine au 1er bataillon de la ville de Québec et assumait peu après les responsabilités d'assesseur adjoint. Enfin le 9 mai 1816, il fut nommé shérif du district de Québec. Cette responsabilité nouvelle devait cependant occasionner le malheur de sa vie. Sous le nom de M. d'Egmont, il raconta dans *Les Anciens Canadiens* les circonstances qui devaient alors l'acculer à la faillite et à ses conséquences inévitables:

J'étais riche par moi-même; mon père m'avait laissé une brillante fortune, les émoluments de ma place étaient considérables, je maniais à rouleaux, l'or que je méprisais (...)

J'aurais pu suffire à mes propres dépenses, mais non à celles de mes amis, et à celles des amis de mes amis, qui se ruèrent sur moi comme des loups affamés sur une proie facile à dévorer (...). Incapable de refuser un service ma main ne se ferma plus; je devins non seulement leur banquier, mais si quelqu'un avait besoin d'une caution, d'un endossement de billet, ma signature était à la disposition de tout le monde (...). Mes affaires privées étaient tellement mêlées avec celles de mon bureau que je fus assez longtemps sans m'apercevoir de leur état alarmant. Lorsque je découvris la vérité, après un examen de mes comptes, je fus frappé comme un coup de foudre. Non seulement j'étais ruiné, mais aussi sous le poids d'une défalcation considérable⁷.

Relevé de ses fonctions de shérif le 14 novembre 1822, il se vit bientôt contraint de quitter sa résidence de la rue Saint-Louis pour se réfugier au manoir de Saint-Jean-Port-Joli⁸. Vivant dans l'incertitude et la crainte, il attendit une dizaine d'années avant d'avoir à faire vraiment face aux rigueurs de la loi de son temps. Sous le Régime français et jusqu'en 1849, existait au Canada l'emprisonnement pour dettes. Or le 20 juin 1834, Joseph François Perrault, une de ses cautions, était condamné à payer à la Couronne une somme de 1169 livres et 14 chelins, plus les intérêts à compter du 24 octobre 1823. Sans attendre, celui-ci intenta à M. de Gaspé une demande en garantie et le 16 octobre suivant obtenait un jugement le condamnant à payer 1974 livres, 4 chelins et deux pences, plus les intérêts. Mais M. de Gaspé ne put s'acquitter de cette dette. C'est pourquoi le 29 mai 1838, après de très longues procédures judiciaires, on l'incarcéra à la prison de Québec.

7. Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens...*, pp. 170 et 172.

8. De 1815 à 1822, Philippe Aubert de Gaspé habita la maison Jacquet construite en 1675-1676.



PLANCHE II

La maison Jacquet située sur la rue Saint-Louis, à Québec. Construite en 1675, elle fut habitée par Philippe Aubert de Gaspé de 1815 à 1822 (environ). Elle abrite aujourd'hui le restaurant «Aux Anciens Canadiens». A l'arrière-plan, le clocher de la chapelle du couvent des Ursulines. Tableau de Claude Castonguay.

Il n'est certes pas facile d'imaginer les souffrances endurées par Philippe Aubert de Gaspé pendant les trois ans et quatre mois que dura son emprisonnement. On croit toutefois s'en faire une idée en lisant *Les Anciens Canadiens*:

Ma gaieté naturelle ne m'aurait pas même abandonné entre les murs de la Bastille: j'aurais pu danser à la musique discordante que produit le grincement des verrous. Mais, ma famille! Mais les remords cuisants qui me poursuivent le jour, qui causent les longues insomnies, qui ne vous laissent ni trêve ni repos, qui font vibrer les nerfs de la sensibilité comme si de fortes tenailles les mettaient sans cesse en jeu avec leurs dents métalliques...⁹

Le temps qui a raison de bien des maux, redonna également à M. de Gaspé une certaine sérénité. Plus calme, croyant avoir «absorbé la dernière goutte de fiel de ce vase de douleur», il sembla avec les mois et les années s'habituer quelque peu à la souffrance, jusqu'au jour où la maladie, non pas la sienne, mais celle de ses enfants, le précipita de nouveau au fond du gouffre:

Deux de mes enfants tombèrent si dangereusement malades, à deux époques différentes, que les médecins, désespérant de leur vie, m'annonçaient chaque jour leur fin prochaine. C'est alors, ô mon fils! que je ressentis toute la douleur de mes chaînes (...). Je savais mes enfants moribonds, et je n'en étais séparé que par la largeur d'une rue. Je voyais, pendant de longues nuits sans sommeil, le mouvement qui se faisait auprès de leur couche, les lumières errer d'une chambre à l'autre; je tremblais à chaque instant de voir disparaître ces signes de vie de l'amour maternel. J'ai honte de l'avouer, mon fils, mais j'étais souvent à un tel désespoir que je fus cent fois tenté de me briser la tête contre les barreaux de ma chambre¹⁰.

La lecture de ce passage bouleversant a laissé plus d'un lecteur sceptique. M. de Gaspé pouvait-il vraiment voir ce qui se passait chez lui durant son séjour en prison? Le fait ne manque pourtant pas de vraisemblance si on songe que madame de Gaspé, sa mère, vivait à l'époque sur la rue Sainte-Anne¹¹ et que la prison de Québec se trouvait à ce moment-là

9. *Ibid.*, pp. 174 et 177.

10. *Ibid.*, p. 178.

11. Je tiens ce renseignement de M. Luc Lacourcière qui possède un faire-part du décès de Louise-Tarieu de Lanaudière et qui se termine ainsi: «Le convoi partira de la demeure de Made. (sic) veuve De Gaspé, Haute-Ville de Québec, rue Ste Anne, No 20, jeudi le 7me jour d'Avril courant (1842) à 9 heures A.M.» Pierre-Georges Roy qui croyait que la famille de M. de Gaspé résidait alors sur la rue des Remparts, comme ce fut le cas plus tard, a cru la chose impossible.

sur un terrain situé entre les rues Saint-Stanislas, Sainte-Anne, Dauphine et Sainte-Angèle.

Ce n'est qu'après trois ans derrière ces barreaux que M. de Gaspé put envisager la possibilité d'une libération éventuelle. Le 20 juillet 1841, quelques mois après la mort subite de son fils aîné, à Halifax¹², il demandait au gouvernement sa mise en liberté. Celui-ci référa son cas à un comité formé du procureur-général Ogden et des députés Salaberry, Viger, Berthelot, Christie, Hamilton, Neilson et Quesnel. Ce comité fit diligence et recommanda finalement sa libération. C'est ainsi que le gouverneur sanctionna au mois de septembre 1841, un *Acte pour le soulagement de Philippe Aubert de Gaspé*¹³. Celui-ci recouvra la liberté le 2 octobre suivant.

A l'époque de cette condamnation on était encore loin des temps où les criminels circuleront librement dans les rues sous prétexte d'aller vaquer à leurs affaires ou assister à des réunions de famille... La justice était alors sans pitié pour des actes qui ne sont plus aujourd'hui passibles d'emprisonnement. L'erreur de M. de Gaspé fut peut-être d'avoir été trop généreux, trop tôt! ou peut-être mauvais administrateur, tout comme Charles Aubert de la Chesnaye, premier ancêtre canadien de sa famille, qui, après avoir possédé une immense fortune, mourut ruiné.

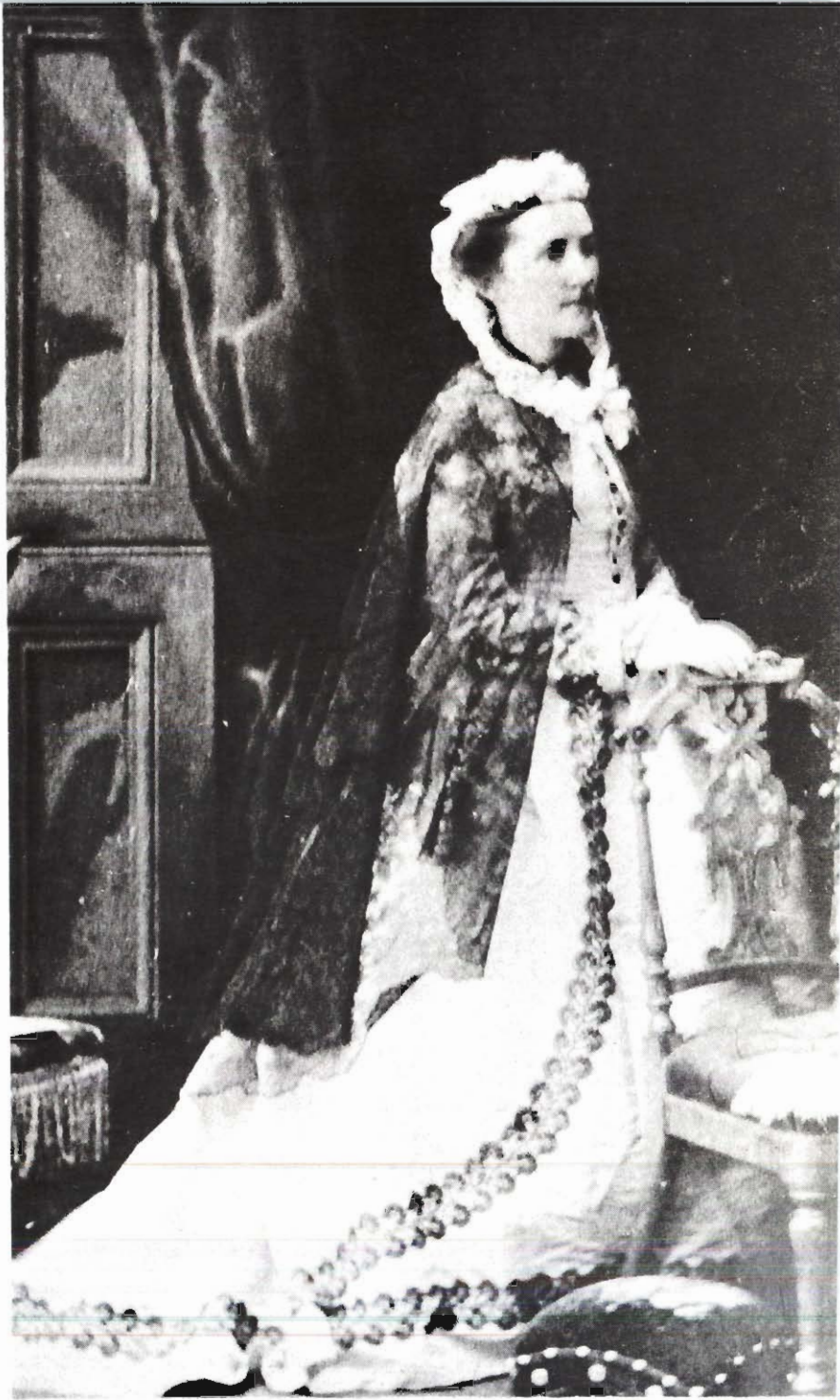
* * *

Suzanne Allison, épouse de Philippe Aubert de Gaspé. Fille du capitaine Thomas Allison et de Thérèse Du Perron Baby, elle mourut à Québec à l'âge de 53 ans, le 3 août 1847 et fut inhumée dans l'église de Saint-Jean-Port-Joli.

ANQ Coll. initiale →

12. Philippe Aubert de Gaspé fils mourut à Halifax le 7 mars 1841.

13. Voir Appendice D.



Le lendemain de sa libération, Philippe Aubert de Gaspé choisit de passer l'hiver à Québec et l'été au manoir seigneurial, où sa mère, toujours vivante, administrait le fief paternel¹⁴. Il se retrouva ainsi en compagnie de plusieurs de ses enfants et de sa femme Suzanne, fille de Thomas Allison, capitaine du 5e régiment d'infanterie britannique, et de Thérèse DuPerron Baby, qu'il avait épousée le 25 septembre 1811. Beaucoup plus heureux sur le plan familial que dans le domaine des affaires, M. de Gaspé, avant son incarcération, avait eu treize enfants (9 filles et 4 garçons) qui tous atteignirent l'âge adulte. Ce qui n'était pas peu pour un de Gaspé. Neuf d'entre eux demeuraient encore au foyer paternel à l'automne de 1841. Ceux qui croient que les anciens n'avaient pas d'imagination et que leur goût était semblable au nôtre, n'ont qu'à lire les noms des enfants du seigneur de Gaspé pour se détromper: Suzanne, Philippe-Ignace-François, Adélaïde-Suzanne-Catherine, Elmire-Charlotte, Elisabeth-Zélie, Thomas, Pierre-Edouard, Zoé, Azeline, Eugénie-Attala, Alfred-Patrice, Wilhelmine-Anais et enfin Philomène-Godfrine Clémentine.

Les années qui suivirent furent généralement calmes et paisibles. Presque sans histoire. À la mort de sa mère, l'année qui suivit sa libération, Philippe Aubert, secondé par son fils Pierre-Edouard qui devint co-seigneur, prit en main les affaires des seigneuries de Saint-Jean-Port-Joli et de la Demi-lieue. Les longues marches le long de la grève, les randonnées en voiture au village, les excursions de pêche au lac Trois-Saumons, l'entretien du potager et du verger, sans oublier l'instruction des enfants et la lecture des classiques, occupèrent agréablement, durant près de vingt ans, les loisirs du seigneur. Avec le temps les souvenirs des années noires, 1834-1841, s'estompèrent. Tandis que M. de Gaspé reprenait ainsi goût à la vie, ses censitaires découvraient un peu plus chaque jour la noblesse véritable de leur seigneur, celle qui s'écrit sans particule, et qui lui mérita une place à part au sein de l'aristocratie québécoise.

Durant les longues soirées d'hiver, une fois les enfants couchés, le reste de la famille se réunissait dans le grand salon faisant face à l'entrée. Cette pièce plutôt spacieuse était pourtant meublée simplement. En plus de deux ou trois canapés rangés en angles dans les coins, plusieurs fauteuils à large dossier, recouverts de broderies offertes en souvenir par

14. Selon Pierre-Georges Roy, la seigneurie et le domaine de Saint-Jean n'avaient pas été vendus parce que M. de Gaspé n'en avait que l'usufruit. Ce qui est certain c'est qu'en 1823, à la mort de Pierre-Ignace Aubert de Gaspé, son père, la responsabilité de la seigneurie et du domaine revint à sa mère qui fut appelée à ce moment à rendre foi et hommage pour les fiefs de Saint-Jean et de la Demi-lieue (Voir *Archives de la Province de Québec, Inventaire des Concessions en fief et seigneurie*, vol. III, (1928), pp. 165 et 171). Philippe Aubert de Gaspé devint seigneur usufruitier de la totalité de ces fiefs, à la mort de sa mère, le 17 avril 1842.

M. de Noyan, entouraient une table en acajou sur laquelle brûlaient trois grosses bougies. Assis auprès de cette table, M. de Gaspé se livrait à ses lectures préférées, tandis que les femmes tricotaient ou raccommodaient du linge la plupart du temps destiné aux pauvres. A l'occasion on y jouait aux cartes, quelquefois aux échecs. Enfin un léger réveillon fait de viandes froides et de fruits frais, arrosés de Xérès et de Béné-Carlos, était servi vers les dix heures, après quoi chacun regagnait sa chambre pour la nuit¹⁵.

Cette vie paisible n'était pourtant pas complètement exempte des peines inhérentes à la vie. A un certain âge, les deuils deviennent inévitables. Aussi un an après sa libération, Philippe Aubert de Gaspé perdit, dans l'espace de neuf jours, sa mère et sa tante Marie-Louise Olivette. Cinq ans plus tard, le 3 août 1847, c'était au tour de sa femme de le quitter prématurément à l'âge de 53 ans. Suzanne Allison fut également inhumée dans l'église paroissiale. L'année 1854, qui fut marquée par l'abolition de la tenure seigneuriale, fut aussi, d'une façon, une année de deuil pour M. de Gaspé. Elle annonçait une diminution des revenus qui lui avaient permis de connaître jusque-là une certaine aisance¹⁶. Selon le rapport du commissaire Siméon Lelièvre chargé de faire le cadastre abrégé de Saint-Jean-Port-Joli, la valeur totale de cette seigneurie, c'est-à-dire de tous les biens et droits lucratifs que le seigneur possédait le 3 février 1859, se montait à la somme de trente mille cent quarante-cinq dollars et quinze cents.

Valeur des cens et rentes	\$ 4,625.66
Valeur des lods et ventes	14,186.16
Valeur de la banalité	3,333.33
Valeur du moulin banal	4,000.00
Valeur du domaine	4,000.00
	\$30,145.15

Quant au fief Réaume ou Isle-à-La Peau (Demi-lieue), dont Philippe Aubert de Gaspé était également le seigneur usufruitier en 1859, il fut estimé à neuf mille six cents dollars et trente-deux cents¹⁷.

15. H.R. Casgrain, *Oeuvres complètes...*, vol. 2, p. 263.

16. M. de Gaspé fut autorisé par les marguilliers de la paroisse à conserver «sa vie durant» le banc seigneurial. C'est la seule chose que, longtemps après la mort du dernier des seigneurs, conservèrent à Saint-Jean les descendants de Philippe Aubert de Gaspé. Le moulin, le site du manoir et les rentes passèrent rapidement à des propriétaires différents.

17. *Cadastres Abrégés des seigneuries du District de Québec...*, Québec, Imprimés par George Desbarats, 1863, vol. II, no 76, p. 24 et no 77, p. 7.

La mort du notaire Simon Fraser, le 23 décembre 1855, ne manqua pas elle non plus d'affliger M. de Gaspé. L'auteur des *Mémoires* dira d'ailleurs de lui en 1866 qu'il avait «géré les seigneuries de sa famille pendant près de quarante ans avec autant de probité que d'intelligence»¹⁸. A la même occasion, il parlera également de son fils, notaire lui aussi, qui fut un de ses joyeux compagnons de chasse sur la batture aux loups-marins. Né à Beaumont, d'Augustin Fraser et de Marie-Françoise Adam, il s'était établi à Saint-Jean dès son admission à la profession notariale en 1804 et y était demeuré jusqu'à sa mort. Avantageusement connu dans tout le district de Québec et plus particulièrement des paroissiens de Saint-Jean pour qui il n'était pas qu'un simple notaire mais un conseiller précieux¹⁹, il fut regretté de la population tout entière. Au moment de rédiger son testament, Simon Fraser songea naturellement à son épouse, à ses filles et à ses gendres, mais il se souvint aussi des pauvres auxquels il légua d'importantes sommes d'argent. En plus de Saint-Jean, les paroisses Saint-Roch-des-Aulnaies et Notre-Dame-de-Bonsecours de L'Islet bénéficièrent de sa générosité. Celui qui fut à son service durant plusieurs années fut aussi l'objet d'une attention bien particulière. Reconnaisant, le vieux notaire s'arrêta longuement à énumérer tous les objets qu'il désirait lui laisser:

Je donne et lègue en pleine propriété et à perpétuité, à Olivier Rigodiu dit la Bastille mon Domestique et engagé de cette Paroisse Saint Jean Port Joly, la somme de cinquante Louis courant, avec en autre une vache à lait, le lit où il couche ainsi que les draps et couvertures de ce lit, un cabrouet, une charette, un tombreau, ainsi que les grements et accessoires de ces voitures, compris deux robes et un coussin de cariole, une brouette, une traîne neuve, un traîneau entourré, trois haches, une pelle et une bêche tel qu'elles seront à mon décès, deux fourches de fer, un croq, une vieille cariole, six chaises de cuisine, un saloir, deux échelles, une huche, une scie... six plats de fer blanc, douze assiettes, un chaudron de vingt-quatre pots, un chaudron pour usage potager, huit cuillères, huit couteaux, huit fourchettes, un vieux harnais, six poches, un set à thé pour six couverts, un vieux poêle simple de fer à son goût, une table de cuisine, et une pince à fer, le tout à lui livrable et payable que quand mon épouse cessera de

18. Philippe Aubert de Gaspé, *Mémoires*, Québec, N.S. Hardy, Librairie-Editeur, 1885, p. 381.

19. Les paroissiens de Saint-Jean-Port-Joli et de la région peuvent aisément se faire une idée de ce que fut Simon Fraser en songeant au notaire Emile Dechêne qui oeuvre au milieu d'eux depuis plus de cinquante ans.

tenir maison en cette paroisse Saint Jean Port Joly, le tout pour les bons services que le dit Olivier Rigodiau dit la Bastille m'a rendus depuis qu'il demeure avec moi²⁰.

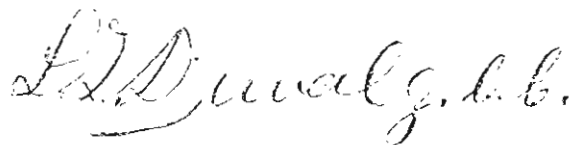
Louis Zéphirin Duval que Simon Fraser avait désigné à cette occasion comme son procureur «tout le temps qu'il se conduira comme gentilhomme et honnêtement» succéda à celui-ci auprès du seigneur de Saint-Jean-Port-Joli en 1853.

Enfin cette liste de deuils ne saurait être complète sans la mention du naufrage, en 1856, du *Canadien*, un navire de la ligne Allan, qui alla s'écraser sur la Roche-à-Veillon, un récif situé un peu en amont du manoir seigneurial.

* * *

A handwritten signature in cursive script, reading "Simon Fraser".

Signature du notaire Simon Fraser.

A handwritten signature in cursive script, reading "L. Duval, n. b.". The signature is written in a fluid, connected style.

Signature du notaire Louis Zéphirin Duval.

20. Testament de Simon Fraser, époux de Dame Félicité Boucher, 15 septembre 1855. Archives de l'auteur.

Malgré les épreuves, Saint-Jean-Port-Joli connut à cette époque un essor important. La paroisse qui n'avait que 1103 habitants en 1790, en comptait au moins 3513 en 1853. Neuf *maîtresses* réparties dans autant de petites écoles fréquentées chacune par une vingtaine d'enfants, assuraient l'enseignement primaire. Cette augmentation de la population rendit même nécessaire la fondation d'une seconde paroisse qui, en l'honneur des seigneurs de Gaspé, prit le nom de Saint-Aubert. Erigée canoniquement le 26 mars 1856, elle regroupa, au début, 983 paroissiens résidant dans les concessions situées au sud de la seigneurie.

Parmi les événements marquants de cette époque, on ne saurait oublier la construction du chemin de fer reliant Lévis et le bas du fleuve. L'arrivée du premier train en 1858 causa tout un émoi chez les villageois. A la route et au fleuve qui reliaient Saint-Jean à Québec, venait s'ajouter un moyen de communication qui, tout en contribuant beaucoup au développement de la région, modifia la façon de vivre de nombreux habitants. Les goélettes et diligences virent plusieurs de leurs habitués prendre la route de la station. Ainsi en fut-il d'une partie du fret. L'isolement partiel que connaissait le village durant l'hiver, diminua lui aussi considérablement. Enfin la ville que plusieurs connaissaient peu ou pas apparut tout à coup accessible à la majorité. C'était le début d'une ère nouvelle.

* * *

L'influence du mouvement littéraire québécois du milieu du XIXe siècle se fit sentir jusqu'à Saint-Jean-Port-Joli. En effet dès 1856, les *intellectuels* de l'endroit se dotèrent d'un institut qui ne manqua certes pas d'ambition. Malgré l'existence d'une bibliothèque paroissiale de quelque 700 volumes, il comptait, en plus d'une collection d'objets de géologie et d'un musée, une autre bibliothèque, une salle de lecture et un «institut des artisans». Durant plusieurs années, sous la présidence de Charles-François Fournier et de son adjoint Louis Zéphirin Duval, cet organisme, situé à quelques pas de l'église²¹, sut éveiller l'intérêt des villageois pour l'artisanat, la littérature et les objets d'art en général. Les touristes qui sillonnent de nos jours à vive allure le bas du fleuve sont toujours surpris d'apprendre qu'il y eut à Saint-Jean un Institut littéraire au siècle dernier. Plus surpris encore sont ceux qui y cherchant vainement aujourd'hui une bibliothèque publique, apprennent qu'il y en avait deux au village il y a plus de cent ans.

21. Selon le *Cadastre abrégé de la seigneurie de St Jean Port Joly* publié en 1863, l'Institut littéraire possédait un terrain de vingt-cinq perches de superficie et était situé à l'est de l'église, no 193 du terrier.

Mais dans le monde des lettres, c'est d'abord et avant tout au seigneur de Gaspé lui-même que revint la place d'honneur. Il n'avait que 23 ans et poursuivait ses études en droit, lorsqu'il devint en 1809 vice-président de la première société littéraire de Québec. Durant sa période de réclusion au manoir seigneurial, soit de 1822 à 1838, durant son séjour en prison et par la suite, la lecture, comme on le sait, occupa la plus grande partie de ses loisirs. Enfin aux alentours de 1850, on le vit fréquenter régulièrement les historiens qui se réunissaient quotidiennement au Club des Anciens de la rue Saint-Jean. C'est ainsi, semble-t-il, que stimulé par la parution de l'*Histoire du Canada* de François-Xavier Garneau et des *Légendes* de son ami l'abbé Henri-Raymond Casgrain, il résolut lui aussi de mettre de l'ordre dans ses connaissances et ses souvenirs et de les partager avec ses contemporains. Né en 1786, Philippe Aubert de Gaspé avait connu plusieurs témoins des derniers jours du Régime français et des combats de la Conquête. Il lui revenait donc plus qu'à tout autre de répondre à l'invitation des *Soirées canadiennes*, et de «raconter les délicieuses histoires du peuple avant qu'il ne les ait oubliées» (Charles Nodier). C'est ainsi qu'il publia en 1862, dans les *Soirées canadiennes*, deux fragments des *Anciens Canadiens* et l'année suivante tout son roman dans le *Foyer canadien* et chez Desbarats et Derbishire. Les mille exemplaires que comptait la première édition disparurent des librairies en quelques mois. La presse, qui ne tarissait pas d'éloges, parla alors d'un «tableau où rien ne manque, où tout est parfait, description, narration, dialogue» (Nazaire Petit). L'abbé Casgrain, en écrivain clairvoyant, parla pour sa part d'un volume qui «immortalisera, avec toutes ses traditions et ses souvenirs, ses gloires et ses larmes, la plus glorieuse page de notre histoire». Ces éloges commencés il y a plus de cent ans, n'ont pas cessé depuis. Traduit en anglais dès 1864, *Les Anciens Canadiens* a connu jusqu'à maintenant plus de vingt éditions, dont une espagnole.

On connaît le sujet traité par Philippe Aubert de Gaspé. Archibald Cameron de Locheill, orphelin écossais recueilli par un père jésuite, frère de sa mère, fréquente à Québec le Collège des fils de saint Ignace. Sa loyauté, sa franchise et sans doute aussi la pitié qu'inspirent ses malheurs, lui ont gagné l'amitié de son condisciple, Jules d'Haberville. L'un et l'autre finissent par se considérer comme des frères. C'est ainsi que chaque année, Jules amène Arché à Saint-Jean-Port-Joli pour y passer les vacances estivales. Au manoir d'Haberville, Arché trouve une famille adoptive. Blanche, la soeur de Jules, devient aussi sa soeur.

La vie qui avait rapproché au Collège les deux jeunes hommes devait toutefois les séparer en 1757. Tandis que Jules se rend en France commencer une carrière militaire,

Arché retourne en Angleterre où il est appelé lui aussi à prendre les armes. Mais contre toute attente, deux ans plus tard, la guerre ramène les deux frères en Nouvelle-France, sous des bannières différentes naturellement. Et pour comble de malheur, le lieutenant Archibald Cameron de Locheill fait partie des troupes descendues à la Rivière-Ouelle. Sous le commandement du major Montgomery, lui et sa compagnie sont contraints d'exécuter des ordres barbares: «Vous mettrez le feu à toutes les habitations de ces chiens de Français que vous rencontrerez sur votre passage.» Et c'est ainsi que sur le passage de Locheill, apparaît bientôt le manoir d'Haberville, celui de ses parents adoptifs. Le coeur gros de souvenirs, il contemple «cette demeure où pendant dix ans il avait été accueilli comme l'enfant de la maison; où, pauvre orphelin proscrit et exilé, il avait retrouvé une autre famille». «Dois-je refuser d'obéir? Mais alors je suis un homme déshonoré! un soldat, surtout en temps de guerre, ne peut, sans être flétri, refuser d'exécuter les ordres d'un officier supérieur!» Un conflit plus atroce encore que celui des armes déchire donc le jeune lieutenant. Le combat est cruel. La nuit venue, le sort en est pourtant jeté: tout le hameau d'Haberville est la proie des flammes. «Voilà donc, les fruits de ce que nous appelons code d'honneur chez les nations civilisées!» ne peut s'empêcher de s'écrier avec amertume et consternation le jeune lieutenant de Montgomery.

La guerre terminée, Jules fut le premier à se réconcilier avec Arché. Soldat lui-même, il put comprendre plus facilement la conduite de celui qu'il considérait comme un frère. Avec les années, les autres membres de la famille d'Haberville réussirent eux aussi à refouler leur rancune. Et c'est ainsi que pour sceller cette alliance nouvelle, Arché demanda la main de Blanche pour qui il avait maintenant plus que de l'amitié. Blanche aimait également Arché, mais sa dignité lui rendait insupportable l'idée même d'une telle proposition: comment Arché pouvait-il songer à lui offrir la main d'un des incendiaires de sa patrie et du manoir paternel, alors même que la fumée s'élevait encore des masures en ruines?

Tandis que Jules épousa une jeune Anglaise rencontrée sur un navire le ramenant au Canada, Arché demeura célibataire. Blanche aussi. Toutefois, à la fin de leur vie, on les retrouve de nouveau réunis sous le toit du manoir d'Haberville, Blanche étant redevenue aux yeux d'Arché la soeur qui avait été la sienne durant les années du Collège.

Lorsqu'on lit *Les Anciens Canadiens* on ne peut s'empêcher de songer à Philippe Aubert de Gaspé lui-même et à son épouse Suzanne Allison, fille d'un officier britannique, et aussi, bien sûr, au manoir seigneurial incendié en 1759. La vie est là toute proche, on l'entend respirer. Si M. de Gaspé n'a pas voulu faire oeuvre d'historien, il n'a pas voulu non plus faire oeuvre de romancier.

LES
ANCIENS CANADIENS

PAR

PHILIPPE AUBERT DE GASPÉ, AVOCAT

Les hommes se réjouissent lorsque le soleil se lève, et, lorsque le soleil se couche, ce devrait être pour eux un avertissement que tout a son aurore et son couchant. Ils se réjouissent du printemps quand tout nous semble jeune et nouveau. Hélas ! à mesure que l'année entraîne les saisons, notre vie nous échappe..... Comme au sein du grand océan un bois flottant en rencontre un autre, ainsi les êtres se rencontrent un moment sur la terre.

RAMAYANA.

PUBLIÉ PAR LA DIRECTION DU "FOYER CANADIEN"



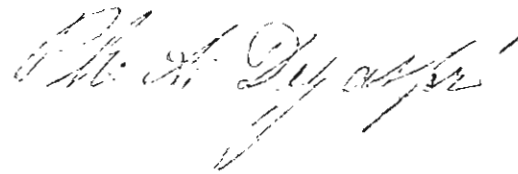
QUEBEC
DESBARATS ET DERBISHIRE
Imprimeurs-Éditeurs

1863

Le livre des *Mémoires* paru en 1866 ne connut peut-être pas le même succès de librairie que *Les Anciens Canadiens*. Cependant ce deuxième volume demeure quand même une pièce maîtresse de la littérature de chez nous au XIXe siècle. L'ensemble des anecdotes qu'il contient vient compléter heureusement l'étude publiée trois ans auparavant. Grâce à ces deux oeuvres on a appris non seulement à mieux connaître, mais aussi à mieux aimer la société québécoise du siècle dernier.

La liste des oeuvres du seigneur de Saint-Jean-Port-Joli ne serait toutefois pas complète si l'on n'y ajoutait pas les fragments publiés en 1893 par son fils Alfred, sous le titre de *Divers*. Oeuvre posthume, sans susciter l'intérêt des deux autres, elle prend tout de même place aujourd'hui parmi les écrits qui résistent à l'épreuve du temps! Quant à *L'influence d'un livre* publié en 1837, on sait qu'il a été écrit par le fils aîné de M. de Gaspé. Mais comme on a pu discerner une influence indéniable du père sur le fils, on ne saurait le passer ici totalement sous silence. Premier roman publié au Québec, même s'il ne souleva pas l'enthousiasme de la critique au moment de sa parution, il ne cesse pas d'intéresser encore aujourd'hui tous les passionnés de littérature québécoise.

* * *

A handwritten signature in cursive script, reading "P. A. Gaspé". The ink is dark and the handwriting is fluid and characteristic of the 19th century.

Signature de Philippe Aubert de Gaspé.

Philippe Aubert de Gaspé mourut le 29 janvier 1871. Les cloches de la cathédrale de Québec qui annoncèrent sa mort, eurent des échos aux quatre coins de la vieille Capitale et jusque dans les concessions de Saint-Jean-Port-Joli et de Saint-Aubert. Regretté de la bourgeoisie, il fut aussi pleuré par les humbles. Ses derniers moments racontés par l'abbé Casgrain mériteraient d'être cités *in extenso*:

La douceur de M. de Gaspé, sa patience au milieu d'atroces douleurs, furent inaltérables jusqu'à la fin. Cette exquise amabilité qu'on admirait chez lui, paraissait plus exquise encore que d'habitude. Il était attendri jusqu'aux larmes des soins maternels que lui prodiguaient ses enfants (...).

M. de Gaspé est mort comme devait mourir un fils des croisés, un allié du grand maître des chevaliers de Malte, Villiers de l'Isle-Adam, un petit-fils d'un des héros de Carillon et de Sainte-Foye²².

Le lendemain, 30 janvier, toute la presse québécoise faisait son éloge funèbre. On a retenu cet extrait d'un article publié dans *L'événement*:

M. de Gaspé était l'exquise personnification de l'homme d'esprit d'autrefois. On retrouvait dans sa conversation, dans ses saillies, un genre à peu près perdu. Nous avons de l'esprit, mais ce n'est plus le même; il coule moins directement de source, il est plus apprêté et surtout moins gai. Nos pères plaisaient autrement et s'amusaient mieux. Lorsque plus tard l'historien voudra recomposer pour la postérité l'ancienne société canadienne, il placera au sommet des événements politiques la fière et mâle figure de M. Papineau, et au-dessus du tableau animé de la cour et de la ville l'image souriante de M. de Gaspé²³.

Décédé à Québec, Philippe Aubert de Gaspé fut ensuite exposé à Saint-Jean-Port-Joli, selon un désir réitéré quelques minutes avant de mourir, puis inhumé sous le banc seigneurial le 1er février. C'est ce que rappelle un autre article de *L'Événement* de Québec rapportant quelques souvenirs de ma grand-mère née Alice Duval:

M. de Gaspé mourut chez son gendre, le juge Stuart, qui résidait à Québec, sur la rue Simard. Comme le manoir de Saint-Jean demeurait fermé l'hiver, et que notre ami avait demandé d'être inhumé auprès de sa femme, Suzanne Allison, de son père et de sa mère, de son grand-père et de sa grand-mère, le notaire Duval lui ouvrit son salon et c'est chez nous que le vieux gentilhomme passa sa dernière nuit sur la terre.

22. L'abbé H.R. Casgrain, *Oeuvres complètes...*, pp. 290 et 292. Comme on l'a écrit précédemment (chapitre 6e) il n'y a pas de liens de parenté entre les de Gaspé et les Villiers de l'Isle Adam.

23. *L'Événement*, 30 janvier, 1871.



*Maison du notaire Louis Zéphirin Duval, construite en 1854,
où fut exposé Philippe Aubert de Gaspé,
la veille de ses funérailles à Saint-Jean-Port-Joli.
Photo RD*

Au moment de quitter les siens, Philippe Aubert de Gaspé ne comptait pas moins de cent quinze enfants et petits enfants. Dernier des seigneurs de Saint-Jean-Port-Joli, il ne fut certainement pas le moindre. Grâce à lui et à ses écrits, l'élite à laquelle il a appartenu pourra garder longtemps quelque chose de sa splendeur d'autrefois.

* * *

L'église de Saint-Jean-Port-Joli conserve le souvenir de ses seigneurs et seigneuses. Derrière le banc seigneurial se trouvent trois plaques commémoratives, une rappelant le souvenir de Noël Langlois, une autre celui de Philippe Aubert de Gaspé et une troisième, sur laquelle on peut lire les noms des cinq derniers seigneurs et de leurs épouses. J.-Arthur Fournier dans son *Mémorial de Saint-Jean-Port-Joli* parle des deux dernières, les seules qu'il a connues d'ailleurs puisque la plaque en l'honneur de Noël Langlois fut installée récemment. C'est en 1905, donc trente-neuf ans après la mort de Philippe Aubert de Gaspé, qu'un comité de dames et de demoiselles de Saint-Jean organisèrent une soirée dramatique et musicale dont les profits servirent à acheter une «tablette de marbre blanc, gravée et enjolivée en carmin» sur laquelle fut inscrit le nom de l'auteur des *Anciens Canadiens*.

La seconde plaque, achetée par la famille de Gaspé, fut installée neuf ans plus tard. Le récit de l'événement fait par Arthur Fournier ne peut nous empêcher de penser que la vie est souvent faite de paradoxes et que celle du dernier seigneur de Saint-Jean n'en fut pas totalement exempte. Quand on a lu dans *Les Anciens Canadiens* le drame de Blanche d'Haberville et d'Archibald Cameron de Locheill, on est surpris d'apprendre le grand nombre de liens matrimoniaux et autres, qui unissaient, à la fin du XIXe siècle, les de Gaspé à l'aristocratie anglaise. Le respect du père de Philippe Aubert de Gaspé à l'égard de «messieurs les Anglais» n'est pas un secret. C'est sans doute ce qui explique d'ailleurs que le jeune Philippe, entre 1804 et 1806, ne fréquenta pas seulement le Séminaire de Québec mais aussi le pensionnat anglican du révérend John Jackson. C'est aussi un fait bien connu que le dernier seigneur de Saint-Jean épousa la fille d'un officier britannique, Suzanne Allison, qui lui donna treize enfants, dont quelques-uns contractèrent mariage



Le banc seigneurial des Aubert de Gaspé. Jusqu'à 1854, les seigneurs avaient droit à un banc permanent à la droite de l'église, à quatre pieds de la balustrade. Au moment de l'abolition de la tenure seigneuriale, les marguilliers de la fabrique de Saint-Jean-Port-Joli laissèrent à Philippe Aubert de Gaspé la jouissance de son banc. On peut également voir sur le mur les trois plaques honorant la mémoire des seigneurs et seigneuresses de Port-Joly.

Photo JC

avec des personnes d'origine anglaise très en vue dans la société québécoise de la fin du siècle dernier²⁴.

Les paroissiens de Saint-Jean-Port-Joli qui assistèrent à la pose de la plaque en l'honneur des seigneurs de Gaspé et de leurs épouses, ne connaissaient sans doute pas tout cela. D'où la surprise qu'on pouvait lire sur leur visage à la vue des Québécois qui vinrent leur rendre visite au début de l'été 1913:

Le dimanche qui précéda l'installation de cette tablette, M. le curé Lachance avait annoncé au prône qu'elle devait avoir lieu tel jour vers deux heures de l'après-midi et que le lendemain matin une grand'messe serait célébrée pour le repos des âmes des défunts de la famille De Gaspé.

De bonne heure cet après-midi là, quelques personnes rassemblées sur la place de l'église interrogeaient d'un regard anxieux la voie publique, aussi loin que l'oeil pouvait porter afin de découvrir les quelques automobiles parties de Québec vers les dix heures de l'avant-midi et devant arriver à Saint-Jean vers les deux heures, emmenant avec elles la précieuse tablette et plusieurs membres et amis de la famille De Gaspé, entre autres Melle *Blanche* De Gaspé, fille du dernier seigneur, M. Andrew Stuart, avocat, petit-fils de M. De Gaspé et beaucoup d'autres grands personnages, catholiques et protestants, la plupart anglais. Il fallut attendre longtemps. Enfin vers quatre heures, les tardives autos apparurent au loin dans un tourbillon de poussière et quelques minutes après elles arrivèrent et s'approchèrent aussi près que possible des marches du vieux perron, vis-à-vis la porte sud de l'église. Une portière de la première automobile s'ouvrit, le chauffeur descendit et vint ouvrir la grande portière de la limousine de M. Stuart qui en sortit suivi des autres personnages qui l'occupaient et vint serrer la main de M. le curé. Les autres personnages en firent autant (...) Examen fait, on procéda à la fixation au mur à l'endroit voulu.

Le lendemain matin, comme il avait été annoncé le dimanche précédent, fut dite la messe en question à laquelle assistèrent les personnes venues de Québec

24. Plusieurs des enfants de Philippe Aubert de Gaspé ne passèrent pas inaperçus de leurs contemporains. L'aînée, Suzanne, fut l'épouse de l'honorable juge William Power; Philippe-Ignace-François, décédé avant son père, le 7 mars 1841, fut l'auteur du premier roman canadien; Adélaïde-Suzanne-Catherine fut l'épouse de George-René Saveuse, comte de Beaujeu, seigneur de Soulanges; Elmire-Charlotte, chez qui mourut le seigneur, épousa Andrew Stuart qui devint juge en chef de la cour Supérieure de la province de Québec; Zoé fut l'épouse de Charles-Joseph Alleyn, qui fut successivement maire de Québec, député, commissaire en chef des Travaux publics, secrétaire de la province et shérif du district de Québec; Wilhelmine-Anais eut pour époux William Fraser, écuyer et co-seigneur de la Rivière-du-Loup; Alfred-Patrice, le continuateur de la lignée, fut pour sa part à l'emploi du ministère des Postes du Canada durant trente ans, sans oublier l'abbé Thomas (1820-1889) dont il est question dans les *Mémoires*.

et un petit nombre de paroissiens... C'était curieux de voir ces étrangers, la plupart protestants assister à cet office avec une attitude très digne pourtant, mais avec aussi cette gaucherie de gens tout à fait ignorants de la sainte et impressionnante liturgie catholique. Quand vint l'instant si solennel du Sanctus, les uns restèrent assis, d'autres se levèrent tandis que d'autres se mirent presque à genoux, mais le dos appuyé au siège et les mains sur le prie-Dieu, de sorte qu'ils étaient comme pliés en deux et assis sur leurs talons...²⁵

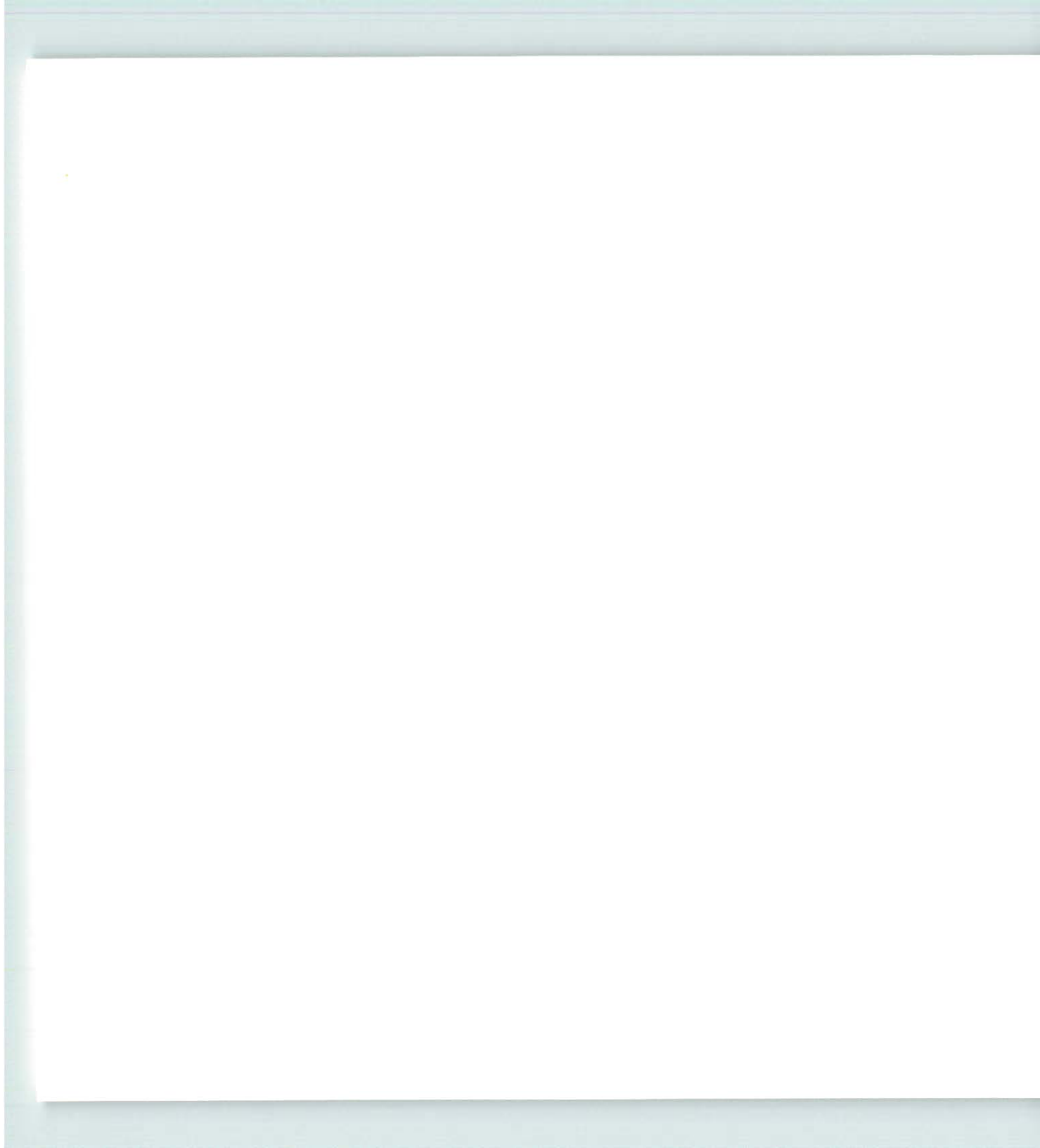
C'était le 30 juin 1913. Presque oubliés durant plus de quarante ans par leurs descendants, les seigneurs et seigneuses de Gaspé reçurent ce jour-là un hommage bien mérité. Si le Régime seigneurial au Canada a laissé de bons souvenirs, c'est en partie à eux qu'il le doit.



*Le pilier qu'on aperçoit à l'arrière du site du manoir seigneurial.
Il fut témoin du naufrage du Canadien en 1856.*

Photo RD

25. J.-Arthur Fournier, *Mémorial de Saint-Jean Port-Joli*, Comté de l'Islet, P.Q., Canada, 1923. Aucune des filles de M. de Gaspé ne s'appelait Blanche. Il s'agissait de la fille d'Alfred Patrice Aubert de Gaspé.



Les officiers de milice de Saint-Jean-Port-Joli *avant et après la Conquête*

Il y eut les seigneurs et les seigneuses, les curés et les notaires, mais il y eut aussi les officiers de milice. Tout autant que les premiers, et même dans certains cas davantage, ces derniers contribuèrent au développement rural et paroissial de la colonie. A Saint-Jean-Port-Joli aussi bien qu'ailleurs.

Mise sur pied en 1669, après le départ du Régiment de Carignan pour la France, la milice canadienne fut appelée à jouer au pays divers rôles, parfois modestes mais pourtant toujours essentiels. Comprenant en principe tous les habitants du pays âgés de 16 à 60 ans, elle était formée de compagnies sous les ordres de capitaines, de lieutenants et d'enseignes qui recevaient leur commission du gouverneur. Dans les villes on trouvait généralement une compagnie par quartier, tandis qu'à l'extérieur il fallait souvent plus d'une paroisse pour former une compagnie. C'est ainsi qu'on parla des capitaines de milice de la Côte-de-Beauport ou du Sud.

Saint-Jean-Port-Joli qui ne commença à se développer vraiment qu'au début du XVIIIe siècle, n'eut pas d'unité autonome avant plusieurs années. On sait que Noël Langlois-dit-Traversy, premier seigneur de Port-Joly, était lieutenant de milice en 1677, mais c'est en tant que résident de Beauport qu'il détenait une commission d'officier. En fait jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, il semble bien que l'organisation de la milice de Saint-Jean se confondait avec celle de la Côte-du-Sud. Au XIXe siècle, elle prit cependant beaucoup d'importance à Saint-Jean qui compta alors, non seulement une compagnie, mais une *division* dont les quartiers généraux se trouvaient à l'est de la rivière Trois-Saumons, tout près du moulin banal. Pierre-Ignace Aubert de Gaspé, un des rares seigneurs à assumer des responsabilités supérieures au sein de la milice du Bas-Canada, en fut le commandant. Son autorité s'étendait à tous les capitaines, de Saint-Thomas à Kamouraska¹. On sait par

1. Ordre signé par le colonel de Gaspé, en date du 8 janvier 1814.

ailleurs que son père, Ignace-Philippe Aubert de Gaspé, quatrième seigneur de Saint-Jean-Port-Joli, fit du service, jusqu'en 1760, avec les troupes de la «Marine» et qu'il s'illustra maintes fois sur les champs de bataille. Pour ce qui est de son fils, Philippe, l'auteur des *Anciens Canadiens*, il était déjà, on le sait, lieutenant de milice en 1804, durant ses études au Séminaire de Québec. Promu capitaine en 1812, il servit avec le 1er bataillon de la cité de Québec et, devint la même année, *capitaine député juge avocat* ou assesseur adjoint.

* * *

A une époque où les campagnes n'avaient pas de structure administrative, les officiers de milice furent de précieux adjoints pour les gouverneurs, les intendants et les grands voyers responsables de la construction et de l'entretien des routes. De fait sur le plan de l'administration, l'autorité des capitaines surpassait celle des seigneurs. Il leur revenait, il va sans dire, de prendre les armes en temps de guerre et de conduire leurs hommes au combat, quoique ces derniers fussent alors regroupés en brigades généralement commandées par des officiers des troupes de la Marine, mais ils étaient aussi appelés en temps de paix à assumer diverses tâches, telles que l'exécution des corvées de la voirie, et la promulgation et l'exécution des ordonnances publiques. C'est à eux aussi que revenait généralement la responsabilité de la crieée à la sortie de l'église. Enfin ils agissaient également comme bailli et réglait les contestations. C'est ainsi d'ailleurs qu'après la Conquête, leur rôle fut plus ou moins réduit à celui dévolu plus tard aux juges de paix.

En reconnaissance de leurs services, qui n'étaient pas rémunérés, les capitaines de milice avaient droit à certains honneurs. En plus d'être consultés à l'occasion par les intendants et les grands voyers, ils avaient droit de recevoir le pain bénit avant les autres paroissiens, de marcher après les marguilliers dans les processions et d'occuper un banc d'honneur dans l'église, soit le premier de la rangée du milieu, à droite. Plus tard, sous le régime anglais, ils eurent aussi droit à un mai d'honneur en face de leur maison, tout comme les seigneurs. Enfin, en tant qu'officiers, «ils portaient avec l'épée, le hausse col, croissant de cuivre doré, qui se fixait sur la poitrine, à la base du cou. Il constituait l'insigne de leur autorité.»²

2. G. Lanctot, cité par Gérard Malchelosse, *Milice et Troupes de la Marine en Nouvelle-France, 1669-1760*, dans *Les Cahiers des Dix*, No 14, Montréal, 1949, p. 124.

De nombreux documents attestent qu'à Saint-Jean-Port-Joli et à l'Islet, les choses se passèrent comme ailleurs. Les officiers de milice assumèrent diverses responsabilités et reçurent en retour les honneurs dus à leur rang. En 1748, lorsqu'à la demande d'Angélique Legardeur de Tilly, seigneuresse de Saint-Jean-Port-Joli, l'intendant ordonna à quelques censitaires de respecter leurs engagements, c'est à Guillaume Fournier, capitaine de milice, qu'il fit appel. En 1763, François-Joseph Cugnet, grand voyer, confia lui aussi à Guillaume Fournier la surveillance de la construction d'une route «dans la ligne de la veuve Robichaud et d'Augustin Devin, du côté du nord-est de la seconde concession». A la même occasion, Joseph Fortin, sergent de milice, se vit confier l'entretien de la route menant du premier au second rang. Après la cassation de Guillaume Fournier, à la suite de l'invasion des Américains, François Duval, nommé capitaine de milice en 1776, assumera les mêmes responsabilités. C'est à lui que revint, entre autres, la surveillance des travaux durant la construction de la Côte des Chênes. On verra aussi en 1798, Gabriel Elzéar Taschereau, alors grand voyer du district de Québec, confier au lieutenant François Leclerc, le parachèvement de l'ensemble des chemins de Saint-Jean-Port-Joli.

Mais les services n'allaient pas sans les honneurs. Guillaume Fournier le savait si bien qu'il se plaignit un jour à l'évêque de la façon dont il était traité à Notre-Dame de Bonsecours. D'abord, François Duval-dit-Dupontlout, «un vieillard grave, honorable et estimé de la paroisse» occupa durant plusieurs années le banc qui revenait de droit au capitaine Fournier en raison de son rang. Bien plus, à la mort de François Duval, c'est au curé lui-même qu'il dut faire face, car ce dernier avait décidé non seulement de lui refuser l'usage de ce banc mais aussi de le mettre en vente. Gérard Ouellet raconte l'incident³.

* * *

3. Gérard Ouellet, *Ma Paroisse...*, pp. 40 et 41.

Il n'est pas facile de dresser une liste des officiers de milice ayant servi sur le territoire de la seigneurie de Port-Joly. Ce n'est pas non plus mon intention de le tenter. On sait qu'en 1713, lorsque l'intendant Michel Bégon demanda au grand voyer de tracer le chemin du roi le long du fleuve entre l'Islet et la seigneurie des Aulnaies, c'est à Claude Guimont, capitaine de milice de la Côte-du-Sud et de la seigneurie de Port-Joly, et à Charles Fortin, lieutenant, que Pierre Robineau de Bécancour fit appel pour le seconder dans cette tâche. Étant donné le nombre limité de colons établis à Saint-Jean au début du XVIII^e siècle, il semble qu'on a dû toutefois attendre jusque vers 1750 pour doter la paroisse d'un groupe de miliciens autonome. Il semble bien que Guillaume Fournier fut le premier capitaine de milice à résider à Saint-Jean⁴. Il détenait déjà ce rang en 1748 et le conserva jusqu'à sa cassation en 1776, donc durant au moins vingt-huit ans. *Le recensement du gouvernement de Québec de 1762* l'identifie comme «capitaine de milice de Saint Jean du Sud». A cette époque, c'est Louis Fournier, frère du capitaine, qui occupait le poste de lieutenant. Lui aussi fut destitué au lendemain de l'invasion des Américains. Les deux frères Fournier étaient les fils de Charles Fournier, de Saint-Thomas, et les petits-fils de Guillaume Fournier, seigneur des fiefs Fournier, de Lespenay et de Saint-Joseph de la Pointe au Foin. Quant au rang d'enseigne, il était détenu en 1760 par Augustin Duval, fils de François Duval-dit-Dupontlout, premier colon à s'établir au cœur de Port-Joly. On sait aussi qu'en 1763, Joseph Fortin, responsable de travaux de voirie dans la seigneurie de Port-Joly, avait le rang de sergent de milice.

La révolution américaine et l'invasion du Canada en 1775 mit durement à l'épreuve les miliciens de la Côte-du-Sud. Malgré l'ordre de mobilisation donné par le gouverneur, malgré les menaces de l'évêque, la plupart des habitants de l'Islet, de Saint-Jean et de Saint-Roch refusèrent de prendre les armes contre l'envahisseur. La plupart ayant vu les Anglais traverser leur village la torche à la main n'avaient pu oublier 1759. Beaucoup continuaient aussi à croire à un retour prochain des Français. Le procès-verbal de l'enquête menée, en 1776, par les commissaires Baby, Taschereau et Williams, montre qu'au lieu de répondre à l'appel du gouverneur, plusieurs miliciens de Saint-Jean préférèrent offrir leurs services aux Américains:

4. Le 26 février 1760, il est présent à la signature d'un contrat entre Augustin Devin et Joseph Romain Duponlo-dit-Duval, et signe en tant que témoin détenant le rang de capitaine de milice résidant à Port-Joly. Archives de l'auteur. Né à Saint-Thomas, il résida dans cette paroisse jusqu'en 1741 ou 1742, après quoi on le vit fréquenter l'église de L'Islet où il fit baptiser ses derniers enfants. On sait qu'il n'y eut pas d'église à Saint-Jean avant 1779.



PLANCHE III

Bâtiment de la Division de la milice de Saint-Jean-Port-Joli. Cette maison servit aussi de prison commune. Elle est aujourd'hui la propriété de Germain et Jean Saint-Pierre. Photo de l'auteur.

Nous avons cassé le capt. Guillaume Fournier pour avoir en sa dite qualité à la vérité sans affection mais par faiblesse fait exécuter les ordres des rebels. Il fit avec zèle et vigilance tous les commandements de Mr Beaujeu pour le service du Roy et a conduit lui même son monde à Mr Beaujeu jusqu'à la Pointe à la Caille, mais depuis il a exécuté encore les ordres des rebels jusqu'à commander des assemblées pour lever du monde pour le service des rebels. Il refusa à la vérité les derniers ordres cōnaissant sa faute & pour lors la paroisse fit une assemblée par ordre de Clément Gosselin et nommèrent pour capt. Julien Chouinard fameux et zélé rebels, Joseph Desrosiers do, Jean Legouï et Laurent Caron sergents que nous avons tous indigné (sic).

— Nous avons cassé le lieutenant Louis Fournier pour avoir non seulement exécuté les rebels en sa dite qualité et pour s'être aussi engagé au service des rebels à 40 l par mois.

— Nous avons cassé l'enseigne François Leclair pour avoir par ordre du capt. Fournier commandé pour les rebels quoique nous ayons connû, par nos informations, qu'il a toujours montré beaucoup d'affection et obéissance au service du Roy.

— Notés pour mauvais sujets:

Julien Chouinard, Joseph Desrosiers, Dupuis, forgeront, Jerome Dupuis, Janet Dechaine.

— Les feux ont été faits et gardés par le commandement du capitaine Chouinard.

— Noms de ceux qui se sont engagés au service des rebels à 40 l. par mois pour porter les armes:

Louis Fournier, lieut.

Antoine Laterreur fils

Joseph Carier

Noms de ceux qui se sont joints au corps de Mr Beaujeu:

Guillaume Fournier McLoad

Augustin Peltier Lemieux

François Caron Jean Marie Duval

Germain Beaulieu Joseph Labbé

Jean Marie Fortin Alexis Bellanger

Jean Marie Chouinard Alexandre Fournier

Frans Xavier Gagnon Pierre Bellanger

Cette paroisse ne s'est pas mieux conduite que les voisines⁵.

5. Pierre-Georges Roy, *Un journal de 1775-1776*, dans *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec*, pp. 492 et 493.

Mais les commissaires ne firent pas que destituer des officiers à cette occasion. Ils en nommèrent également de nouveaux. Le poste de capitaine échet à François Duval, petit-fils du pionnier du même nom arrivé à Saint-Jean en 1691, et celui de lieutenant à Charles Fortin. Ils nommèrent aussi trois sergents, Joseph Gagnon, Augustin Fournier, et Louis Doustou. Comme Guillaume Fournier, son prédécesseur, François Duval demeura capitaine de milice durant plusieurs années. Nommé en 1776, il était encore connu comme capitaine vingt ans plus tard, bien que François Verreau, marchand de Saint-Jean, portait lui aussi ce rang depuis 1791⁶. En 1796, c'est François Leclerc qui détenait le rang de lieutenant.

Durant tout le Régime français il n'y eut que des compagnies de milice, jamais de bataillons ou de brigades, peu importe le nombre des effectifs. Ce fut également le cas à Saint-Jean-Port-Joli après la Conquête. Vers 1800, la situation changea toutefois. Les compagnies furent regroupées pour former des bataillons et les bataillons formèrent des divisions. C'est ainsi que les paroisses de Saint-Jean-Port-Joli et de l'Islet furent alors identifiées comme «division de milice». Il n'est pas facile de relever tous les noms de ceux qui serviront en qualité d'officier à cette époque-là. On sait, par exemple qu'en 1815, Pierre-Ignace Aubert de Gaspé était colonel, Charles Riverin, lieutenant-colonel, Antoine-Ovide de Lanaudière, major, Joseph Couillard Després, major et adjudant et François Fournier, capitaine. On sait aussi qu'en 1817 Antoine Verreau était enseigne et qu'il fut promu, en 1827, lieutenant au 1er Bataillon de Devon⁷. En 1818, Germain A. Verreault détenait le rang «d'enseigne dans la division Milice de St. Jean Port Jolie»⁸ et en 1824 François Caron avait le rang de capitaine.

Fait intéressant à noter, toutes les commissions et autres documents destinés aux miliciens étaient alors ou bilingues ou simplement rédigés en français. Ainsi en était-il des instructions émises par les quartiers généraux. Les officiers n'avaient peut-être plus à ce moment-là l'importance qu'ils avaient durant le Régime français, mais ils continuaient néanmoins à être administrés dans leur langue et à jouer aussi un certain rôle dans leur paroisse respective. C'était avant l'union du Bas et du Haut-Canada. C'était avant lord

6. François Verreau reçut sa commission rédigée en français et signée par Lord Dorchester, le 11 juillet 1791.

7. Les commissions d'Antoine Verreau furent signées par les gouverneurs Sherbrooke (1817) et Dalhousie (1827).

8. Germain A. Verreault fut nommé enseigne par Charles Duke of Richmond, gouverneur, le 1er septembre 1818, Archives de l'auteur.

Durham. Le mai d'honneur que les capitaines étaient autorisés à planter en face de leur maison, symbolisait l'autorité que les gouverneurs voulaient leur conférer sur leurs semblables et aussi face au seigneur.



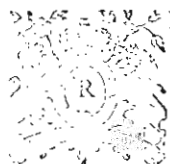
Erablière Castonguay. Un des «nombreux sentiers des sucreries du troisième et du quatrième rang de la seigneurie», Mémoires.

Photo JC

GUY LORD DORCHESTER,

Capitaine-général et Gouverneur en Chef des Provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick, et de leurs dépendances; Vice-amiral d'icelles; Général et Commandant en Chef de toutes les troupes de Sa Majesté dans les dites Provinces et dans l'Isle de Terre-Neuve, &c. &c. &c.

Au Sieur Francois Verreau.

 REPOSANT Confiance dans Votre Loyauté, Courage et bonne Conduite, Nous Vous nommons par ces présentes Capitaine des Milices de la Paroisse de St. Jean du Port-Neuf pendant Notre bon plaisir; pour en cette qualité agir avec soin et diligence à remplir les devoirs de votre charge, en exerçant bien et disciplinant les Officiers inférieurs et les Miliciens desdites Milices, lesquels sont ordonnés de vous obéir comme leur Capitaine.

Et Nous Vous enjoignons d'observer et de suivre les Ordres et Directions, que vous recevrez de tems à autre de notre part, ou de Vos Officiers Supérieurs, concernant le service du Roi, conformément à la Confiance par ces présentes reposée en Vos.

Donné sous Notre seing et sceau, au Château Saint Louis, en la ville de Québec, ce *vingt-neuf* jour du mois de *juillet* dans la *seize* année du règne de sa Majesté, et dans l'année de Notre Seigneur mil sept cent *quatre-vingt-seize*.

PAR ORDRE DE SON EXCELLENCE,

Henry Loty

Dorchester



*Petite maison d'esprit français en pièce sur pièce, recouverte de planches verticales.
Route longeant le fleuve, sortie est du village. Propriété de Barthélemy Dubé.
Photo JC*



Les «seigneurs» Duval-dit-Dupontlaut *des pionniers peu ordinaires*

Raconter l'histoire de la seigneurie de Saint-Jean-Port-Joli sans consacrer un chapitre aux Duval-dit-Dupontlaut¹, équivaudrait à tenter de raconter l'histoire de Québec sans parler de Louis Hébert, de Guillaume Couillard et de leurs descendants. On sait que Joseph Caron (1652-1711) et Jean Nicolas Durand (1653-1740) ont été les premiers colons à s'établir dans la seigneurie de Port-Joly, l'un à l'ouest de la rivière Trois-Saumons, l'autre à l'est. Ils s'y trouvaient déjà en 1680. Mais François Duval-dit-Dupontlaut fut le premier à se fixer dans la partie qui devint le village même de Saint-Jean-Port-Joli. Selon Léon Roy², c'est vers 1691 qu'il entreprit de défricher sa terre qui comptait sept arpents de front le long du fleuve là où se trouvent aujourd'hui l'église, l'école et l'administration municipale. En raison de la situation privilégiée de sa terre, en raison de ses nombreux descendants, dont quelques-uns avaient une personnalité peu ordinaire, François Duval occupe sans contredit le premier rang des pionniers de son village. Durant plus de deux cents ans, les Duval ont été omniprésents à la vie et au développement de Saint-Jean.

En mettant pied sur terre, probablement là où se trouve de nos jours l'anse de l'église, François Duval aborda un pays aujourd'hui difficile à imaginer. Pas de quai, pas de chemins, pas d'habitations, seulement des arbres s'étendant sur quatre à cinq milles de profondeur jusqu'aux premiers versants des monts Alléghanys. Toute une forêt de sapins, de pins, de cèdres, d'érables, d'épinettes et de bouleaux, pour ne mentionner que les essences les plus abondantes. Pas d'êtres humains non plus, si ce n'est d'occasionnels chasseurs Abénaquis, Algonquins, Montagnais ou autres, sillonnant les sous-bois peuplés de loups, d'ours, d'originaux, de chevreuils ou de castors. Autant de gibier qui avait de

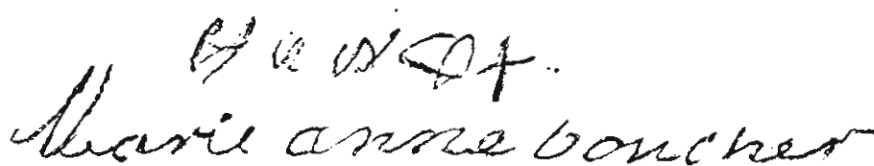
1. Comme on a déjà pu le constater dans les chapitres précédents ce nom s'est écrit de bien des façons. Il tire son origine de Ponthaut (Bretagne), dont Guillaume Duval, le père de François, était seigneur.

2. Léon Roy, *Les Terres de la Grande-Anse, des Aulnaies et du Port-Joly*, Lévis, 1951, pp. 269-271.

quoi reconforter le colon pauvre encore loin de sa première récolte. La présence, le long de la grève, des canards, des outardes, des oies sauvages et des bernaches, n'était pas à négliger non plus. Ils étaient tellement nombreux à l'automne qu'il n'était pas nécessaire d'être un bon tireur pour en abattre.

Il ne sembla pas que François Duval fût lent à se mettre à l'ouvrage. Tandis que sous sa hache et sa cognée les arbres tombaient les uns après les autres, s'accumulaient à la lisière du bois les souches et les branches destinées à être brûlées. S'il dut au début se contenter probablement d'un simple abri et d'un lit de feuillage, la construction d'une habitation quelconque ne tarda certainement pas car dès l'année suivante il se mit également en frais de fonder un foyer.

François Duval était le fils de Guillaume Duval, seigneur du Ponthaut, et de Marie Giguelle, originaire de Ponsot³, en Bretagne. C'est le 21 janvier 1692, qu'il épousa à la Rivière-Ouelle Marie-Anne, fille de Jean-Galeran Boucher et de Marie Leclerc. De leur mariage naquirent quatorze enfants (8 garçons et 6 filles) dont plusieurs d'entre eux eurent également des familles nombreuses. François Boucher, «fils de Jean-Galeran, habitant demeurant en la seigneurie de Port-Joly», auquel Charles Aubert de la Chesnaye concéda en 1701 une terre de «4 arpens de front, sur 40 de profondeur», à l'ouest de celle de



*Registre des mariages de Notre-Dame de Liesse de la Rivière-Ouelle.
Signature de François Duval et Marie Anne Boucher, le 21 janvier 1692.*

3. Dans le *Dictionnaire Généalogique* de l'abbé Cyprien Tanguay, vol. 3, p. 583, on lit Ponsot, tandis que dans le *Dictionnaire national des Canadiens français* de l'Institut généalogique Drouin, T. I, on lit Ponthou. Le registre des mariages que nous avons consulté à la Rivière-Ouelle dit bien Ponsot.

François Duval, était donc le beau-frère de ce dernier. Ces deux terres réunies s'étendaient donc sur une distance de près d'un demi-mille, en plein coeur du village actuel ⁴.

François Duval, père, ne connut pas l'église de Saint-Jean-Port-Joli construite en 1779. Durant toute sa vie, il dut se rendre à Bonsecours pour accomplir ses devoirs religieux. En carriole ou en berlot l'hiver, longeant sans doute le bord de la grève, traversant les rivières Port-Joly et Trois-Saumons, ou peut-être en canot l'été, comme le faisaient les missionnaires et les sauvages, il devait franchir la distance d'une douzaine de kilomètres qui séparait sa terre de l'église. Ainsi en fut-il de ses enfants. Avant la construction d'une chapelle à Saint-Jean vers 1737, ils étaient des paroissiens assidus de l'église du village voisin. En 1722, par exemple, on pouvait lire sur la liste des propriétaires de banc les noms de François et de Jean Duval. On remarque la même chose dans les registres de baptêmes, de mariages et de sépultures. Le nom de Duval y apparaît souvent. Lorsqu'en 1767, messire Jacques Hingan, curé, décida de tenir pour Saint-Jean un registre distinct de celui de Bonsecours, c'est à Marie-Anne Duval que revint l'honneur de la première inscription. Fille de Pierre Duval et de Marie Caron, elle fut baptisée le 25 octobre de cette année-là.

Avant la construction d'un quai à proximité de l'église ou d'un débarcadère à l'anse à Pierre-Jean, à une époque où les goélettes et les bricks touchaient terre à l'anse des Trois-Saumons, c'est le même chemin qu'il leur fallait parcourir pour aller chercher la marchandise en provenance de Québec ou pour en expédier. Selon l'aveu de dénombrement de 1723, François Duval possédait à ce moment-là une terre de 7 arpents de front, le long du fleuve, sur 40 de profondeur, «chargée de 15 sols et un chapon de rente et un sol de cens par chaque arpent de front». De ce nombre d'arpents, 20 étaient labourables et 3 en prairies. En plus d'une maison, il possédait également une grange et une étable. On peut en déduire qu'il devait être aussi propriétaire d'un certain nombre d'animaux.

Aujourd'hui on exproprie les petits propriétaires pour faire place aux autoroutes et aux buildings destinés aux grands magasins, aux bureaux et aux biens nantis. Au XVIII^e siècle et au siècle dernier, c'était quelque peu différent: on dépossédait les habitants d'une partie de leur avoir pour construire des églises, des presbytères, des écoles ou des chemins permettant l'accès des paroissiens à ces immeubles. C'est du moins ce que connurent plusieurs générations de Duval.

4. La terre de François Boucher, peu ou pas exploitée, fut plus tard réunie au domaine seigneurial, pour être de nouveau concédée sous Ignace-Philippe Aubert de Gaspé. Une partie devint la propriété de la fabrique de Saint-Jean.

Après avoir longtemps fréquenté l'église de L'Islet, les censitaires de Port-Joly crurent en 1750 que le temps était venu d'envisager la construction prochaine d'une église. Renonçant au site de la petite chapelle qu'ils avaient érigée peu avant, ils choisirent un terrain situé plus à l'est, où oeuvraient les Duval depuis 1691. Mais le projet valant la peine, on réussit à s'entendre. C'est ainsi que le 16 octobre 1753, Olivier de Kervezo, arpenteur et notaire, «suivant les conventions verbales faites entre Mr de Gaspé, seigneur de la d. Seigneurie et le d. François Duval de Pont Leau», pouvait établir les bornes d'un arpent de terre devant servir à la construction projetée⁵. Toujours dans ce but, trois ans plus tard, chez le même François Duval, Ignace-Philippe Aubert de Gaspé, représenté par Noël Dupont, notaire royal de la Côte-du-Sud, céda officiellement à la fabrique une terre de deux arpents de profondeur et d'un arpent de front.

Avant et au moment de construire l'église en 1779, on avait pris bien des précautions, mais pas suffisamment, semble-t-il, car, le 14 mai 1796, rien n'allait plus:

Depuis la bâtisse de la dite Eglise faite en l'année Mil sept cent soixante dix neuf leurs constituants (les paroissiens) ont paisiblement possédé le terrain qui autour d'icelle, notamment qui est entre la dite Eglise et le chemin du Roy, tel que François Duponleau dit Duval Capitaine de Milice audit lieu l'aurait marqué, redressé lors de la bâtisse de l'Eglise et entretenu jusqu'au quatorze du susdit Mois de Mai, mais que le nommé Henry Marie Duponleau dit Duval fils du Capitaine Duval propriétaire voisin du terrain de l'Eglise et ses frères auraient de leur autorité privé le même jour quatorze du dit Mois de Mai, faite une Cloture qui barre l'Entrée et la Sortie des voitures des paroissiens.

Ce texte extrait d'un procès-verbal signé par Gabriel Elzéar Taschereau, grand voyer, reconnaît pourtant les droits d'Henry Marie Duponleau-dit-Duval, mais recommande néanmoins à la fabrique l'achat, pour la somme de trois livres, du lopin de terre empêchant l'accès des paroissiens à l'église et au presbytère. Ce qu'approuva à Québec la Cour de Session de quartier de la paix, le 10 janvier 1797⁶.

Charles Duval-dit-Duponleau, autre fils du capitaine de milice François Duval, fut également incommodé, semble-t-il par la présence de l'église à proximité de sa propriété. La route dite de l'église, reliant le chemin du roi au 2^e rang, passait en fait sur sa terre.

5. Procès-verbal d'Olivier de Kervezo en date du 16 octobre 1753, cité par Gérard Ouellet, *Ma Paroisse...*, p. 38.

6. *Procès Verbal qui fixe un passage pour aller à l'Eglise et au Presbitère de la paroisse de St Jean port joli dans le Comté de Devon, le 10 août 1796.* Archives de l'auteur.

L'acte de donation de l'abbé du gage
 est du 14 Nov. 1756 devant M^{rs}
 Remergues, Noël Dupont et témoins

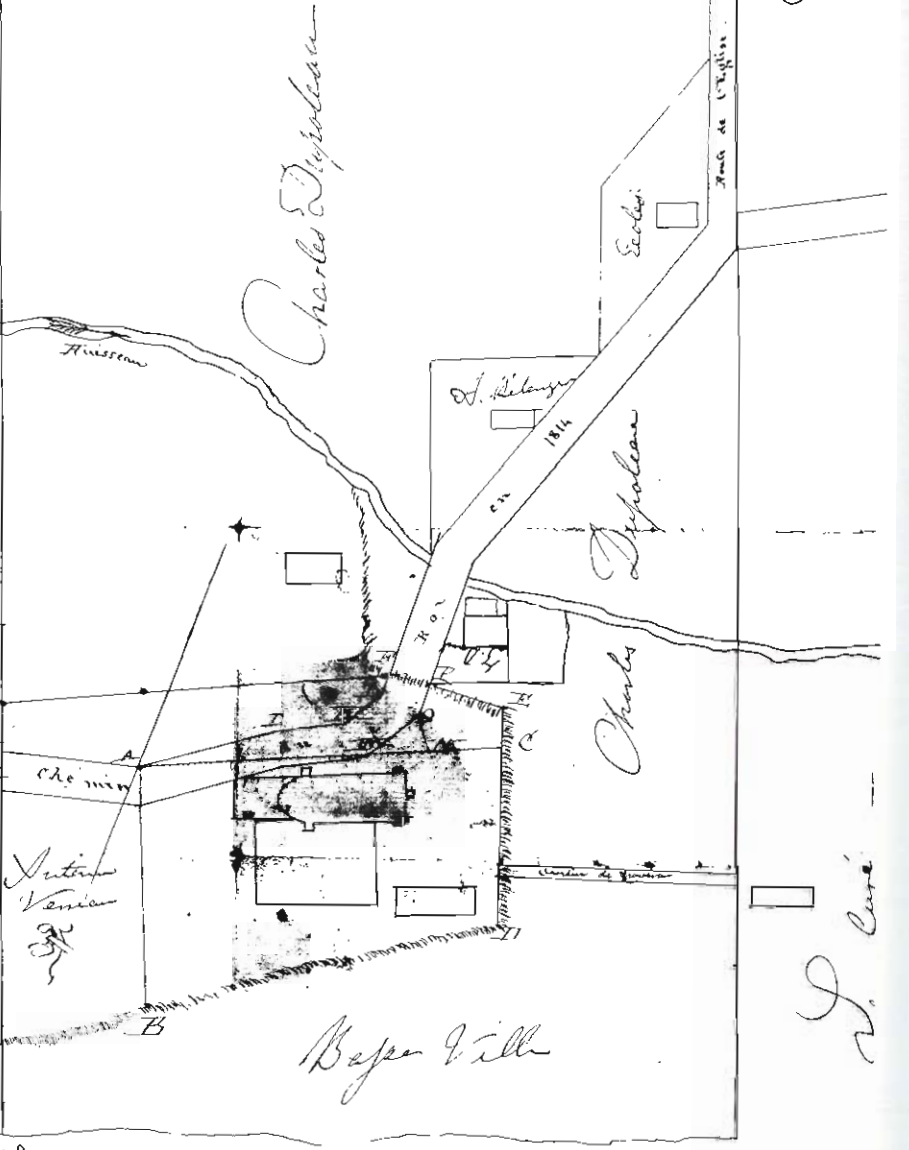
Ce plan a été Copié d'un plan
 et procès Verbal par Jos. Fournier
 sup. en date du 14 Nov. 1824 et
 enregistré à St Thomas le 3 Nov.
 1840 Germain Leclerc étant
 assigné en charge.

Le point A est une ancienne
 borne pour feu Ignace Plamondon
 Doyt en date suivant son procès
 Verbal en date du 3 Juillet 1754.
 de A à B il y a treize perches
 et sur le coté
 il y a une arpt. 9 per.
 de C à D il y a 9 perch. et demi
 auquel point D il y a une borne
 le terrain borne au Nord au bord
 du petit coté exactement.

Le triangle M N O M a été
 vendu par Henri Dupolau suivant
 procès Verbal de Elzard Stuckerm
 en date du 10 Août 1798.
 De C à B au pied du petit coté
 il y a une perche et 15 pieds et une
 borne. De B à E 6 perch. et 5 pds.
 et il y a une borne. De E à F
 il y a 2 arps. 1 perch. ou il y a
 une borne. - faisant la sup. de
 2 Doyt. Soixante huit perch. et 57 pds.

Ce plan copié sur la copie authentique
 de la possession de la fabrique de St Jean
 Pat. J. et certifié véritable.
 J. Fournier
 J. S. P.

Plan du Terrain de l'Eglise



Moins impulsif que son frère aîné, il en référa au grand voyer le 17 mai 1800. Ce qui s'avéra d'ailleurs la mesure à prendre pour remédier à la situation. Exigeant pour ses coparoiissiens qu'il n'hésitait pas à traîner en cour pour dettes, Charles Duval fut toutefois généreux pour la fabrique de Saint-Jean. Bien que ne sachant écrire ni même signer son nom, il était convaincu de l'importance de s'instruire et de fréquenter l'école. D'ailleurs ses fils et petits-fils firent partie de l'élite la plus instruite de la Côte-du-Sud. C'est ainsi que le 14 janvier 1827, au moment où l'on commençait à organiser l'enseignement élémentaire au village, Charles Duval fit donation à la fabrique «d'un lopin de terre sis et situé en le premier rang de la dite paroisse de St Jean Port Joly, près de l'église contenant un arpent de front, sur un arpent de profondeur (...) à condition que le dit terrain... ainsi que les bâtisses qui étaient construites alors, ainsi que celles qui pourraient être à l'avenir dessus construites ne serviront à aucune autre fin qu'à l'usage d'une école élémentaire»⁷. Mais les professeurs disponibles pour enseigner à l'élémentaire se faisaient beaucoup plus rares à l'époque qu'aujourd'hui. Aussi ce n'est qu'en 1853 que la fabrique put utiliser la propriété de Charles Duval. Entre temps, son fils, Louis Zéphirin, y avait élu domicile avec sa famille. Le 23 octobre de cette année-là, il fut donc officiellement sommé de «livrer immédiatement le dit terrain et les bâtisses construites pour la fin ci dessus dite». C'est ainsi qu'en 1854 le notaire Duval alla s'établir au nord du ruisseau dit des «Charlots», tout près de l'église, à l'ouest du chemin du roi.

Malgré son peu d'instruction, Charles Duval père jouissait auprès des paroissiens de Saint-Jean d'un grand prestige qui se faisait particulièrement sentir lorsqu'il s'agissait de discuter des choses d'intérêt commun. A une époque où Philippe Aubert de Gaspé n'était plus très jeune et passait ses hivers à Québec, on allait volontiers le consulter et c'est finalement chez lui qu'on se réunissait pour prendre des décisions. Son père, capitaine de milice, et son grand-père, avaient d'ailleurs joui d'un prestige égal.

De toutes les assemblées tenues chez Charles Duval, celle convoquée pour mettre sur pied un système de protection contre les incendies ne manqua pas d'intérêt. C'était le 3 juillet 1846. Simon Fraser, notaire, élu à l'unanimité président, dirigeait la discussion à laquelle participait «la majorité des propriétaires et occupants de maisons et autres bâtisses dans le village». Si l'objectif était clair, les moyens pour l'atteindre étaient

7. *Sommation par le Révérend Messire Louis Parant, Prêtre Curé, et Messieurs les Marguilliers de l'oeuvre de la fabrique de l'église de la Paroisse de St Jean Port Joly, contre Louis Zéphirin Duval*, Minute 7040, 20 octobre 1853. Archives de l'auteur.

Continuation du tableau.

Noms des Propriétaires.	arpent de terrain de front.		Profondeur	Longueur de chemins réparés et entretenus.				Pont de la rivière			pe En argent pour la majorité ou à voies.	pe	
	arp.	per.		arp.	per.	per.	lig.	arp.	per.	d.			
Jean Bte Caron	2	0	42	1	2	2	8	4	4	0	3	10	0
Fléore Caron	2	0	42	1	2	2	8	4	4	0	3	10	0
Antoine, Roi & Desjardins fin de la concession.	4	0	42	2	4	5	4	3	8	0	7	8	0
						1	8						
						2	5						
total	68	0	0	5	130	26	5	0	£				

Fait à St-Jean port Solie le dix septième Jour du mois de Septembre Mil huit
cinq, par les Sous-voies ou la majorité d'entre eux aux milieux, de leur Jugement
connoissances et ne sachant signer les dits Louis Belanger, Louis Claude Bel
Antoine Thibault, Joseph D'Alain et Jean Bte Dubé ont fait leur marques
naires d'une Croix en présence de Amable Charbon et François Tournier
leur témoins. qui ont signés le présent. Amable Charbon

Louis^{la} Belanger, Louis^{la} Claude Belanger, Antoine^{la} Thibault, Joseph^{la}
marque marque marque
Jean Bte^{la} Dubé, Charles^{la} Dupoleau & Duval Inspecteurs.
marque marque

CHARLES DUPOLEAU & DUVAL

Je, Charles Dupoleau & Duval, inspecteur des Chemins, en la paroisse de St-Jean port Solie,
que la répartition ci-dessus, a été lue et publiée a la porte de l'Eglise paroissiale de la par

Répartition pour réparer et entretenir une route de sortie pour le 3e rang (1825). Les sous-voies ont déclaré ne pas savoir signer et «ont fait leur marque ordinaire d'une croix».
Archives de l'auteur

cependant limités. On parvint quand même à s'entendre sur huit mesures dont la sagesse semble indiscutable même après plus d'un siècle de progrès. A une époque où les poêles à bois et les foyers connaissent un regain de popularité, le respect de plusieurs de ces mesures aurait de quoi plaire aujourd'hui à plus d'un pompier:

- 1^{re} Chaque propriétaire devra avoir une échelle à lui.-
- 2^e Chaque propriétaire paiera la somme de deux deniers courant pour le ramonage de chaque cheminée à la personne nommée comme surveillant à commencer dans ce mois-ci et continuer tous les deux mois - payable avant les dits ramonages.-
- 3^e Nettoyer le tuyau de son ou ses poêles au moins une fois tous les deux mois depuis le premier jour de Novembre jusqu'au premier jour de Mai de chaque année et plus souvent si le surveillant le juge à propos.-
- 4^e Ne pas mettre la cendre dans un vaisseau de bois avant trois jours après qu'elle aura été tirée du poêle, et la mettre dans un endroit sûr où il n'y aura pas de danger.-
- 5^e Ne point sortir dehors avec du feu sans fanal.-
- 6^e Ne point fumer dans aucune bâtisse où il y aurait du foin, de la paille ou des ripes, sans avoir un couvert sur sa pipe et empêcher leurs engagés de le faire.-
- 7^e Les personnes qui cuiront devront jeter de l'eau sur la braise quand elle sera sortie du four.-
- 8^e Tout propriétaire devra éloigner les matières inflammables, comme foin, paille, ripes, etc. des endroits dangereux pour le feu.-

La maison de Charles Duval devait être spacieuse, car une vingtaine de signatures ou croix apparaissent au bas du document⁸.

Les enfants issus du mariage de Charles Duval avec Emérence Chapais, à la Rivière-Ouelle, le 23 octobre 1815, contribuèrent eux aussi à faire des Duval-dit-Duponleau une famille peu ordinaire. Narcisse et Charles, qui demeurèrent célibataires et qu'on surnomma les «Charlots», de même que Louis Zéphirin, connu des villageois sous le nom de «Zéphir», furent probablement les trois enfants à naître de ce mariage dont Saint-Jean-Port-Joli se souviendra le plus. Tandis que Charles fils se chargea d'exploiter le

8. Noms de «la majorité des propriétaires ou occupants de maisons» dans le village de St Jean en 1846: L.Z. Duval, Charles Carrières, Charles Dupoleau, Eucher Tremblay, Jean Bte Legros, Placide Bernier, François Peltier, Antoine Verreau, L. Parant, Simon Fraser, François Roi, François Verreau, Louis Blais, Jos. N. Blais, C.F. Fournier, N.L. Fournier, Thadé Michaud, André Chrétien, J. Bte Verreau, Pierre Dumas, Joseph-Marie Boissonnault.



*Louis Zéphirin Duval, notaire de Philippe Aubert de Gaspé de 1853 à 1871.
Photo RD*

domaine paternel, Narcisse, devenu arpenteur, alla travailler quelque temps au Canada anglais, là où se trouvait l'argent. C'est ainsi qu'il s'enrichit et revint à Saint-Jean pour acheter des de Gaspé les *rentes constituées* issues de l'abolition de la tenure seigneuriale en 1854⁹. Achat qui ne comporta pas que des avantages pécuniaires. En plus de jouir gratuitement de l'usage d'un banc à l'église paroissiale¹⁰, il se vit bientôt attribuer par les ex-censitaires de Port-Joly le titre de *seigneur*. De fait, chaque année et jusqu'à sa mort qui survint le 11 décembre 1902, c'est chez lui que les résidents de Saint-Jean se rendaient obligatoirement payer leurs rentes. Les «Charlots» vécurent ainsi à l'aise. Demeurant à quelques pas de l'église, dans une maison à l'allure un peu prétentieuse, située là où se trouve aujourd'hui la Caisse populaire, ils aidèrent eux aussi ostensiblement la paroisse qui les avait vu naître et grandir et qui allait les enterrer. Charles Duval fils, mourut un an avant son frère Narcisse, le 21 novembre 1901. Il était âgé de 71 ans.

Ernest Fortin, né le 31 août 1876, du mariage d'Eugène Fortin et de Georgiana Chartier, hérita de Narcisse Duval, son oncle, les rentes qui avaient fait de ce dernier le septième «seigneur» de Port-Joly et de la Demi-lieue. Devenu à son tour «seigneur», Ernest Fortin le demeura trente-huit ans, jusqu'au rachat des rentes par le gouvernement provincial en 1940¹¹. Selon un rapport publié à Québec par le Département des Affaires municipales, en 1930, le capital des rentes, droits ou rentes constituées pour les seigneuries de Port-Joly et de l'Isle-à-la-Peau (Demi-lieue), s'élevait cette année-là à exactement \$7,000.00, le montant des rentes annuelles étant de \$215.00 pour Saint-Aubert et de \$205.00 pour Saint-Jean-Port-Joli. Le «seigneur» Fortin mourut à Longueuil, à l'âge

9. Comme on l'a dit, en 1842, à la mort de sa mère, Catherine Tarieu de Lanaudière, Philippe Aubert de Gaspé n'hérita que de l'usufruit des seigneuries de Port-Joly et de l'Isle-à-la-Peau. C'est pourquoi il ne fut pas le seul impliqué dans cette transaction. Pierre-Edouard Aubert de Gaspé, son fils, né le 4 septembre 1822, était alors co-seigneur.

10. Sur une copie certifiée véritable d'un plan du terrain de l'église préparé par Frs Fournier, arpenteur, le 14 nov. 1814 et enregistré à St Thomas le 5 nov. 1840, il est dit que le terrain fut «donné par le Seigneur de Gaspé et Charles Dupoleau à la Fabrique de St Jean Port Joli, ce dernier à condition d'avoir lui et ses descendants le banc de son père, sans aucune rente, ni payement que l'abandon de ce terrain.» Archives de l'auteur.

11. L'usage du terme «seigneur» n'était sans doute pas légal, mais dénotait une attitude intéressante de la part des ex-censitaires de l'auteur des *Anciens Canadiens*. La mère d'Ernest Fortin, née Georgiana Chartier, eut pour père J. Philippe Chartier, et pour mère Emérence Duval, soeur de Narcisse, Charles et Louis Zéphirin Duval.

respectable de 93 ans, le 26 mars 1970. Il avait épousé en premières nocés Marie-Louise Lavallée, et en secondes nocés Emma Leroux. Son corps repose aujourd'hui le long de la grève, tout près de celui des «Charlots», dans le vieux cimetière de Saint-Jean-Port-Joli.

* * *



*Vue ancienne du «manoir» des seigneurs Narcisse Duval et Ernest Fortin.
Sur la galerie les frères Narcisse et Charles Duval, surnommés les «Charlots».
Photo Simon Fortin*



Vue actuelle de la maison qu'habitèrent les «Charlots» et Ernest Fortin.

Photo JC

Louis Zéphirin Duval n'eut pourtant rien à envier à ses frères. Sans lui la paroisse de Saint-Jean ne serait probablement pas tout à fait ce qu'elle est aujourd'hui. Durant près d'un demi-siècle, cet autre fils de Charles Duval-dit-Duponleau fut omniprésent à la vie de son village et de ses environs. Né à Saint-Jean-Port-Joli le 22 janvier 1823, il obtint sa commission de notaire le 26 mars 1844, cinq mois avant son mariage avec Eléonore Verreau¹², soeur de l'abbé Hospice-Anthelme Verreau, éducateur et historien de renom. Son plus grand titre de gloire fut sans doute d'avoir été le notaire de Philippe Aubert de Gaspé durant dix-sept ans. Ayant fait sa cléricature chez Simon Fraser, c'est à l'époque de l'abolition de la tenure seigneuriale qu'il fut appelé à succéder à son maître auprès de M. de Gaspé. Devenu ami intime du seigneur, c'est chez lui, comme on l'a dit, que l'auteur des *Anciens Canadiens* fut exposé avant son inhumation dans l'église de Saint-Jean-Port-Joli. Capitaine de milice, greffier de la Cour des Commissaires et membre de la Chambre des notaires de Montmagny, il fut également vice-président de l'Institut littéraire fondé en 1856.

Parmi les souvenirs que conserva de son père ma grand-mère Castonguay, figuraient en tête de liste ses activités de greffier de la Cour des Commissaires. A une époque où l'on

12. Louis Zéphirin Duval épousa Eléonore (Edesse) Verreau ou Verreault le 27 août 1844.

Lettre destinée à Alice Duval, le 23 mai 1873. Par mesure d'économie son correspondant écrivait d'abord horizontalement, ensuite verticalement.

Archives de l'auteur

[The image shows a handwritten letter on a single sheet of paper. The text is written in a cursive script. At the top, the date '23 Mai' is written horizontally. The rest of the letter is written vertically, with lines of text running parallel to each other. The handwriting is dense and somewhat slanted. The paper appears aged and slightly yellowed. The letter is addressed to Alice Duval. The text is difficult to read due to the vertical orientation and cursive style, but some words like 'Alice', 'Paris', and 'Paris' are visible. The letter ends with a signature and a date '23 Mai 1873' written vertically at the bottom right.]

trouvait facilement matière à se distraire en intentant des procès à ses voisins, la maison du notaire Duval voyait défiler régulièrement des habitants de toutes conditions souvent aux prises avec des réclamations aujourd'hui difficiles à imaginer. Il revenait alors à Charles Harrower, Charles François Fournier, François Miville Junior, Thadée Caron, Némesse Sylvestre et Pierre Fournier, pour ne nommer que quelques commissaires de l'époque¹³, de rendre justice. Les poursuites intentées pour dettes étaient particulièrement nombreuses. S'il arrivait quelquefois que l'intransigeance du demandeur ou que la négligence du défendeur fût la principale raison de l'affrontement, il n'était pas rare que la pauvreté en fût aussi la cause véritable. Devant l'incapacité de payer comptant, il fallait souvent recourir à d'odieuses saisies. Autorisé normalement à conserver «son lit et couvertures et ceux de sa famille, les hardes et linges nécessaires pour lui et sa famille et un cochon, une vache, trois moutons, aussi un poêle simple et une corde de bois de chauffage», le pauvre habitant trouvé coupable et qui ne possédait en propre ni terre ni maison, se voyait alors contraint de céder si nécessaire tout le reste: charrue, voitures, instruments aratoires, outils, métiers, chevaux, vaisselles, meubles etc.¹⁴ Ce qu'on appelait alors une «petite cause» prenait souvent des dimensions fort importantes.

A une époque où rares sont les églises dont les paroissiens doivent encore louer un banc pour prendre part à une cérémonie religieuse, on a peine à croire qu'il fut un temps où cette situation pouvait occasionner des poursuites judiciaires. C'était pourtant le cas. Le 2 octobre 1848, pour ne mentionner qu'une cause, Jean François Firmin Fortin comparaisait devant le commissaire Pierre Fournier pour ne pas avoir payé «la rente de son banc situé dans le jubé de l'Eglise de St Jean Port Joli troisième rangée du sud portant le No 3». Trouvé coupable, il était condamné à payer et la rente et les dépens.

Il n'était pas exceptionnel non plus de voir comparaître chez Louis Zéphirin Duval des paroissiens incapables de s'acquitter des frais scolaires de leurs enfants. En fait la Corporation des Commissaires d'écoles de la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli n'était pas particulièrement patiente. En 1847, l'année scolaire se termina le 30 juin. Le lendemain, 1er juillet, Adolphe Caouet était sommé de comparaître pour ne pas avoir payé la somme de dix chelins représentant la rétribution de ses 5 enfants pour l'année scolaire échue la veille. Reconnu coupable le 5 juillet, il était lui aussi condamné à payer sa dette, plus les frais de cour.

13. *Letters Patent of James Earl of Elgin and Kincardine, Governor in Chief in and over Our Province of Canada*, 10 juin 1847. Archives de l'auteur.

14. *Warrant d'exécution*, no 10 et no 23. Charles Dupoleau dit Duval, demandeur, Amable Bélanger, défendeur, 11 juin 1844, L.Z. Duval, greffier. Archives de l'auteur.

Louis Zéphirin Duval ne fut pas seulement greffier de la Cour des Commissaires, il assumait encore toutes les responsabilités normalement dévolues au notaire. Il s'occupait aussi activement des chemins et des travaux de voirie de la paroisse. C'est ce que rappellent plusieurs documents. Le 23 juillet 1851, par exemple, il rédigeait le



*Hospice Duval et sa famille. Fils du notaire L. Z. Duval,
il fut chef de gare de Saint-Jean-Port-Joli de 1886 à 1915.
Photo RD*

procès-verbal qui fixait la route à Baptiste Pierre Jean appelée à relier le chemin royal du premier rang au chemin royal du second rang. Le 26 juin 1847, il préparait aussi une importante «répartition du bois à être fourni pour faire un pont sur la rivière des Trois-Saumons dans la route qui conduit du 3^e au 4^e rang». Document fort long qui exigea de nombreuses heures de travail pour lequel le jeune tabellion reçut la modique somme de «cinq piastres». Pas surprenant qu'on se soit demandé comment il se fit que le notaire Duval mourut, le 25 septembre 1910, sans laisser d'héritage important.

Les enfants de Louis Zéphirin Duval firent aussi honneur aux Duval-dit-Dupontlout. Arthur Fournier, dans son *Mémorial*, et Gérard Ouellet, dans *Ma Paroisse*, ont fait l'éloge des trois médecins, Salluste, Arthur et Ernest. Rappelons seulement que le plus étonnant des trois fut sans contredit Salluste, né à Saint-Jean le 28 février 1852. Reçu médecin à l'âge de 22 ans, il s'intéressa très peu aux malades et fit carrière dans le domaine des sciences. Professeur éminent et chercheur original, il fut, durant toute sa vie, l'oiseau rare que se disputèrent les grandes maisons d'enseignement de son temps. A Polytechnique, il enseigna les mathématiques et l'électrotechnique, à l'Université Laval, à Montréal la physiologie, et à l'École Normale également les mathématiques. Organiste pendant 30 ans à Saint-Jacques et ingénieur-conseil de la maison Casavant de Saint-Hyacinthe, il ne manqua pas de se faire remarquer par ses nombreuses innovations. Théoricien et praticien à la fois, il ne dédaigna pas de quitter au besoin sa chaire d'universitaire pour aller remettre en marche un navire immobilisé dans le port de Montréal, ou installer des téléphones entre Saint-Jean et Saint-Aubert ou réparer des pannes d'électricité de la *Royal Electric*. Lorsque les grandes compagnies avaient épuisé toutes leurs ressources, c'est à Salluste Duval qu'elles faisaient appel.

Arthur, né le 30 octobre 1847, était l'aîné de Salluste. Tout comme ce dernier, il étudia au Séminaire de Sainte-Thérèse où enseignait son oncle, l'abbé Hospice Verreau. A l'instar de son jeune frère, il fréquenta l'École de Médecine de Montréal et s'intéressa peu par la suite à sa profession. Enfin comme Salluste, il excella dans le domaine des mathématiques et enseigna toute sa vie. Au salaire initial de mille dollars par année, il fut le premier professeur francophone à enseigner au Royal Military College of Canada de Kingston. Il y demeura en fait une quinzaine d'années, puis vint enseigner les mathématiques aux Hautes Etudes de Montréal. Son épouse, Marie-Elisa-Emma Michaud, n'avait rien à envier aux femmes de son époque. Très cultivée, elle s'intéressa toute sa vie aux lettres et au théâtre. Connaissant aussi bien la France que son pays, à une époque où rares étaient les Québécois qui séjournaient en Europe, elle écrivit sous le pseudonyme de Marie



Le docteur Arthur Duval, fils de Louis Zéphirin Duval, premier professeur francophone à enseigner au Royal Military College of Canada, Kingston. Il était l'époux d'Elisa Michaud (Marie Bonenfant), auteur de Canadiennes d'hier.

Photo RD

Bonenfant un roman fort goûté. *Canadiennes d'hier* constitue aujourd'hui un précieux document pour l'étude des moeurs québécoises des débuts du siècle. On se souvient aussi qu'en 1927, en compagnie de ses amis, elle joua, dans le *bocage du curé* où elle résidait, le dernier acte de *Cyrano de Bergerac*.

Ernest, le troisième fils de Zéphirin Duval à étudier la médecine, fut vraiment le seul des trois à exercer sa profession. Il le fit d'abord à Montréal, ensuite à Suncook et à Saint-Jean Port-Joli (en 1886) et enfin à Rochester dans l'état de New-Hampshire. Polyvalent comme ses frères, il s'intéressa également à la musique et à l'administration. Aussi le vit-on cumuler à Rochester les fonctions d'organiste à l'église Ste-Anne, de conseiller municipal et finalement de maire de sa ville, sans négliger pour autant les malades.

A côté des trois médecins, il y eut aussi Athénaisse, qui épousa Guillaume Dupil à Saint-Roch-des-Aulnaies, le 24 novembre 1871; Hospice, le chef de gare, qui eut pour première épouse Aglaée Desrosiers, et pour seconde Sophia McNaughton: il était le père d'Anita; et enfin Alice qui prit pour époux David Octave Castonguay, à Saint-Jean-Port-Joli, le 23 janvier 1883¹⁵.

C'est dans l'étude de son père qu'Alice Duval connut son futur mari. Il était venu de Saint-Roch-des-Aulnaies y faire sa cléricature. Petite-fille et fille de notaire, par son mariage elle devint aussi épouse de notaire. C'est ainsi, d'ailleurs, qu'elle acquit, comme sa mère, une connaissance de la loi peu commune à cette époque pour une femme. Ceux qui la consultaient ne sentaient plus le besoin de discuter longuement avec son père ou avec son mari avant de prendre une décision ou de signer un contrat.

Tous les Duval-dit-Dupontlout n'en portèrent pas le titre, mais plus d'un eurent la noblesse d'âme, de caractère ou d'esprit qu'on aurait aimé trouver chez les seigneurs.

* * *

15. Pour David Octave Castonguay voir Appendice G.

Généalogie d'Alice Duval

I

*Alice Duval*¹⁶

II

Louis Zéphirin Duval

Saint-Jean Port-Joli
27 août 1844

Eléonore Verreault

III

Charles Duval [Duponleau]

Rivière-Ouelle
23 octobre 1815

Emérence Chapais

IV

François Duval

L'Islet
20 octobre 1760

Geneviève Gagnon

V

François Duval [Dupoleau]

L'Islet
14 janvier 1732

Charlotte Goupil

VI

François Duval [Dupontlout]
(premier ancêtre canadien)

Rivière-Ouelle
21 janvier 1692

Marie-Anne Boucher

VII

Guillaume Duval
(seigneur du Ponthaut)

Bretagne, France

Marie Giguelle

16. Alice Duval épousa David Octave Castonguay à Saint-Jean-Port-Joli, le 23 janvier 1883.



A l'époque de la dépression *souvenirs d'enfance*

Le village où j'ai passé une partie de mon enfance et de mon adolescence a bien changé. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, Saint-Jean-Port-Joli a connu un développement important, certainement plus considérable que celui de nombre de villages de la rive-sud du Saint-Laurent en aval de Québec. Heureusement et beaucoup de ceux qui, pour diverses raisons, ont dû s'en éloigner, y reviennent encore avec plaisir.

C'est la ferme de Célestin et Loulou (Anatole) Gagnon, située à peu près où se trouvait, il y a un peu plus de quarante ans, la sortie-est du village, qui m'a vu grandir en compagnie de mes frères et de ma soeur Andrée. De dimensions plutôt modestes, cette propriété avait l'avantage d'être à proximité de tout ce qui faisait alors le charme de Saint-Jean-Port-Joli. La maison qui avait à l'origine abrité le petit magasin de Lazare Robichaud, même défraîchie, avait fière allure. Construite au XIXe siècle, elle comprenait tous les éléments de la «maison québécoise traditionnelle» et rivalisait en beauté avec les constructions à toit mansardé et les rares habitations d'esprit français du voisinage. Ses deux cheminées, ses lucarnes à pignon, ses deux galeries, sa balustrade à barreaux de bois, ses grandes fenêtres à larges carreaux et ses deux entrées sur la façade (une pour le dimanche, l'autre pour la semaine), répondaient au goût et à l'esprit classique de l'époque. Sans être vraiment spacieuse, elle comptait tout de même plusieurs pièces et une cuisine d'été. Les adultes pouvaient en toucher le plafond en élevant la main. Une famille plus nombreuse que la nôtre aurait pu s'y loger aisément. En plus d'un grand salon et d'une salle à manger, on y trouvait six chambres à coucher de dimensions variées. Des catalognes servaient de tapis et même de couvertures de lit. Une commode à tiroirs superposés, une lampe à l'huile, un bassin, un pot à eau, un grand lit recouvert d'un édredon de plume et un pot de chambre soigneusement dissimulé constituaient le mobilier. Deux de ces chambres étaient situées dans le pignon, une troisième dans la «rallonge» réservée à Rose, une fille de Saint-Pamphile venue aider ma mère et qui devint bien vite un membre de la famille.

La salle à manger, longtemps éclairée à la chandelle ou à la lampe à l'huile, avait été ornée durant les dernières années d'une magnifique lampe *Tiffany*, d'un gros buffet de style victorien et d'une grande table à abattants entourée de petites chaises québécoises. On y trouvait aussi un vieux récamier qu'on imaginait facilement être, les jours de pluie, un boghei, une goélette ou une locomotive.

Le salon durant l'été subissait un peu le même sort que tous les salons des habitations voisines, c'est-à-dire qu'il demeurait généralement fermé et ne servait qu'à accueillir les visiteurs de marque: le curé, à l'occasion de la visite paroissiale, et trois ou quatre amis que mon père amenait parfois de Québec et aussi quelques autres dont les mérites particuliers m'échappent. Il n'en était cependant pas ainsi durant l'hiver. Pas un salon du village ne connaissait le chambardement réservé au nôtre. Après notre départ pour Québec, on le transformait pour accommoder l'école des garçons de la paroisse. Mais comme durant la dépression le travail sur la terre et dans les bois avait préséance sur les études, les élèves qu'il hébergeait étaient plutôt clairsemés. Aussi Louis Morneau, l'instituteur célibataire épié par les vieilles filles du village, s'y trouvait à l'aise avec sa douzaine de gars. C'est à ce moment-là, d'ailleurs que le journal *L'événement*, géré par mon père, put compter parmi ses correspondants le «maître d'école» de Saint-Jean-Port-Joli.

Cette habitation centenaire avait aussi son «bas-côté» et sa cave. Le «bas-côté», comme la cuisine, était le domaine de ma mère qui y gardait le bois servant au chauffage et à la cuisine. On y trouvait aussi une grosse glacière, qui semblait contenir plus de «bran de scie» que de glace, également des seaux d'eau potable et quelques armoires qui feraient aujourd'hui l'envie des amateurs d'antiquités... Ces armoires, à l'approche de l'automne, s'emplissaient de conserves de toutes sortes, de poches de patates, de «beurre de provision» et de jarres d'herbes salées.

Chaque semaine la cuisine d'été, sur laquelle donnait la porte de service, recevait les fournisseurs et quelques quêteux qu'on disait venir de Sainte-Louise et que le curé Lachance dirigeait invariablement chez nous. La plupart des personnes avec lesquelles ma mère faisait affaires me semblaient des descendants des premiers censitaires de la seigneurie de Port-Joly ou de la Demi-lieue. Le laitier était un Chouinard, le boucher un Duval, l'épicier un autre Duval ou un Lavallée, le marchand de légumes un Morneau, le poissonnier un Bernier, le cordonnier un Morency, le boulanger un Abel et le charretier un Deschênes. Les couturières, toutes trois «sourdes comme des pots», se nommaient Légaré et Caron et le postillon, en même temps hôtelier, s'appelait Dumas. Il y avait aussi Edgar

Caron dont les escarmouches avec ses voisines sont passées à l'histoire du village. C'est chez lui que nous allions chercher l'eau nécessaire à la cuisine.

L'argent était rare à cette époque. On se battait avec la voirie provinciale pour obtenir du travail à un dollar par jour ou à cinq dollars par semaine. Heureusement, on pouvait alors se procurer une pinte de lait pour dix cents, une livre de beurre pour vingt cents, une poche de patates pour trente-cinq cents, une livre de sucre granulé pour six cents, une



*Maison de Lazare Robichaud.
Cette maison québécoise traditionnelle, aujourd'hui démolie,
fut la propriété de Célestin Gagnon au début du siècle.
Photo E. Castonguay [1931]*

douzaine d'oeufs pour vingt-cinq cents. Le pain enveloppé se vendait six cents, le rôti de boeuf huit cents la livre, et les enfants pouvaient visiter le coiffeur, qu'on appelait le «barbier», pour la modique somme de dix cents, tandis qu'il en coûtait vingt aux adultes.

Comme il se devait, les dépendances étaient situées derrière la maison. Elles étaient peu nombreuses. Il y avait d'abord tout près un petit hangar (il existe encore de nos jours) où se réfugiaient Loulou et son père durant l'été. Plus au nord, en plein centre du terrain, s'élevait une petite grange-étable. A l'ouest de ce bâtiment, on pouvait aussi voir une minuscule «cabane» visitée quotidiennement par tous et chacun. Rares étaient les habitations du village qui connaissaient alors l'eau courante et ses avantages multiples. Il y a une quarantaine d'années, cette grange n'était pas pleine à craquer, ni l'étable, mais l'une et l'autre étaient utilisées. Une vache, un veau et quelques cochons nécessitaient l'engrangement de foin et de grain. Les habitants qu'on disait riches et qui possédaient plus d'animaux que cela, n'étaient pas très nombreux. On se serait encore cru en 1700 alors que bien peu de colons avaient plus d'une ou deux bêtes à cornes. Monsieur Blanchet, le voisin de droite, et madame Caron, la voisine de gauche, n'en avaient pas davantage.

Mais l'étable ne servait pas seulement aux animaux. Du poisson y était aussi emmagasiné. Durant la dépression, la pêche à l'anguille était bonne à Saint-Jean et aidait quelques paysans à mieux vivre. Célestin Gagnon, à l'instar de Jules Bernier, Johnny Morency et quelques autres, «tendait» chaque année une «pêche» qui contribuait chaque automne à augmenter quelque peu son faible revenu.

Le travail de ces hommes ne manquait pas d'intérêt. Au mois d'août, le crissement de leurs traîneaux tirés par des chevaux et des boeufs, annonçait le début prochain de la pêche. A l'occasion de la marée basse, sur les «crans» ou sur les galets, dans le sable et dans la vase, on halait l'équipement nécessaire. Pieux, coffres et claies étaient rangés perpendiculairement à la mer, reliés ensemble et finalement immobilisés à l'aide de grosses roches. L'usage de treillis métalliques n'étant pas encore généralisé, les claies étaient faites de bois. Chaque pêcheur installait deux ou trois coffres de diverses dimensions.

La collecte du poisson avait lieu à marée fine basse. Il arrivait donc fréquemment que cette opération se fit la nuit. C'est ainsi que tôt le matin nous courions à la grange examiner les barils où était conservé le poisson. Les «grandes marées» nous réservaient généralement des surprises. Il n'était pas rare de voir à cette occasion des douzaines d'anguilles grosses comme le bras s'agiter au fond des récipients. Le vieux pêcheur, chapeau «calé» jusqu'aux oreilles et l'éternelle pipe au coin de la bouche, était alors visiblement heureux. Il le manifestait d'ailleurs en nous laissant approcher des barils. A

part l'anguille, il lui arrivait également de prendre de l'esturgeon, de la loche, de la plie, du bar, de la carpe ou de l'éperlan.

Derrière la maison, un petit verger rendait aussi la place accueillante. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les colons français avaient importé d'Europe beaucoup d'arbres fruitiers et avaient aménagé ici et là plusieurs beaux vergers. La rive-sud du Saint-Laurent n'avait



Une des belles fermes de Saint-Jean-Port-Joli. Située le long du fleuve, elle se trouve à l'ouest du village, à proximité des boutiques des «gens de bois». Propriété d'Edouard Chouinard.

Photo JC

pas été oubliée et Saint-Jean-Port-Joli, il y a près d'un demi-siècle, possédait encore plusieurs de ces arbres. Agréable à voir, ils aidaient également plusieurs habitants à mieux vivre. Le verger des Morency était remarquable. Quant au nôtre, plus modeste, il contenait cependant des cerises de France, des prunes blanches et rouges, des merises, des pruneaux, des pommes blanches et diverses sortes de pommes d'hiver. Il y avait là de quoi apaiser notre appétit et même, à l'occasion, nous rendre malades. Le verger de notre voisin de droite excitait notre convoitise, mais comme son propriétaire avait la réputation de protéger ses biens à coups de carabine, nous réussissions assez aisément à nous abstenir de franchir la clôture de perches qui nous en séparait.

Le bord de la falaise qui conduisait à la grève était pour sa part couvert de délicieux fruits sauvages. On y cueillait quelques fraises, mais surtout des framboises, des «cerises à grappes», des gadelles, des groseilles, des «petites poires» et des bleuets. En été les «fruitages» ne manquaient donc pas sur ce qu'on appelait aussi le «bord de la côte» et remplaçaient avantageusement les friandises d'aujourd'hui. Mais on ne se rendait pas le long de la falaise seulement pour manger. Le fleuve qu'on voyait entre les cèdres centenaires avait de quoi faire rêver les moins romantiques. La vue était splendide. Les goélettes toujours nombreuses allaient et venaient, quelques-unes d'entre elles utilisant toujours des voiles. Elles arrivaient de Québec, chargées généralement de marchandises, pour y retourner, la cale et les ponts couverts de «pitounes». L'arrivée de la goélette Julie, qui avait à son bord notre provision hebdomadaire d'eau potable, était toujours un événement. On se rendait au quai assister au déchargement des cruches qu'une charrette apportait ensuite à la maison.

On apercevait aussi au loin les deux piliers, celui de bois, plus petit, et celui de roche, impressionnant avec son phare et sa tour. La Roche-à-Veillon, la Batture-aux-Loups-Marins, l'Île-aux-Oies et l'Île-aux-Grues étaient visibles par beau temps. On aurait voulu partir les explorer et découvrir des traces des légendes racontées par Philippe Aubert de Gaspé et les «anciens».

Comme, avant la guerre, les bateaux empruntaient régulièrement le chenail du sud, on pouvait voir également les transatlantiques remonter le fleuve, ou le descendre à destination de l'Europe. Le passage de *l'Empress of Britain*, le paquebot de plus fort tonnage à emprunter alors le Saint-Laurent, était particulièrement fascinant. Comme son départ ou son arrivée à Québec était annoncé dans les journaux, on ne se retrouvait jamais seul le long de la falaise lorsqu'il approchait de Saint-Jean. Dès qu'il apparaissait à la pointe de Saint-Roch ou à proximité de l'Îles-aux-Oies, Robert Caron, le fils d'un marin

victime d'une tempête de «nordet», était toujours là pour le signaler. Josaphat Legros, un vieux navigateur à la retraite, qui me semblait être le Jacques Cartier de mon manuel d'histoire du Canada, ajustait alors sa longue-vue, scrutait l'horizon et demeurait silencieux durant de longues minutes. Nous avions bien des jumelles que nous nous échangeions, mes frères et moi, mais le vieux loup de mer semblait voir des choses qui nous échappaient totalement...



*Grange octogonale, 2e rang de Saint-Jean-Port-Joli. Propriété de Gérard Bois.
Photo JC*

Le passage de *l'Empress*, comme nous l'appelions simplement, ne fut toutefois pas toujours pour moi une occasion de joie sans mélange. Je soupçonne d'ailleurs qu'il en fut de même pour ma mère, pour Jean et pour Claude. Trois ou quatre fois, c'est le coeur un peu lourd que, enfant, je regardai le majestueux paquebot gagner la haute mer. C'était au tout début des voyages «organisés», et mon père, pionnier dans ce domaine, était à bord. Au cri du navire qui nous était destiné, nous répondions par des cris et des gestes, bien inutiles, il va sans dire. Suivait un long silence que seul le ronronnement lointain des moteurs venait à peine troubler. Et quelques instants plus tard, la grève était balayée par les vagues occasionnées par le déplacement de l'eau... Et c'était tout. Je savais alors que durant plusieurs semaines mon père ne serait plus là pour partager nos jeux ou nous emmener à travers champs voir passer le train... Plus d'excursions à l'anse à Pierre-Jean, plus de visites dominicales chez ma tante Loulou.

A une vingtaine de milles de l'autre côté du fleuve, la «chaîne des Caps», toujours bleue, exerçait aussi sur nous une sorte de fascination. On y devinait l'Ile-aux-Coudres, la Baie-Saint-Paul et la Malbaie. Tout ça nous semblait d'autant plus mystérieux qu'aucun de nous n'avait encore eu la chance de se rendre sur la rive opposée. Il m'arrivait souvent de passer de longs moments à admirer ce paysage grandiose. Durant l'été, les couchers de soleil étaient tout simplement merveilleux: tandis que le ciel et les nuages empruntaient tour à tour les couleurs les plus variées, une longue traînée lumineuse partait de l'horizon pour venir s'éteindre au pied des rochers où on pêchait la loche.

Les jours de pluie nous voyaient moins sur la grève, bien que les vagues gigantesques des jours de grands vents ne manquaient pas de nous y attirer. On se rendait à l'anse à Blanchet ou à l'anse des Verreault d'où l'on pouvait voir disparaître au creux des vagues des goélettes qu'on croyait en perdition. Le quai tout proche, les rochers le long de la falaise et les piliers au large battus par la mer, nous semblaient tellement différents des jours de «suroît». On comprenait alors pourquoi les vieux loups de mer que comptait encore Saint-Jean redoutaient tant le «nordet». On saisissait mieux aussi pourquoi quelques-uns de leurs compagnons avaient péri en mer. Il n'en fallait pas davantage non plus pour que les récits de naufrage qu'ils racontaient cessent de nous apparaître comme de lointaines légendes. Il nous arrivait alors de penser à l'épithaphe érigée au fond de l'anse à Pierre-Jean: *ci-gît un matelot anglais mort près d'ici vers 1857. Que son âme repose en paix.* Le cimetière marin que me réservait plus tard l'étude de la littérature, était là, tout près de la grève, au milieu des broussailles, à quelques pas des galets.

Toutes les maisons avaient alors une galerie et toutes les galeries leurs chaises berçantes. Des vieux, dont les seules distractions consistaient à regarder passer les gens sur le chemin du roi, s'y trouvaient à longueur de journée, «Tout-petit-Poitras» en tête. D'ailleurs le spectacle n'était pas sans intérêt. Les jours de semaine, défilaient à peu près tous les habitants du bas de la paroisse et de la Demi-lieue. Les uns en charrette, les autres en «boghei», en cabriolet ou en carrosse plus élégant, allaient faire leur visite hebdomadaire au magasin général. Pour les Duval, les Lavallée, les Robichaud et quelques autres, les



*Chapelle de procession érigée en 1844.
Elle abrite aujourd'hui une exposition des artisans locaux.
Photo JC*

affaires auraient alors pu être bonnes, mais ceux qui ne pouvaient payer comptant ou simplement payer, ne manquaient pas. Aucune des voitures allant au village n'était inconnue. Ainsi en était-il des gens qui les montaient. Aussi lorsqu'un paroissien venait à mourir, presque tous les villageois se faisaient un devoir d'assister au service. Personne ne quittait cette terre sans être honoré par la présence d'une foule toujours importante. Bien avant le début de la messe, les voitures s'alignaient en plusieurs rangées le long de la route et en face du vieux couvent et du presbytère. Et l'église, un des plus anciens et des plus beaux monuments du bas du fleuve, s'emplissait à craquer et personne ne quittait avant l'*Ite missa est*. Comme il n'y avait pas de sermon, le perron demeurait vide durant la cérémonie, alors que le dimanche, depuis les débuts de la paroisse au XVIIIe siècle, il en était tout autrement. Pour plusieurs habitants, c'était là le moment tout désigné pour échanger des nouvelles ou bâcler une affaire.

Saint-Jean-Port-Joli a bien changé depuis la dépression. Malgré une augmentation considérable de la population, les pauvres sont moins nombreux aujourd'hui qu'hier. Il n'est cependant pas certain que le bonheur et la sérénité de ceux qui y ont connu l'entre-deux-guerres subsistent dans le cœur de ceux qui les ont maintenant remplacés. Plusieurs jolies vieilles maisons ont fait place à des habitations, sans doute confortables, mais au goût douteux. Les artisans sont toujours là. Même très nombreux. Mais l'inspiration qu'on devinait facilement dans les travaux des pionniers, semble une denrée de plus en plus rare.

* * *



E. Bastogne

PLANCHE IV

L'église de Saint-Jean-Port-Joli construite en 1779. Allongée en 1815, elle contient des oeuvres de Jean et Pierre Florent Baillargé, François-Noël Levasseur, Louis Dulongpré, François Ranvoyzé, Chrysostome Perrault et Amable Charron. Tableau peint vers 1920, par Emile Castonguay, d'après une peinture faite peu avant par sa mère, Alice Duval.

Epilogue

Depuis 1940, année du rachat par le gouvernement des *rentes constituées*, le régime seigneurial à Saint-Jean-Port-Joli et à Saint-Aubert, n'existe plus légalement. Mais un régime qui a duré plus de deux cent cinquante ans, qui a donné naissance entre autres à deux paroisses et qui a contribué à leur développement, ne s'éteint pas ainsi sans laisser de traces. A eux seuls, *Les Anciens Canadiens* et les *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé constituent un monument qui résistera certainement à l'usure du temps, non seulement sur la Côte-du-Sud mais partout au Québec et à l'étranger. Le savent fort bien les nombreux passants qui s'arrêtent chaque année à l'anse à Caronette, à l'anse aux Sauvages, à la Demi-lieue, à la Roche-à-Veillon ou bien à l'Auberge-du-Faubourg, à l'Auberge-du-Touriste, à l'Hôtel Castel des Falaises, au Bonnet Rouge ou chez Denis. A l'ouest de la rivière Trois-Saumons, le vieux moulin seigneurial qui abrita la famille d'Ignace-Philippe Aubert de Gaspé le lendemain de la Conquête, est encore en opération et son actuel propriétaire, M. Edmond Hudon, se fait toujours un plaisir d'accueillir les visiteurs. Impressionnante d'austérité et de mystère, la bâtisse qui logea la Division de la Milice de Saint-Jean Port-Joli, est toujours là, le long du fleuve, à l'est de la rivière. Elle est restée presque intacte, comme à l'époque où le colonel Pierre-Ignace Aubert de Gaspé en assurait le commandement. Un peu plus loin, à l'ouest de la rivière Port-Joly cette fois, on peut encore voir, sur le site du manoir incendié en 1909, le vieux four à pain des seigneurs. Acheté au siècle dernier par Moïse Leclerc, il est aujourd'hui la propriété de M. Maurice Leclerc qui possède aussi plus à l'est le Musée des Anciens Canadiens. A

l'intérieur de la magnifique église construite en 1779, du «côté de l'épître», se trouve encore le vieux banc occupé durant un siècle par les seigneurs de Port-Joly et de la Demi-lieu. Derrière ce banc on aperçoit sur le mur les trois plaques commémoratives érigées en l'honneur de Noël Langlois et des de Gaspé. La chapelle de procession construite en 1844 abrite une exposition permanente des artisans locaux. Enfin ici et là, d'une extrémité à l'autre de la paroisse, on rencontre plusieurs belles vieilles maisons ayant appartenu aux nombreux censitaires qui chaque année, à la Saint-Martin (11 novembre), devaient obligatoirement faire leur pèlerinage au manoir seigneurial pour y payer leurs rentes. C'est parmi ces maisons en retrait du chemin du roi, qu'on peut maintenant voir la résidence des «seigneurs» Duval et Fortin. Déménagée là récemment, elle n'a plus l'allure d'autrefois, mais rappelle aux anciens que le régime seigneurial établi à Port-Joly en 1677 a cessé d'exister avec les résidents de cette étrange demeure.

Eparpillées parmi ces maisons, plus particulièrement à l'ouest, à proximité de ce qui fut le «domaine réservé» des seigneurs, s'élèvent aujourd'hui la plupart des boutiques des «gens de bois» qui ont valu à Saint-Jean le nom de capitale de l'artisanat. Les pionniers Médard et André Bourgault ne sont plus là, ni Eugène Leclerc, mais à côté de Jean-Julien Bourgault et de madame Edmond Chamard, ont pris place d'autres artisans qui ont pour noms, Harvey, Guay, Heppell, Blanchet, Chouinard, Fortin, Deschènes, Pelletier, Desrosiers, Caron, Nadeau, Dubé et quelques autres.

Si le «progrès» a malheureusement chambardé certaines parties du village de Saint-Jean, il n'en est pas ainsi de Saint-Aubert qui fit également partie de la seigneurie de Port-Joly. Le lac Trois-Saumons, les sucreries et les montagnes chantés par Philippe Aubert de Gaspé continuent à offrir «les spectacles les plus grandioses du Canada». Le village et ses habitants ont gardé leur naturel et leur charme d'autrefois. C'est pourquoi les sentiments de «bien-être et de sécurité», éprouvés par l'auteur des *Anciens Canadiens* dans «ce lieu de repos»¹, sont encore partagés par ceux qui s'y attardent quelque peu. Les fiefs de Port-Joly et de la Demi-lieu ne sont plus, mais les traces qu'ils ont laissées sur leur passage continueront longtemps de soulever l'intérêt des chercheurs, des historiens et des gens comme moi que fascinent les biens légués par les ancêtres.

1. *Mémoires*, Québec, N.S. Hardy, Libraire-Editeur, 1885, pp. 181 et 183.



*Déchargement des goélettes au quai de Saint-Jean-Port-Joli construit en 1877.
Photo RD*



APPENDICES



Acte de concession du comte de Frontenac à Noël Langlois

Louis de Buade comte de Frontenac

A tous ceux qui ces présentes lettres verront salut. Scavoir faisons que sur la requeste à nous présenté par Noël Langlois à ce qu'il nous pluss luy vouloir accorder en titre de fief et seigneurie deux lieues de terre de front le long du fleuve St Laurent du côté du sud à commencer depuis les terres qui appartiennent à la Demoiselle la Combe en remontant led. fleuve jusqu'à la concession de la demoiselle Geneviève Couillard avec deux lieues de profondeur sur lesquelles il aurait fait travailler depuis trois ans et fait border icelle par Jean Lerouge juré arpenteur suivant la permission que nous lui aurions donné des led. tems, et outre lui accorder le droit de chasse et de pêche dans l'étendue desd. lieux, requiert cette quantité de terres attendue que la plus grande partie dicelle n'est point propre pour la Culture à cause des roches et endroits qui se trouvent innascesibles. Nous en vertu du pouvoir à Nous donné par sa Majesté conjointement avec Mr Duchesneau avons aud. Langlois donné accordé et concédé donnons accordons et concédons par ces présentes deux

lieues de terre de front le long du fleuve St Laurent du coté du sud à commencer depuis les terres qui appartiennent à la demoiselle la Combe en remontant led. fleuve jusqua la concession de la demoiselle geneviève Couillard avec deux lieux de profondeur, pour en jouir par luy ses hoirs et ayant cause alavenir en fief et seigneurie avec le droit de chasse et de pêche dans lettendue desd. lieux à la charge de la foy et hommage que led. langlois ses hoirs et ayant cause seront tenus de porter au chateau St Louis de Quebec duquel il relevera aux droits et redevances accoutumés et au désir de la coutume de Paris qui sera suivie à cet égard par provision et en attendant qu'il en soit autrement ordonné par sa Majesté comme aussy qu'il tiendra feu et lieu et le fera aussi tenir par ses tenanciers sur les concessions qu'il leur accordera à faute de quoy il rentrera de plain droit en possession dycelles, qu'il conservera et fera conserver les bois de chesnes propres pour la construction des vaisseaux, qu'il donnera avis au Roy ou à nous des mines, minières ou minéraux si aucuns sitrouvent, laissera et fera tenir les chemins et passages nécessaires, le tout sous le bon plaisir de sa Majesté de laquelle il sera tenu de prendre la confirmation des présentes dans un an du jour dycelle, en témoin de quoy nous avons signé ces présentes, à ycelle fait aposser le cachet de nos armes et contresigner par l'un de nos secrétaires. Donné à Québec le vingt-cinq may g b i c (mil six cent) soixante dix sept. Signé frontenac et plus bas par Monseigneur lechasseur avec paraphe.

* * *

Lettres de noblesse de Charles Aubert de la Chesnaye

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir salut. L'attention particulière que nous avons toujours donnée, dans les occasions, à récompenser la vertu, dans quelque état qu'elle se soit rencontrée, nous a porté à donner des marques de notre estime et de notre satisfaction, non seulement à ceux de nos sujets qui se sont distingués dans l'épée et dans la robe, mais encore à ceux qui se sont attachés à soutenir et à augmenter le commerce: c'est ce qui nous a convié à accorder des lettres de noblesse aux uns et aux autres, et à faire passer à leur postérité les marques de la considération que nous avons pour eux, afin de reconnaître leurs services, de renouveler leur émulation, et d'engager leurs descendants à suivre leurs traces. Et comme on nous a fait des relations très avantageuses du mérite du Sieur Aubert de La Chesnaye, fils du Sieur Aubert, vivant Intendant des fortifications de la ville et citadelle d'Amiens, et des avantages considérables qu'il a procurés au commerce du Canada, depuis l'année 1655 qu'il y est établi, nous avons cru que nous devons le traiter aussi favorablement, d'autant plus qu'ayant formé, par notre édit de l'année 1664, une nouvelle Compagnie au dit pays, pour la propagation de la Foi, l'augmentation du commerce et l'établissement des Français du dit pays et des Indes, il a fait avec succès des établissements pour la dite Compagnie, sous notre autorité, jusqu'à la réunion du dit pays à notre domaine, dans

laquelle Compagnie il a travaillé avec beaucoup de succès; il a même employé des sommes très considérables pour le bien et l'augmentation de la Colonie et particulièrement pour le défrichement et la culture d'une grande étendue de terre, en divers établissements séparés, et à la construction de plusieurs belles maisons et autres édifices; il a suivi les Sieurs de la Barre et Denonville, ci-devant Gouverneurs et nos Lieutenants-Généraux du pays, dans toutes les courses de guerre qu'ils ont faites, et dans toutes les occasions, il s'est exposé à tous les dangers et a donné des marques de son courage et de sa valeur, et notamment dans les entreprises que ces deux Lieutenants-Généraux ont formées contre les Iroquois et les Sonnontouans, nos ennemis, dans le pays desquels il prit possession, en notre nom, des principaux postes et du fort des Iroquois, ainsi que de toutes les terres conquises par nos armes; il a eu un de ses fils tué à notre service, et les aînés de cinq qui lui restent y servent actuellement et se sont distingués au dit pays. A ces causes, voulant user envers le dit Sieur de La Chesnaye des mêmes faveurs que nous accordons à ceux de son mérite, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous l'avons anobli et anoblissons par ces présentes, signées de notre main, ensemble ses enfants nés et à naître en légitime mariage, que nous avons décorés et décorons du titre de noblesse, de sorte qu'ils puissent acquérir et posséder tous fiefs et terres nobles, et jouir de tous les honneurs, prérogatives et privilèges, franchises, exemptions et immunités dont jouissent les autres nobles de notre Royaume. Donné à Versailles, au mois de mars de l'an de grâce 1693, et de notre règne le cinquantième.

[Signé] Louis

* * *

Etat des services d'Ignace-Philippe Aubert de Gaspé

(texte tiré des *Mémoires* de Philippe Aubert de Gaspé)

En 1727, il est entré cadet dans les troupes et a fait exactement le service dans les garnisons jusqu'en 1735, qu'il fit la campagne contre les sauvages (Renards), sous les ordres de M. de Noyelle.

En 1739, il fut fait enseigne en second et fit la campagne, sous les ordres de M. le baron de Longueuil, pour aller réduire les sauvages Natchez et Chikakas.

En 1742, il fut détaché pour aller tenir garnison à Michillimakinac, et y a servi trois ans sous les ordres de M. de Verchères.

En 1745, il a été fait enseigne en pied et a fait la campagne de l'Acadie, en cette qualité, sous le commandement de M. de Ramezay. Il y resta pendant l'été. L'hiver suivant, il fut détaché, avec M. de Coulombier de Villiers, aux mines, d'où ils chassèrent les Anglais. En 1750, il fut détaché pour aller faire bâtir un fort à la rivière Saint-Jean, où il a commandé pendant deux années et demi.

En 1753, il a monté dans l'hiver, à la Belle-Rivière, pour l'établissement qu'on y avait, et il était avec M. de Villiers pour prendre le fort Necessity sur les Anglais.

En 1755, il fut détaché, cinq mois, avec M. de Villiers, pour couvrir le fort Niagara et empêcher les incursions des Anglais sur ce fort.

En 1756, il fut fait capitaine, et passa l'espace de six mois au portage de Carillon, sous les ordres de M. de La Corne, et l'hiver suivant il fut commandeur au fort Saint-Frédéric, où il a été jusqu'au printemps de 1757, où on lui donna l'ordre de se rendre au portage de Carillon, pour y commander, et de là il a fait la campagne, sous les ordres de M. de Montcalm, pour la prise du fort George.

En 1758, il a eu ordre de se rendre à Carillon, où il a resté pendant l'été, sous les ordres de M. de Montcalm, et s'est trouvé à l'affaire du 8 Juillet où les ennemis furent repoussés avec grandes pertes.

En 1759, il eut ordre, dès le printemps, de se rendre à Carillon, jusqu'à l'évacuation qu'on a faite de ce fort, pour y commander deux piquets des troupes de la marine; et de là il s'est rendu à l'Ile-aux-Noix, où il est resté jusqu'à la dernière saison.

En 1760, il se trouvait à la bataille gagnée sur les Anglais, le 28 Avril, après laquelle, ayant accepté la place de capitaine des grenadiers que l'on avait formés des troupes de la compagnie, au lieu de M. de La Ronde Denis, qui avait été tué dans l'affaire; il a commandé cette compagnie pendant le siège et à la tranchée, qui a été ouverte, l'espace de dix-huit jours, après la levée du siège.

Il est revenu à Deschambault continuer ses services avec la compagnie des grenadiers, sous les ordres de M. Dumas.

D'après les certificats de MM. de Ramesay et de Noyette, il s'est acquitté de ses devoirs avec valeur, zèle et distinction.

* * *

APPENDICE D

Acte pour le soulagement de Philippe Aubert de Gaspé

ATTENDU que Philippe Aubert de Gaspé, Débiteur détenu dans la prison Commune de Québec, a par sa Pétition représenté qu'il est incarcéré depuis le mois de Mai mil-huit-cent-trente-huit, en vertu d'un jugement de la Cour du Banc du Roi du District de Québec, rendu dans le mois de Juin de l'année mil-huit-cent-trente-quatre, à la poursuite de la Couronne pour le recouvrement de la somme de onze cent soixante-et-neuf livres quatorze chelins, courant, et que pour payer et acquitter la dite dette et obtenir son élargissement, il a, conformément aux dispositions d'un Statut de la Législature de la ci-devant Province du Bas-Canada, passé en la sixième année du Règne de feu Sa Majesté le Roi Guillaume Quatre, et intitulé, *Acte pour procurer pendant un tems limité, quelque soulagement aux Débiteurs insolvables*, produit devant la Cour du Banc de la Reine de Sa Majesté à Québec, un état sous serment de toutes les propriétés foncières et mobilières qu'il a en possession et en expectative, offrant de les céder pour payer la dite dette, mais que par un jugement rendu par la Cour d'Appel en la dite ci-devant Province du Bas-Canada, il a été décidé que les Privilèges accordés par le dit Acte aux Débiteurs insolvables ne s'étendaient pas aux Débiteurs de la Couronne, et vu que la longue détention du dit Philippe Aubert de Gaspé parait avoir sensiblement altéré sa santé, et qu'il a la volonté de céder de bonne foi toutes ses propriétés quelconques pour payer la dite dette, et qu'il est de

l'humanité de lui procurer quelque soulagement sous certaines conditions; qu'il soit en conséquence statué, par la Très-Excellente Majesté de la Reine, par et de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de la Province du Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un Acte passé dans le Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et intitulé, *Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada*, et il est par ces présentes statué par la dite autorité, que du jour de la passation du Present Acte, nonobstant aucun Statut, Loi, Usage et Coutume à ce contraire, le dit Philippe Aubert de Gaspé obtiendra sa liberté et pourra aller et venir librement dans les limites du District de Québec, en par lui prêtant serment devant quelque Juge de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté à Québec, ou devant aucun Juge de la Division de la Cour des Plaids Communs, siégeant en la Division Territoriale de Québec, qu'il n'a pas, depuis qu'il a produit sous serment à la dite Cour du Banc du Roi à Québec le dit état de ses propriétés foncières et mobilières, c'est-à-dire depuis le dix-huitième jour de Mai mil-huit-cent-trente-six, fait faire aucune chose pour les détériorer ou les rendre moins avantageuses au paiement du dit jugement, qu'elles ne l'étaient au tems où tel état fait et produit devant la Cour; et en par lui donnant bonnes et valables cautions à la satisfaction de l'un des Juges de la dite Cour du Banc du Roi de sa Majesté ou des Plaids Communs, qu'il n'outre-passera pas les limites du District de Québec; et la condition de la reconnaissance qu'il fournira à cet égard, portera que les cautions ne deviendront pas responsables à moins que le dit Philippe Aubert de Gaspé n'outre-passe les limites du Dit District sans avoir payé la dite dette due à Sa Majesté en vertu du dit jugement: Pourvu toujours, que si le dit Philippe Aubert de Gaspé voyage à bord d'aucun vaisseau ou embarcation, se trouvant sur une rivière comprise dans les limites du dit District de Québec, la reconnaissance qu'il pourra ainsi avoir donnée ne sera pas pour ce censée forfaite.

II- Pourvu toujours, et qu'il soit Statué, que rien de ce qui est contenu dans ces présentes, ne sera censé invalider ni affecter en aucune manière aucuns cautionnement ou cautionnemens, ou autre recours légal que Sa Majesté peut avoir pour le recouvrement du montant du dit jugement¹.

18 septembre 1841

* * *

1. *STATUS DU CANADA*, 1841-2,-3; pp. 383-385.

APPENDICE E

Lettre de Philippe Aubert de Gaspé à M. de Beaujeu, son petit-fils

Québec, 18^e février 1866.

Mon cher petit-fils,

Ci-inclus sont les douze photographies du chef de ta famille. Les de Beaujeu ayant été autrefois des hommes belliqueux devaient aussi être de grands chasseurs devant Dieu; ces qualités étaient inséparables. Comme nous jouissons d'une paix profonde dans notre heureux Canada, j'aime à voir le comte de Beaujeu, s'il ne peut tenir l'épée en main, méditer des exploits, ou plutôt se préparer à des exploits moins sanguinaires, tandis que son fidèle et docile soutien n'attend qu'un signe de son maître pour le seconder soit dans la forêt ou sur nos grèves giboyeuses. C'est assez déraisonner.

J'ai commencé à corriger la semaine dernière le dernier chapitre de mon ouvrage et j'espère le terminer sous peu de jours et en être débarrassé, car j'en ai pardessus la tête de ces épreuves à n'en plus finir.

Si mon chapitre des Récollets a trouvé grâce devant un juge aussi compétent que M. Stephens, je ne perds pas l'espérance que nos bons canadiens avaleront les autres chapitres sans rechigner. Fais-lui, en attendant, mes meilleures amitiés et ne lui montre

pas ce griffonnage, afin de ne rien perdre de la haute estime qu'il a pour l'auteur des Anciens Canadiens.

Je suis très inquiet. Ta cousine Mad. Loranger a mis au monde un fils qui est mort en naissant à ce que je suppose par le télégram que le juge m'a envoyé et que voici: «Zélie delivered, mother well, child dead.» Fais-en part à ta bonne mère que tu embrasseras pour nous tous ainsi que la chère Blanche.

Adieu, mon cher Raoul; tu as un bel avenir devant toi pourvu que la plus parfaite union règne entre toi et ton frère. Des discussions dans votre famille pourraient avoir des conséquences les plus funestes, on a vu des plus belles fortunes que la vôtre réduites à néant faute d'accord.

Ton grand père qui t'aime,
Ph. A. de Gaspé

Monsieur Raoul de Beaujeu,
Côteau-du-Lac¹.

* * *

1. Archives nationales du Québec, Fonds Pierre-Georges Roy.

Liste des enfants des seigneurs de Saint-Jean-Port-Joli

1 *Noël Langlois-dit-Traversy* [1651-1693]

Mariage avec Aymée Caron, fille de Robert Caron et de Marie Crevet.

- 1 François Langlois
- 2 Madeleine Louise Langlois
- 3 Agnès Langlois
- 4 Marie Thérèse Langlois
- 5 Marie-Anne Langlois

Deuxième mariage avec Geneviève Parant, fille de Pierre Parant et de Jeanne Badeau.

- 6 Jean Langlois
- 7 Geneviève Langlois
- 8 Louise Catherine Langlois
- 9 Noël Langlois

2 *Charles Aubert de la Chesnaye* [1632-1702]

Mariage avec Catherine-Gertrude, fille de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert.

1 Charles Aubert de la Chesnaye
Deuxième mariage avec Marie-Louise, fille de Jean Juchereau de la Ferté et de Marie Giffard.

- 2 François Aubert de la Chesnaye
- 3 Jacques Aubert de la Chesnaye
- 4 Pierre Aubert de Gaspé
- 5 Louis Aubert du Forillon
- 6 Ignace Aubert de la Chesnaye
- 7 Marie Charlotte de la Chesnaye

Troisième mariage avec Marie-Angélique, fille de Pierre Denys de la Ronde et de Catherine Leneuf.

- 8 Marie-Catherine Aubert de la Chesnaye
- 9 Marguerite-Angélique Aubert de la Chesnaye
- 10 Antoine Aubert de la Chesnaye
- 11 Joseph Aubert de la Chesnaye
- 12 Joseph Aubert de la Chesnaye
- 13 Gabrielle-Françoise Aubert de la Chesnaye
- 14 Jacques Aubert de la Chesnaye
- 15 Louis Aubert de la Chesnaye
- 16 Charles Aubert de la Chesnaye
- 17 Françoise-Charlotte Aubert de la Chesnaye
- 18 Marie-Angélique Aubert de la Chesnaye

3 *Pierre Aubert de Gaspé [1676-1731]*

Deuxième mariage avec Madeleine-Angélique, fille de Pierre-Noël Legardeur de Tilly et de Marie-Madeleine Boucher.

- 1 Marie-Anne-Angélique Aubert de Gaspé
- 2 Ignace-Philippe Aubert de Gaspé
- 3 Marie-Françoise-Charlotte Aubert de Gaspé
- 4 Pierre-Joseph Aubert de Gaspé
- 5 Madeleine-Barbe Aubert de Gaspé
- 6 Charlotte-Josephine Aubert de Gaspé
- 7 Anonyme, né à Saint-Antoine
- 8 Jean-Baptiste Aubert de Gaspé

4 *Ignace-Philippe Aubert de Gaspé [1714-1787]*

Mariage avec Marie-Anne, fille de feu Nicolas-Antoine Coulon de Villiers et de Angélique Jarret de Verchères.

- 1 Marie-Anne-Angélique Aubert de Gaspé
- 2 Pierre-Ignace Aubert de Gaspé
- 3 Geneviève Aubert de Gaspé
- 4 Ignace Aubert de Gaspé
- 5 Marie-Anne-Joseph Aubert de Gaspé
- 6 Pierre-Ignace Aubert de Gaspé
- 7 Anonyme
- 8 Louis-Ignace Aubert de Gaspé
- 9 Marie-Catherine Aubert de Gaspé
- 10 Marie-Anne-Joseph-Angélique Aubert de Gaspé

5 *Pierre-Ignace Aubert de Gaspé [1758-1823]*

Mariage avec Catherine, fille de l'honorable Charles Tardieu de Lanaudière et de Catherine Le Moyne de Longueuil.

- 1 Philippe-Joseph Aubert de Gaspé
- 2 Antoine-Frédéric Aubert de Gaspé
- 3 Charles-Guillaume Aubert de Gaspé
- 4 Antoine-Thomas Aubert de Gaspé
- 5 Ignace-Xavier Aubert de Gaspé
- 6 Catherine Aubert de Gaspé
- 7 Marguerite Aubert de Gaspé

6 *Philippe-Joseph Aubert de Gaspé [1786-1871]*

Mariage avec Suzanne, fille de Thomas Allison et de Thérèse DuPerron Baby.

- 1 Suzanne Aubert de Gaspé
- 2 Philippe-Ignace-François Aubert de Gaspé
- 3 Adélaïde-Suzanne-Catherine Aubert de Gaspé
- 4 Elmire-Charlotte Aubert de Gaspé
- 5 Elizabeth-Zélie Aubert de Gaspé
- 6 Thomas Aubert de Gaspé
- 7 Pierre-Edouard Aubert de Gaspé

- 8 Zoé Aubert de Gaspé
- 9 Azeline Aubert de Gaspé
- 10 Eugénie-Attala Aubert de Gaspé
- 11 Alfred-Patrice Aubert de Gaspé
- 12 Wilhelmine-Anais Aubert de Gaspé
- 13 Philomène-Godfrine-Clémentine Aubert de Gaspé.

* * *

Gaston Guay (1630-1682) seigneur de Saint-François

David Octave Castonguay qui épousa Alice Duval à Saint-Jean-Port-Joli le 25 janvier 1883, était un descendant de Gaston Guay, originaire de Montreuil-sous-Bois, du département de la Seine, dans le diocèse de Paris, qui vint s'établir au Canada vers 1671. Il avait épousé en France, en 1649, Jeanne Prévost. A son arrivée à Québec, en compagnie de sa femme et de quatre enfants, il demeura d'abord sur ce qui allait devenir la rue Saint-Louis, dans la maison où mourut le marquis de Montcalm, le 14 septembre 1759. Par la suite, il vécut sur le coteau Sainte-Geneviève, en banlieue de Québec.

Le 19 novembre 1678, en présence du notaire Romain Becquet, il devint seigneur en achetant de Charles Aubert de la Chesnaye, pour la somme de 3,400 livres, le fief de Saint-François situé en partie sur le coteau Sainte-Geneviève¹. Plus vaste que le fief Saint-Jean qui s'étendait de la cime du coteau à la Grande-Allée actuelle, la seigneurie de Saint-François comprenait, en plus d'un domaine de 75 arpents concédé à Jean Bourdon le 10 mars 1646, une terre léguée au même par Monsieur de Saint-Sauveur, et «tout ce qui se

1. Par coteau Sainte-Geneviève on désignait à l'époque cette longue colline qui, à partir de la côte d'Abraham jusqu'aux limites de Sainte-Foy, séparait la haute ville de la basse ville.

rencontrait en arrière de la concession de sieur Gloria, jusqu'à la rivière Saint-Charles»². Cette vaste propriété d'un peu plus de six arpents de front partait donc de la rivière Saint-Charles, au nord, passait là où se trouve aujourd'hui le couvent de Notre-Dame-de-Bellevue et allait se terminer au chemin Gomin, au sud. C'est à la demande de Jean Bourdon, que M. de Lauzon érigea cette terre en fief le 25 avril 1655. Le nouveau seigneur assura alors le gouverneur qu'il tâcherait «d'y construire un fort ou une redoute à ses frais, capable de soutenir l'effort que les Iroquois pourraient faire, et qui servirait de retraite à ses voisins en cas qu'ils fussent attaqués par les ennemis». On ne sait pas si cet engagement fut respecté, mais il est certain que par la suite plusieurs habitants de Sainte-Foy trouvèrent refuge au fief Saint-François. En 1668, «ils formaient une population de vingt-sept âmes»³.

Gaston Guay mourut à Québec le 6 janvier 1682. Sa femme, devenue seigneuresse, administra ses biens jusqu'au 3 décembre 1691, date à laquelle, du consentement de ses fils Mathieu, Jean-Baptiste, Charles et aussi de Noël Lavasseur, son gendre, elle vendit la seigneurie à Jean-Baptiste Prévost et à son épouse Marie Giroux. Jeanne Prévost mourut à l'âge de 70 ans, le 20 avril 1699.

Plusieurs descendants de Gaston Guay, dont le nom de famille devint dans plusieurs cas Castonguay à la troisième et quatrième générations, demeurèrent longtemps sur le coteau Sainte-Geneviève. D'abord Mathieu, un des fils du seigneur, qui épousa en troisième nocces Marguerite Balan, le 17 août 1695. Egalement Geneviève Castonguay, un des onze enfants de Mathieu et de Marguerite Balan. Celle-ci demeura sur le fief paternel.

Pierre Castonguay, qui épousa Angélique Morin, à Charlesbourg, le 30 mai 1729, eut aussi pour père Mathieu et donc pour grand-père le seigneur de Saint-François. Il fut le premier Castonguay à s'établir à Saint-Roch-des-Aulnaies. Quand il fit l'achat d'une terre d'un demi-arpent de front et de 42 arpents de profondeur de Jean Bouchard et de Marie-Angélique Pelletier, le 24 mai 1739, il était résident du village puisqu'on dit qu'il était alors «mestre tailleur de Saint-Roch». Selon le terrier de 1743, il construisit sur sa propriété (une partie du no 22) une petite maison de bois et une étable. Ce lopin de terre passa cependant à Augustin Lemieux en 1745. C'est ce qui explique qu'un procès-verbal de Jean-Eustache Lanouiller de Boiscler, grand-voyer, daté du mois de septembre 1749,

2. Ivanhoe Caron, *Les Censitaires du coteau Sainte-Geneviève...*, p. 106.

3. H.A. Scott, *Notre-Dame de Sainte-Foy*, J.A.K. Laflamme, Imprimeur, Québec, 1902, pp. 431-458.



*Famille de David Octave Castonguay;
son épouse, Alice Duval, ses enfants, Léonora, Ernest et Emile.
Photo JC*

situe la terre de Pierre Castonguay sur le «second rang». Suivant Léon Roy⁴, ce dernier «fut fait prisonnier à la bataille des Plaines d'Abraham, et amené en Angleterre d'où il ne revint pas».

Jean-Marie Castonguay (1734-1812), capitaine de milice de Saint-Roch, était le fils de Pierre Castonguay. Il épousa en secondes noces Marguerite Dessaint-St-Pierre, à Saint-Jean-Port-Joli, le 14 janvier 1788. David Octave Castonguay qui vint faire sa cléricature chez Louis Zéphirin Duval, à Saint-Jean, était l'arrière-petit-fils de Jean-Marie Castonguay.

Pierre Le Gardeur de Repentigny, venu de Saint-Sauveur de Thury, en Normandie, fut un des premiers censitaires à obtenir en 1636 une concession sur le coteau Sainte-Geneviève. Les limites de sa terre étaient celles du quadrilatère formé aujourd'hui par les rues Claire-Fontaine, Salaberry, Grande-Allée et la cime du coteau. C'est là qu'Alice Duval, veuve de David Octave Castonguay, ruinée par un notaire négligent, alla s'établir au début du siècle.

* * *

4. Léon Roy, *Les terres de la Grande-Anse, des Aulnaies et du Port-Joly...*, p. 234.

Généalogie de David Octave Castonguay

I

*David Octave Castonguay*⁵

II

Jean Castonguay

Saint-Roch-des-Aulnaies
29 février 1848

Justine Leclerc-Francoeur

III

Jean-Marie Castonguay

Saint-Roch-des-Aulnaies
1er mars 1813

Marie Pelletier

IV

Jean-Marie Castonguay
(2e mariage)

Saint-Jean Port-Joli
14 janvier 1788

Marguerite Dessaint-St-Pierre

V

Pierre Guay Castonguay

Charlesbourg
30 mai 1729

Angélique Morin

VI

Mathieu Guay
(3e mariage)

Notre-Dame-de-Québec
17 août 1695

Marguerite Balan

VII

Gaston Guay
(seigneur de Saint-François)

Montreuil-sous-bois
diocèse de Paris,
Isle-de-France

Jeanne Prévost

5. David Octave Castonguay épousa Alice Duval, à Saint-Jean Port-Joli, le 23 janvier 1883. Son fils, Emile, l'auteur de *Cinq femmes et nous* et du *Journal d'un bourgeois de Québec*, épousa Jeanne Gauvin, à Québec le 10 septembre 1923.



APPENDICE H

Acte de mariage de François Duval et de Marie Anne Boucher

(Extrait du registre des mariages de Notre-Dame-de-Liesse de la Rivière-Ouelle).

1692

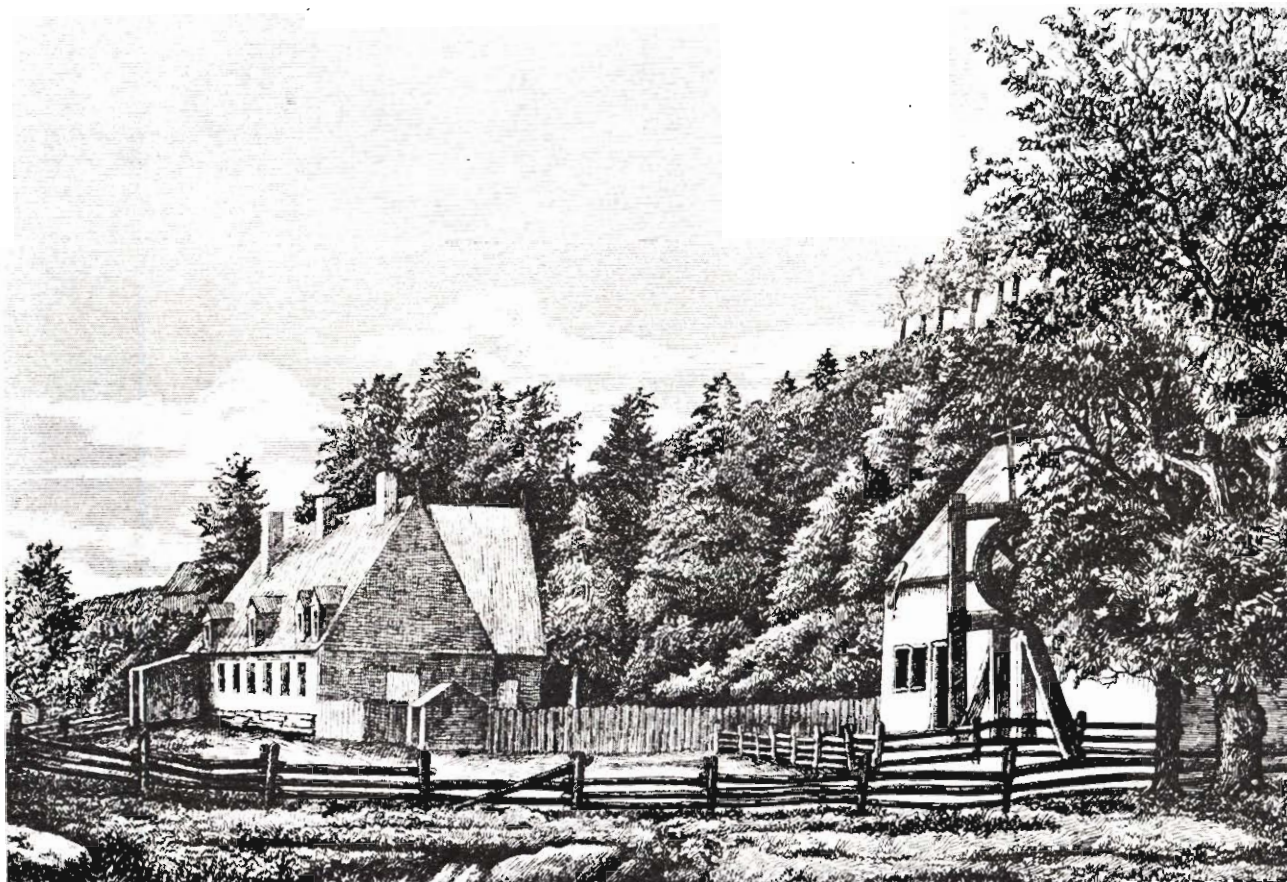
L'an Mil Six cent Nonante & Deux Le Vingts unieme de
Janvier de la présente année, apres la publication des trois bans
de Mariage faits lez treizieme de Janvier & le vingtime du meym
mois de Janvier de la présente année ayant esté dispensé du troisième
d'entre François Duval âgé de vingt-deux ans fils de Guillaume
Duval Seigneur du parokant de Liesse Marie Giquette sa mere & mes
Dons. Lurt. & Marie) annee. Et Boucher âgée de dix sept ans fille de
Gabriel Boucher & de Marie de chuz sa mere d'autre part
de la paroisse de Notre Dame de Liesse François Duval de la paroisse
de Pondet en Bretagne. Ne sçavant de l'un & de l'autre aucunement
Legitime. Le prestre susditz fait par icy les fonctions Civiles ay par leur
mutuel & reciproque consentement par parole de present, les ay mariés
leur ay donné en telle La benediction nuptiale Selon la forme prescrite
par l'eglise en presence des Robert Lenoire & Michel Bouchard
tout deux Habitans de la Paroisse d'Ouelle qui ont déclaré ne pouvoir
avoir ny signés de la Interpellé Selon l'ordonnance.

Et le vray. B. M. de Liesse
Marie Anne Boucher



Le lac Trois-Saumons dont Philippe Aubert de Gaspé a chanté plus d'une fois la beauté dans ses Mémoires. C'est au milieu de ce lac que passait, y lit-on, la ligne seigneuriale.

Photo JC



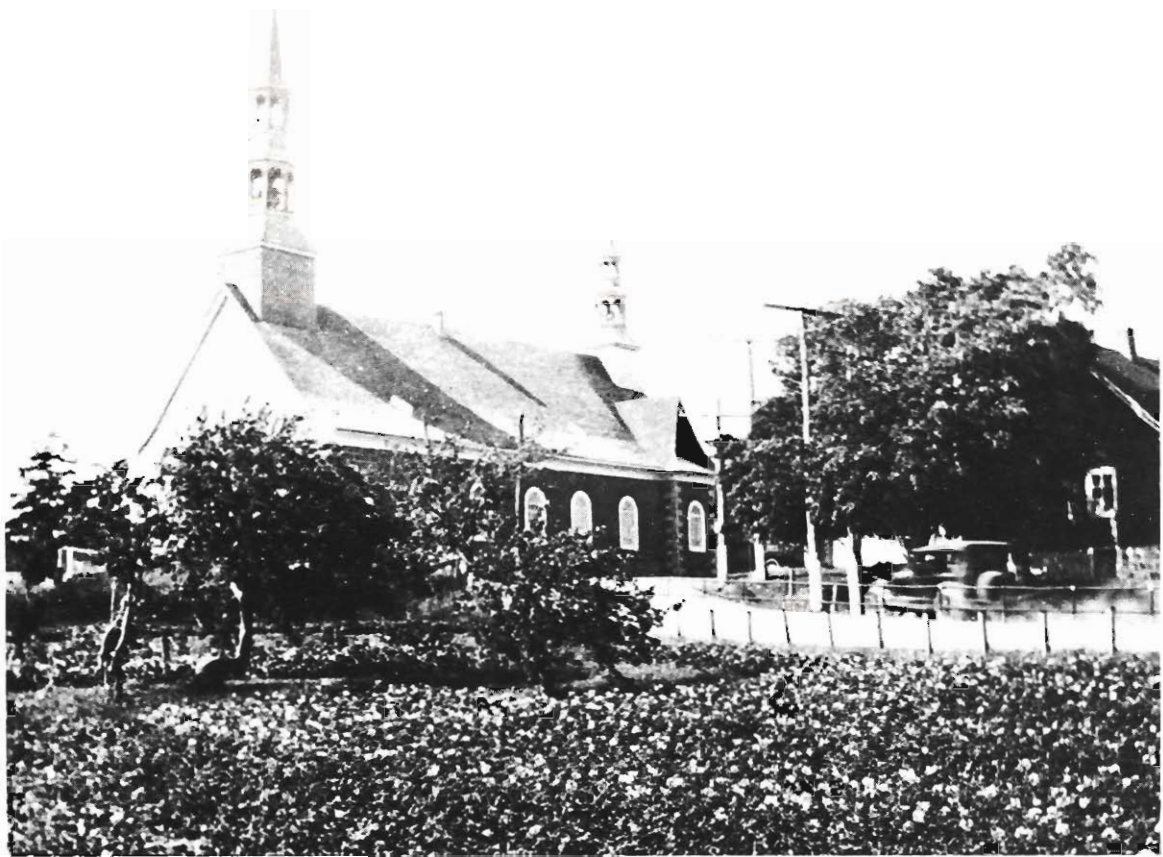
Gravure représentant l'arrière du manoir Aubert de Gaspé au XIXe siècle.

ANQ Coll. initiale



*L'église de Saint-Aubert,
3e rang de la seigneurie.
Paroisse érigée canoni-
quement en 1856 et ainsi
nommée en l'honneur des
Aubert de Gaspé.*

Photo JC



L'église de Saint-Jean-Port-Joli vue de la maison ayant appartenu au notaire Louis Zéphirin Duval [1922].

Photo RD



*Ce qui reste du caveau à légumes construit près du fleuve, au nord du manoir seigneurial.
Photo JC*

Index des planches-couleurs

Planche I Manoir seigneurial des Aubert de Gaspé

Planche II La maison Jacquet où habita à Québec Philippe Aubert de Gaspé

Planche III Bâtiment de la Division de la milice de Saint-Jean-Port-Joli

Planche IV L'église de Saint-Jean-Port-Joli vers 1920

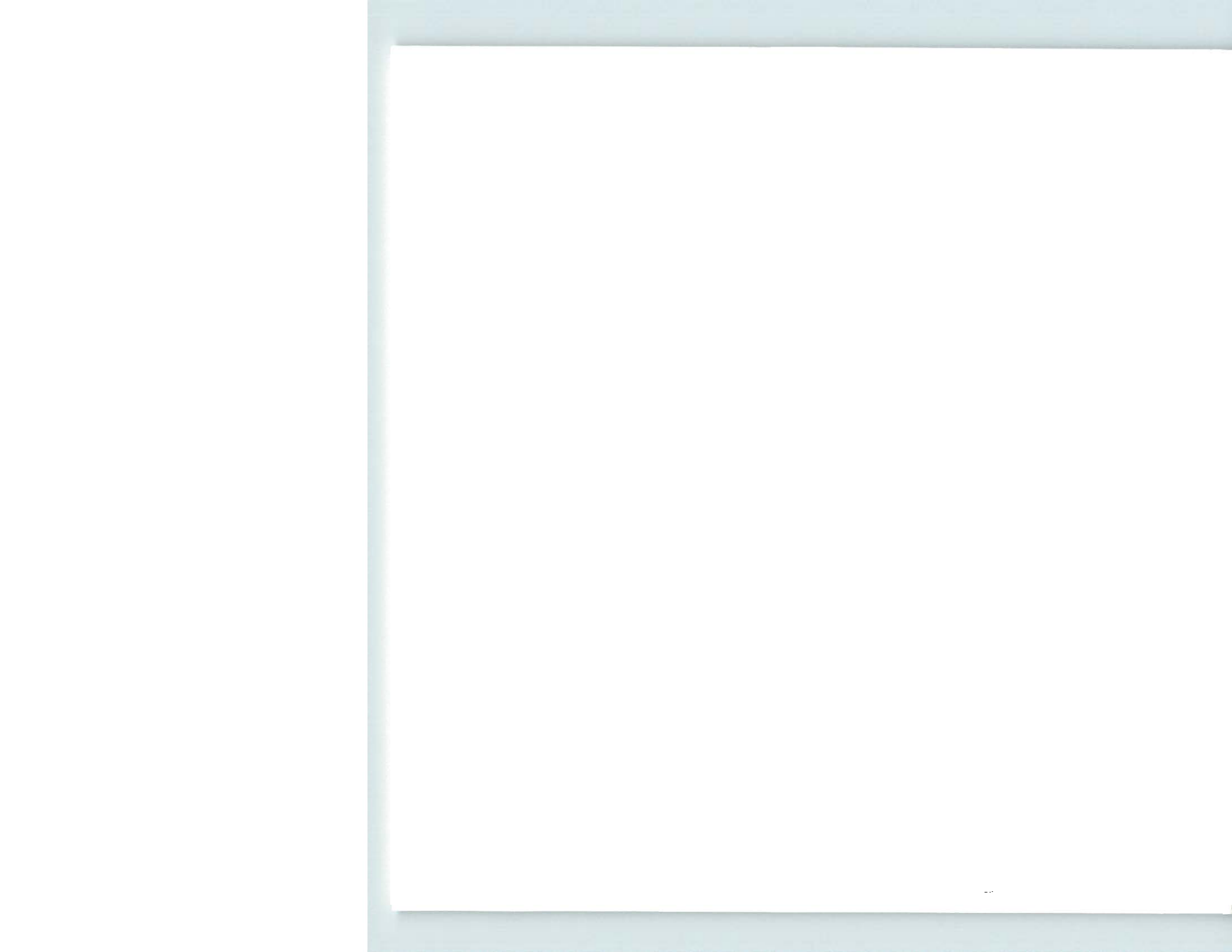


Table des matières

INTRODUCTION	9
CHAPITRES	
Noël Langlois (1651-1693) <i>«bon charpentier», premier seigneur</i>	11
Charles Aubert de la Chesnaye (1632-1702) <i>homme d'affaires, deuxième seigneur</i>	19
Pierre Aubert de Gaspé (1676-1731) <i>agriculteur, troisième seigneur</i>	25
Ignace-Philippe Aubert de Gaspé (1714-1787) <i>officier, quatrième seigneur</i>	33
Pierre-Ignace Aubert de Gaspé (1758-1823) <i>«haut torie», cinquième seigneur</i>	45
Madeleine-Angélique Legardeur de Tilly Marie-Anne Coulon de Villiers Catherine Tariou de Lanaudière <i>trois seigneuses de grandes familles</i>	55
Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871) <i>homme d'esprit et de lettres, sixième seigneur</i>	61
Les officiers de milice de Saint-Jean-Port-Joli <i>avant et après la Conquête</i>	87

Les «seigneurs» Duval-dit-Dupontlaut <i>des pionniers peu ordinaires</i>	97
A l'époque de la dépression <i>souvenirs d'enfance</i>	117
EPILOGUE	127
APPENDICES	
A. Acte de concession du comte de Frontenac à Noël Langlois	133
B. Lettres de noblesse de Charles Aubert de la Chesnaye	135
C. Etat des services d'Ignace-Philippe Aubert de Gaspé (texte tiré des <i>Mémoires</i> de Philippe Aubert de Gaspé)	137
D. Acte pour le soulagement de Philippe Aubert de Gaspé	139
E. Lettre de Philippe Aubert de Gaspé à M. de Beaujeu, son petit-fils	141
F. Liste des enfants des seigneurs de Saint-Jean-Port-Joli	143
G. Gaston Guay (1630-1682), seigneur de Saint-François	147
H. Acte de mariage de François Duval et de Marie Anne Boucher (Extrait du registre des mariages de Notre-Dame-de-Liesse de la Rivière-Ouelle)	153
INDEX DES PLANCHES-COULEURS	159

